

# A I M F

## XXIX<sup>ème</sup> Assemblée générale

"Villes et dialogue des cultures"

Paris, 2 et 3 octobre 2009

MAIRIE DE PARIS 



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES  
ET METROPOLES PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES

# SOMMAIRE

Liste des participants.....	7
Programme.....	13

## Assemblée générale

### Séance solennelle d'ouverture

- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris.....	17
- M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République française, Président d'honneur de l'AIMF.....	21
- M. Bernard KOUCHNER, Ministre français des Affaires étrangères et européennes.....	23
- M. Jorge SAMPAIO, Haut Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations.....	25
- S. E. M. Abdou DIOUF, Ancien Président de la République du Sénégal, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.....	29

### Séance plénière

- Mise à jour de la liste des membres de l'AIMF.....	33
- Approbation du compte rendu de la XXVIII <sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AIMF tenue à Québec, en octobre 2008.....	33
- Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général.....	34
- Adoption de la Programmation d'orientation 2010-2013.....	35
- Modification des statuts.....	36
- Rapport pour l'exécution du budget 2008 présenté par le Trésorier.....	36
- Rapport du Commissaire aux comptes.....	39
- Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2008.....	60
- Adoption du projet de budget 2010.....	60
- Admission de nouveaux membres.....	62
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	62

### Séance solennelle de clôture

- M. Jean-Paul L'ALLIER, Membre honoraire de l'AIMF, représentant de la ville de Québec.....	65
- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris.....	67

## Villes et dialogues des cultures

### Réunion conjointe AIMF – OVA ..... 69

En présence de :

- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris
- M. Habib BOULARES, Journaliste, écrivain et homme politique tunisien
- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège
- M. Ahmed Mohamed SALEH ADASSANI, Secrétaire général adjoint de l'OVA
- M. Cheikh Bamba DIEYE, Maire de Saint-Louis
- M. Boubacar BAH, Maire de la Commune V de Bamako
- M. Abdel Mounem ARISS, Maire de Beyrouth
- M. Khalifa Ababacar SALL, Maire de Dakar
- M. Amondji Pierre DJEDJI, Gouverneur d'Abidjan
- Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Maire de Victoria
- M. Jean-Paul L'ALLIER, Représentant du Maire de Québec
- M. Abdou YOUSSEF, Maire de Koweït, Président de l'OVA
- M. Jean-François NTOUTOUME EMANE, Maire de Libreville
- M. Amr DASSOUKHI, Secrétaire général de l'Administration, OVA, représentant du Maire du Caire
- M. Ghassam SAMAN, Directeur des Relations internationales de l'OVA

### Travaux en ateliers

### Thématique ..... 75

#### ATELIER N°1 : « Gouvernance et dialogue interculturel »

Présentations :

- Abidjan (Côte d'Ivoire) ..... 79
- Bujumbura (Burundi) ..... 81
- Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ..... 83
- Kigali (Rwanda) ..... 85
- Liège (Belgique) ..... 87
- Neuchâtel (Suisse) ..... 89
- Niamey (Niger) ..... 91
- Paris (France) ..... 93
- Phnom Penh (Cambodge) ..... 95
- Praia (Cap Vert) ..... 97
- Association des villes de Roumanie ..... 99

## ATELIER N° 2 : « Les espaces de dialogue »

### Présentations :

- Bordeaux (France).....	103
- Dolisie (Congo).....	105
- Hué (Vietnam).....	107
- Lubumbashi (Rép. Dém. du Congo).....	109
- Niamey (Niger).....	113
- Paris (France).....	115
- Tombouctou (Mali).....	117
- Toumodi (Côte d'Ivoire).....	119

## ATELIER N° 3 : « Rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel »

- Foumban (Cameroun).....	123
- Kâmpôt (Cambodge).....	125
- Kinshasa (Rép. Dém. du Congo).....	127
- Liège (Belgique).....	129
- Nantes (France).....	139
- Ouidah (Bénin).....	141
- Paris (France).....	145
- Québec (Canada).....	147
- Tours (France).....	149
- Victoria (Seychelles).....	151
- Fédération Canadienne des Municipalités.....	153
- Conseil de l'Europe.....	155
- Association Internationale des Villes Educatrices.....	157

## Annexes

<b>Résolutions</b> .....	<b>161</b>
- Atelier n° 1 : « Gouvernance et dialogue interculturel ».....	163
- Atelier n° 2 : « Les espaces de dialogue ».....	165
- Atelier n° 3 : « Rôle des réseaux de villes dans le dialogue interculturel ».....	167
- Recommandations.....	169
<b>Revue de presse</b> .....	<b>173</b>
<b>Photographies</b> .....	<b>193</b>



## Liste des participants

### MEMBRES

<b>ABECHE (Tchad)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Ahmat Adam MAHAMAT SALEH, Maire</li></ul>	<b>BANGUI (Centrafrrique)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Jean-Barkès GOMBE-KETTE, Maire</li><li>- M. Emmanuel MAKOMBO, Chef de Cabinet</li></ul>	<b>BUKAVU (R. D. Congo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Victor MUTABESHA, Ingénieur conseil</li></ul>
<b>ABIDJAN (Côte d'Ivoire)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Pierre AMONDJI DJEDJI, Gouverneur</li><li>- M. Amos DJIROSSE, Conseiller technique chargé de l'Administration</li><li>- M. Guy Modeste DOGBO, Directeur de la Promotion humaine</li><li>- M. Lamine KOITA, Directeur des Ressources humaines et des Affaires juridiques</li></ul>	<b>BEAU BASSIN ROSE HILL (Maurice)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Rajcoomar AUBEFLUCK, Maire</li><li>- M. Mahashuarun ANDEE, Conseiller municipal</li></ul>	<b>CARREFOUR (Haïti)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Yvon JEROME Maire</li><li>- M. Dieudonné LHERISSON, Chargé des Relations internationales</li></ul>
<b>ABOMEY (Bénin)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Onésiphore Blaise GLELE AHANHANZO, Maire</li><li>- M. Kpodolo Kincar ATINDEBAKOU, Chef d'arrondissement de Hounli</li></ul>	<b>BEYROUTH (Liban)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Abdel Mounem ARISS, Maire</li><li>- M. Rachid JALKH, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales</li></ul>	<b>CASABLANCA (Maroc)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Mohamed SAJID, Président du Conseil</li><li>- M. Ali BENJELLOUN, Vice-Président du Conseil</li></ul>
<b>AGADIR (Maroc)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Mohamed EL HALAISSI, Adjoint au Maire</li></ul>	<b>BIRNI N'KONNI (Niger)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Moussa LADAN, Maire</li></ul>	<b>CONAKRY (Guinée)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Mohamed DIOP, Gouverneur</li><li>- M. Lamine CONDE, Directeur de la Coopération et des Relations extérieures</li></ul>
<b>AKJOUJT (Mauritanie)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Mohamed Salem El Mane SIDI, Maire</li><li>- M. Ould Sidiya Cheikh OULD MOHAMED ZENAGUI, Sénateur, Conseiller municipal chargé de la Coopération</li></ul>	<b>BIZERTE (Tunisie)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Moncef BEN GHARBIA, Maire</li></ul>	<b>COTONOU (Bénin)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Nicéphore SOGLO, Maire</li><li>- M. Edmond CAKPO TOZO, Directeur de Cabinet</li><li>- M. Jérôme ALLA DAYE, Professeur à l'Université</li><li>- M. Germain GLAGO, Assistant personnel du maire</li></ul>
<b>ANEHO (Togo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Aayi C. Patrice AYIVI, Président de la Délégation spéciale</li></ul>	<b>BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Salia SANOU, Maire</li><li>- M. Bezoumbie BADOLO, Chargé de la coopération décentralisée</li></ul>	<b>COVE (Bénin)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Clément A. ALOKPON, Maire</li><li>- M. Koffi Frédéric AHOUANGAN, Secrétaire général</li></ul>
<b>ANTSIRABE (Madagascar)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Olga RAMALASON, Maire</li><li>- Mme Pierrette RANAIVOZANDRINY RAHARINIRINA, Deuxième adjoint au Maire</li></ul>	<b>BOHICON (Bénin)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Setondji Luc ATROKPO, Maire</li><li>- M. Nestor HOUNGBADINTO, Chef de l'arrondissement 1</li></ul>	<b>DAKAR (Sénégal)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Khalifa Ababacar SALL, Maire</li><li>- M. Babacar Sédikh SECK, Deuxième adjoint au Maire</li><li>- M. Yoro BA, Troisième adjoint au Maire chargé des Relations extérieures et de la Coopération</li><li>- M. Moussa SY, Maire de la Commune d'Arrondissement des Parcelles assainies, Président du Groupe Libéral</li><li>- M. Moustapha DIAKATE, Président de la Commission Environnement</li></ul>
<b>AOSTE (Italie)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Guido GRIMOD, Maire</li><li>- M. Alberto FOLLINI, Adjoint au Maire</li></ul>	<b>BORDEAUX (France)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Alain JUPPE, Maire</li><li>- M. Hugues MARTIN, Premier adjoint au Maire</li><li>- M. Laurent VIGUIE, Directeur des Relations internationales</li><li>- Mme Sophie SENGHOR, Chargée de mission aux Relations internationales</li><li>- Mme Josiane GAINZA, Assistante</li></ul>	<b>DAPAONG (Togo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Yendoupage Issa TCHEDE, Maire</li></ul>
<b>ATAKPAME (Togo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Kasségné ADJONOU, Président de la Délégation spéciale</li></ul>	<b>BOUAKE (Côte d'Ivoire)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Ibrahima FANNY, Maire</li></ul>	<b>DEDOUGOU (Burkina Faso)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Gnami Valentin KONATE, Maire</li><li>- M. Youssouf OUATTARA, Secrétaire général</li></ul>
<b>BAMAKO (Mali)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Adama SANGARE, Maire du District</li><li>- M. Boubacar BAH, Maire de la Commune V, Membre du Conseil du District</li><li>- M. Kissima TANDJIGORA, Secrétaire général</li><li>- M. Hamidou BERTHE, Directeur du Jumelage et de la Coopération</li></ul>	<b>BRAZZAVILLE (Congo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Hugues NGOUJELONDELE Député Maire, Président de l'Association des municipalités du Congo</li><li>- Gal Benoit MOUNDELE NGOLO, Préfet</li><li>- M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des Relations extérieures et de la Coopération</li><li>- M. Hugues ONDAYE, Conseiller socioculturel</li><li>- M. Joseph OKANA, Attaché au Cabinet du Maire</li></ul>	<b>DJIBOUTI (Djibouti)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Ali Ismaël YABEH, Maire</li><li>- M. Houssein KENEDID IBRAHIM, Journaliste (quotidien La Nation)</li></ul>
<b>BANDIAGARA (Mali)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Housseini SAYE, Maire</li></ul>	<b>BUCAREST (Roumanie)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Nicolai ONTANU TOPRESCU, Maire du District 2 de Bucarest</li><li>- Mme Marianna GEORGESCU, Directrice du Département des relations internationales</li></ul>	<b>DOLISIE (Congo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Paul Adam DIBOUILLOU, Président du Conseil Municipal, Maire</li><li>- M. Ghislain Rodrigue NGUIMBI MAKOSSO, Conseiller municipal, Directeur de la Coopération</li><li>- Mme Barbe MOUKALA, Conseillère municipale, Directrice des Relations publiques et de la Communication</li></ul>
<b>BANDUNDU (R. D. Congo)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Lucienne Catherine LUSAMBA BOMPONGO, Maire</li></ul>	<b>BUJUMBURA (Burundi)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Evrard GISWASWA, Maire</li><li>- M. Gérard HAKIZIMANA, Chef de Cabinet</li></ul>	
<b>BANFORA (Burkina Faso)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Souleymane SOULAMA, Maire</li></ul>		

- DOUALA (Cameroun)
- M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
  - M. Jean YANGO, Directeur des Etudes, de la Planification et du Développement durable
  - M. Dieudonné MONTHE, Premier adjoint au Délégué du Gouvernement
- DSCHANG (Cameroun)
- M. Bernard MOMO, Maire
  - M. Sylvain DJACHE NZEFA, Ingénieur-Architecte
- EBOLOWA (Cameroun)
- M. Guy Roger ZO'O OLOUMAN, Délégué du Gouvernement
  - Mme Nathalie Constance BILO'O MBA'ALE, Conseillère en charge de la Coopération
- EDEA (Cameroun)
- M. Dieudonné NZOKE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
  - M. Jacques ETAME, Maire de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er
- ESSAOUIRA (Maroc)
- M. Mohamed EL FARRAH, Député, Président du Conseil municipal
- EREVAN (Arménie)
- M. Gagik BEGLARYAN, Maire
  - M. Davit GEVORGYAN, Chef du Département des Relations extérieures
  - M. Hamik MKOYAN, Assistant du Maire
  - M. Aram HARVTYUNYAN, Presse Secrétaire du Maire
  - Mme Lyudmila MARTIROSYAN, Interprète
- FRANCEVILLE (Gabon)
- M. Jean-Pierre DOUMBENENY, Maire, Président du Conseil
  - M. Dieudonné BANGORI KIKI, Maire adjoint
- GAO (Mali)
- M. Sadou Harouna DIALLO, Maire
- GAYA (Niger)
- M. Hassimi DAMBARO, Maire
  - M. Issa MAIDAWA, Receveur Municipal
- GENEVE (Suisse)
- M. Manuel TORNARE, Conseiller administratif
  - M. Thomas WENGER, Conseiller au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
  - M. Jacques MORET, Directeur général
  - Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des Relations extérieures
- GUECKEDOU (Guinée)
- M. Saa Jacques LENO, Maire
- HO CHI MINH-VILLE (Vietnam)
- M. Quang Dung TRAN, Directeur des Relations extérieures
  - M. Truong Giang VU, Chargé de mission au service des Relations extérieures
- HUE (Vietnam)
- M. Ngoc Hai LE, Vice-Président du Conseil municipal
- Mme Hong Thuy LE THI, Experte en Relations internationales
- KAEDI (Mauritanie)
- M. Moussa Demba SOW, Maire
- KAMPOT (Cambodge)
- M. Khun Huor KHOY, Gouverneur
  - M. Saen NHAUV, Assistant du Gouverneur en charge de la Francophonie
  - Mme Sophannary MOGENET-IV, Assistante
- KAOLACK (Sénégal)
- M. Madiyina DIOUF, Maire
  - M. Ibrahima BEYE, Avocat
- KARA (Togo)
- M. Ayennam Essodna AMAOU, Maire
- KINDIA (Guinée)
- M. Mamadou DRAME, Maire
- KINSHASA (R.D. Congo)
- M. André KIMBUNTA, Gouverneur
  - M. Yassim BELADE, Directeur de Cabinet
  - M. Dominique WELOLI KANDA NZALE, Conseiller socioculturel
- KPALIME (Togo)
- M. Yawo Edem SAMTOU, Président de la Délégation spéciale
- LABE (Guinée)
- M. El Hadj Ahmadou THIAM, Maire
- LAUSANNE (Suisse)
- M. Daniel BRÉLAZ, Syndic
  - M. Jean-Yves PIDOUX, Vice-Syndic, Directeur des Services industriels
  - M. Denis DÉCOSTERD, Chef de Service
  - Mme Eva AFFOLTER-SVENENIUS, Coordinatrice des Relations extérieures
  - Mme Aline DÉPRAZ, Cheffe de projet
- LE CAIRE (Egypte)
- Mme Mona ZAKARIA, Architecte
- LIBREVILLE (Gabon)
- M. Jean-François NTOUTOUME-EMANE, Maire
  - Mme Linette Marguerite SOUNO MAKAGA VIRGINIUS, Conseillère en Relations internationales
- LIEGE (Belgique)
- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
  - M. Michel FIRKET, Echevin
  - M. Jean-Christophe PETERKENNE, Inspecteur général « Stratégie et Communication »
- LILLE (France)
- Mme Martine AUBRY, Maire
- LIMBE (Cameroun)
- M. André Monjimba MOTANGA, Gouverneur délégué
- LOKOSSA (Bénin)
- M. Dakpè SOSSOU, Maire
  - M. Bertin AHOUDJI, Elu local, Chef de l'arrondissement de Houin
  - M. Placide Fourier HOUNGUE, Agent municipal, Chef de la cellule de Communication
- LOME (Togo)
- M. Lodé AOUISSI Maire, Président de l'Union des Communes du Togo
  - M. Patrick PHOLSENA, Conseiller technique
- LUBUMBASHI (R. D. Congo)
- Mme Marie-Grégoire TAMBILA SAMBWE, Maire
  - M. Augustin MUMBA KALINDA-WABO, Conseiller
  - Mlle Carelle MIZUMI MAPY, Secrétaire particulière
- LUXEMBOURG (Grand Duché Luxembourg)
- M. Paul HELMINGER, Bourgmestre
  - M. Detlev GOETZ, Coordinateur e-City
- LYON (France)
- Mme Marie-Laure ROLLAND GAGNE, Directrice adjoint des Relations internationales
  - M. Philippe DI LORETO, Chef de Projet Coopération décentralisée
- MARRAKECH (Maroc)
- M. Adnane BENABDELLAH, Vice-Président
  - Mme Bouchra NABIL, Chef de la Division informatique et Formation chargée des dossiers de financements internationaux
- MONACO (Monaco)
- M. Georges MARSAN, Maire
- MONASTIR (Tunisie)
- M. Mohamed BESBES, Président de la Municipalité
  - M. Nejb SLAMA, Adjoint au Maire chargé des Relations extérieures
- MONS (Belgique)
- Mme Anne-Sophie CHARLE, Chef de Cabinet
- MONTREAL (Canada)
- Mme Colette ROBITAILLE, Conseillère en relations internationales
- MOPTI (Mali)
- M. Oumar BATHILY, Maire
  - M. Moussa NIENTAO, Quatrième adjoint au maire
- MORONI (Comores)
- M. Said Ali SAID AHMED, Maire
- MOSSENDJO (Congo)
- M. Maurice MBOBI, Maire
  - M. Aloïse BIRANGUI, Secrétaire du Conseil municipal
- NAMUR (Belgique)
- M. Jacques ETIENNE, Bourgmestre
  - M. Maxime PREVÔT, Député fédéral, Echevin des Affaires sociales
  - Mme Nathalie LEPRINCE, Responsable du Service Médiation
  - M. Luc ARNOULD, Commissaire aux Relations internationales
- NANCY (France)
- M. Gérard RONGEOT, Vice Président de la Communauté urbaine

- NANTES (France)**
- M. Octave CESTOR, Conseiller municipal délégué
  - Mme Rachel BOCHER, Adjointe déléguée au Tourisme
  - Mlle Naïma KAIOUA, Chargée de mission en charge de la Francophonie, Nantes Métropoles
  - M. Maurice BERTHIAU, Chargé de mission, Direction générale Développement économique à attractivité internationale, Nantes Métropole
- N'DJAMENA (Tchad)**
- M. Bada MAHAMAT Zen, Maire, Président de l'Association des communes du Tchad
  - M. Abderrahman ANNAIM OUMAR, Directeur de la Coopération et de l'Action durable
- NGAOUNDERE (Cameroun)**
- M. Dawa HAMADOU, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- NGOZI (Burundi)**
- M. Claude NAHAYO, Administrateur communal
  - Mme Clotilde CARAZIWE, Vice-Présidente du Conseil communal
- NIAMEY (Niger)**
- M. Seyni SIDDO, Maire de la Commune I
  - M. Abdoulaye ISSA, Maire de la Commune IV
  - M. Moumouni GOUNGOUBANE, Directeur des Etudes et de la Programmation
- NKAYI (Congo)**
- M. BOUEYA NGOUALA, Maire
- NOUAKCHOTT (Mauritanie)**
- M. Ahmed HAMZA, Président de la Communauté urbaine, Président de l'Association des maires de Mauritanie
  - Mme Caroline MINT ELIMINE, Chargée de Coopération et de Développement
  - Mlle Khadou SIDI M'BARECK M'SABOU, Assistante du Président
- OUAGADOUGOU (Burkina Faso)**
- M. Simon COMPAORE, Maire
- OUAHIGOUYA (Burkina Faso)**
- M. Abdoulaye SOUGOURI, Maire
- OUESSO (Congo)**
- M. Raymond MESSEH, Adjoint au Maire
  - M. Michel NDOUNDOU, Conseiller municipal
  - M. Albert René LEMBA, Directeur administratif
  - Mme Geneviève DALI, Secrétaire
- OUIDAH (Bénin)**
- M. Séverin ADJOVI, Maire, Président de l'Association des Maires de l'Atlantique et du Littoral
  - M. Steven LEMON, Assistant du Maire
- OYEM (Gabon)**
- Mme Rose ALLOGO MENGARA, Maire
  - M. Jean Bosco NGUEMA ONDO NDOUTOUMOU, Conseiller juridique
- PARAKOU (Bénin)**
- M. Soulé ALAGBE, Maire, Président de l'Association nationale des communes du Bénin
  - M. Michel ALAVO MEHA, Troisième adjoint au Maire
  - M. Mouhamadou ADAM DRAMANE, Directeur des Relations extérieures et de la Promotion municipale
- PARIS (France)**
- M. Bertrand DELANOÉ, Président, Maire de Paris
  - M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris chargé des Relations internationales et de la Francophonie
  - M. Bernard PIGNEROL, Délégué général aux Relations internationales
  - Mme Geneviève BERTRAND, Conseillère de Paris
- PHNOM PENH (Cambodge)**
- M. Chuk Tema KEP, Gouverneur
  - M. Sarin MAP, Président du Conseil
  - M. Tanavuth NAK, Membre du Conseil
  - M. Dimanche LONG, Chef de Cabinet adjoint
  - Mme Vichekal TEMA, Assistante du Gouverneur
- POINTE-NOIRE (Congo)**
- M. Roland BOUITI-VIAUDO, Député-Maire
  - M. Jean LOUVOSSO, Conseiller municipal
  - Mme Odette MASSOUSSA, Conseillère municipale
- PORT AU PRINCE (Haïti)**
- M. Muscadin JASON, Maire
  - Mme Marie-Lyndsay JASON, Chargée de mission
- PORT GENTIL (Gabon)**
- M. André Jules NDJAMBE, Maire
  - M. Bonaventure KASSA IBINGA, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement de la commune
- PORT LOUIS (Maurice)**
- M. Mohamed Bashir NAZEER, Conseiller municipal et Président du Comité de Jumelage et des Relations internationales
- PORTO-NOVO (Bénin)**
- M. Moukaram OCENI, Maire
  - M. Serge AHOUANVOEDO, Chargé de la coopération décentralisée
- PRAIA (Cap Vert)**
- M. José Ulisses CORRELA e SILVA, Président du Conseil Municipal
  - Mme Maria Aelvia BARBOSA ANDRADE, Conseillère municipale
- QUEBEC (Canada)**
- M. Jean-Paul L'ALLIER, Représentant du Maire
  - Mme Annie BRASSARD, Commissaire générale aux Relations internationales
- RABAT (Maroc)**
- M. Fathallah OUALALOU, Maire
  - Mme Roquia DAOUDI, Vice-Présidente du Conseil municipal
- ROSSO (Mauritanie)**
- M. Yérîm FASSA, Maire
- SAINT-LOUIS (Sénégal)**
- M. Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, Député-Maire
- SAINT-VINCENT (Cap Vert)**
- Mme Isaura TAVARES GOMES, Présidente de la Chambre municipale
- SEGOU (Mali)**
- M. Ousmane SIMAGA, Maire
- SFAX (Tunisie)**
- M. Mohamed HADJ TAÏEB, Maire
- SHERBROOKE (Canada)**
- M. Jean PERRAULT, Maire
  - M. Jean-Paul BLANCHET
- SIEM REAP (Cambodge)**
- M. Phirin SOU, Gouverneur de la Province
  - Mme Vattho TEP, Directrice du département de Développement du patrimoine urbain
- SIKASSO (Mali)**
- M. Mamadou TANGARA, Maire
  - M. Yahaya CISSE, Cinquième adjoint au Maire
- SKOPJE (Macédoine)**
- M. Koce TRAJANOVSKI, Maire
  - M. Lovren MARKIC, Chef du Département de Coopération internationale
- SOFIA (Bulgarie)**
- Mme Malina EDREVA, Chef de file de la majorité au Conseil municipal
  - Mme Anna KRASTEVA, Conseillère politique
- SOKODE (Togo)**
- M. Kondohou Biladègnème TCHAKPEDEOU, Maire
  - M. M'Bo WOLOU DJELE, Directeur des Services techniques
- SOUSSE (Tunisie)**
- M. Hédi AYACHE, Maire
- TARGOVISTE (Roumanie)**
- M. Gabriel Florin BORIGA, Maire
  - Mme Elena MATHE, Directrice de la Maison Francophone Dambovita
  - Mme Florentina FASIE, Conseillère au Département des Relations internationales
- TBILISSI (Géorgie)**
- Mme Lali OUNAPHKHOCHVILI, Chargée de la Coopération et du Jumelage avec la France
- TELIMELE (Guinée)**
- M. Alpha Oumar Bantaya BAH, Maire
- TENKODOGO (Burkina Faso)**
- M. Alassane ZAKANE, Maire

THIES (Sénégal)	- M. Kouadio KOUAME, Conseiller municipal	Union des municipalités du Québec
- M. Oumar NDOYE, Premier adjoint au Maire		- M. Bill TIERNEY, Membre du Comité exécutif, Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue
- M. Ousseynou GUEYE, Adjoint au Maire		
TOAMASINA Madagascar	YAOUNDE (Cameroun)	Union des villes et communes de Côte d'Ivoire
- M. Gervais RAKOTOMANANA, Maire	- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement	- M. François-Albert AMICHIA, Président
- M. Henri Paul BELAHY, Président du Conseil municipal	- M. Jean-Marie ETOUNDI, Directeur des Relations internationales	- M. Jean-Baptiste AKE, Secrétaire permanent
TOMBOUCTOU (Mali)	ZAHLE (Liban)	Association des communes et collectivités d'Outre Mer France
- M. Ousmane HALLE, Maire	- M. Assad ZOGAIB Maire	- M. Roland ROBERT, Président, Maire de la Possession
TSEVIE (Togo)	- M. Assaad EL BARAK, Maire adjoint	- M. Lilian MALET, Délégué Général
- M. Kossi A. LOGLO, Président de la Délégation spéciale	ZIGUINCHOR (Sénégal)	Organisme public de coopération intercommunale du Grand Antananarivo Madagascar
TUNIS (Tunisie)	- M. Abdoulaye BALDE, Maire	- M. Maurice RAKOTONDRABE, Président
- M. Abbès MOHSEN, Maire, Président de la Fédération nationale des villes tunisiennes	- M. Mamadou Lamine SAKHO, Maire adjoint	- M. Justin RANDRIAMAHEFA, Vice-Président
- Mme Souad SASSI, Directrice des Relations internationales	- M. Yaya MANE, Conseiller municipal	
VICTORIA (Seychelles)	ZOGBODOMEY (Bénin)	Association des Maires du Mali
- Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Maire	- M. Zinsou David TOWEDJE, Maire	- M. Abdel Kader SIDIBE, Président
- M. Rassin VANNIER, Directeur de la Coopération internationale	Association des communes d'Andorre	Association des Maires de Roumanie
VIENTIANE (Laos)	- M. Bonaventura ESPOT BENABET, Maire d'Ordino	- M. Dumitru BANCUI, Président
- M. Bounchanh SINTHAVONG, Adjoint au Maire	Association nationale des communes du Bénin	- M. Alex PETROVICI, Directeur exécutif
- M. Daophet BOUAPHA, Directeur général	- M. Mathias GBEDAN, Secrétaire général	Association des Maires du Sénégal
YAKO (Burkina Faso)	Association des municipalités du Burkina-Faso	- M. El Hadji Malick DIOP, Président
- M. Rémy ZABA, Maire	- M. Jean-Claude BOUDA, Secrétaire aux Relations internationales, Maire de Manga	- Mme Fatou TOP, Secrétaire permanent
- M. Amado SANFO, Premier adjoint au Maire	Association des communes et villes unies du Cameroun	Union des communes du Togo
YAMOUSOUKRO (Côte d'Ivoire)	- M. Emile ANDZE ANDZE, Président national	- M. Anani M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent
- M. Gnranbé Kouadio Jean KOUACOU, Maire	Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick	
	- M. Jean-Paul SAVOIE, Président	

## **FRANCOPHONIE**

TV5 Monde	Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales	Ambassade du Canada
- M. Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale		- Mme Chantal de VARENNES, Conseillère, Correspondante nationale du Canada auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie
Agence universitaire de la Francophonie	Organisation internationale de la Francophonie	CONFESJES
- Mme Aicha MOUTAOUKIL, Responsable des relations avec les institutions de la Francophonie	- S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général	- Mme Lorraine GEOFFRION, Conseillère technique jeunesse et formation des cadres
Ministère français des Affaires étrangères et européennes	- M. Clément DUHAIME Administrateur	Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)
- M. Marcel ESCURE, Chef du service des Affaires francophones	- M. Marc COUSINEAU, Conseiller	- Mme Madeleine ROLLE-BOUMLIC, Secrétaire générale
- M. François SASTOURNE, Adjoint au Chef du service des Affaires francophones	- M. Lazare KI-ZERBO, Responsable de projet, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme	Communauté française de Belgique
- M. Antoine JOLY, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales	- M. Moussa DAFF, Président du Comité de Suivi de la VI <sup>e</sup> Conférence francophone des OING et OSC	- M. William ANCIEN
- M. Jérôme DUPLAN, Chargé de mission à la communication auprès du	Délégation aux Affaires francophones et multilatérales du gouvernement du Québec	
	- M. Jean-François NORMAND, Chargé de mission	

## **OBSERVATEURS**

### **ASSOCIATIONS**

Association des Maires du Congo	Association internationale des régions francophones
- M. Franck AYESEA, Secrétaire permanent	- M. Thierry CORNILLET, Président
Association des maires des grandes villes de France	- M. Oumarou Ag Mohamed Ibrahim HAIDARA, Trésorier général, Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales
- Mme Béatrice GOULET	

Consortium des Collectivités locales de la Vallée d'Aoste  
 - M. Elso GERANDIN, Président, Président de la Communauté de Montagne Evançon  
 - M. Fedele BELLEY, Maire de Aymavilles  
 - M. Roberto MALCUIT, Syndic de Challant-Saint-Victor  
 - M. Aldo COME, Maire de Gressoney Saint-Jean  
 - M. Renato FAVRE, Président du Conseil Municipal d'Aoste

Association des communes et villes du Niger  
 - M. Moussa IDRISSE MAIBOUGE, Maire de Niamey 3

Fédération canadienne des municipalités  
 - M. Sébastien HAMEL, Directeur adjoint  
 - Mlle Edith GINGRAS, Gestionnaire de programme secteur Afrique  
 - M. Melvin JOMPHE, Conseiller stratégique  
 Organisation des villes du Patrimoine mondial  
 - M. Denis RICARD, Secrétaire général

CGLU  
 - Mme Elisabeth GATEAU, Secrétaire général  
 - M. Thibaut NANCY

CGLU Afrique  
 - M. Jean-Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire général

### **PARTENAIRES**

Aquassistance  
 - M. Jean-François BOST, Président  
 - M. Jean-Claude CLERMONT, Délégué Général

Agence de l'eau Seine Normandie  
 - M. Guy FRADIN, Directeur général

Fondation Veolia Environnement  
 - M. Thierry VANDEVELDE, Délégué Général

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne  
 - M. Maurice OUZOULIAS, Président  
 - M. Pierre MANSAT, Vice-Président, Adjoint au Maire de Paris  
 - M. Bernard DESTREM, Chef de Cabinet  
 - M. Daniel DUMINY, Directeur général

- M. Laurent DOYEN, Responsable de la Mission Relations internationales

Conseil de l'Europe  
 - Mme Irena GUIDIKOVA, Chef de division

Conseil des Communes et des Régions d'Europe  
 - Mlle Lucie GUILLET, Chargée de projet, Plateforme des autorités locales/régionales pour le développement

Université des Collectivités  
 - M. Septime AKA, Coordonnateur

Institut du Nouveau Monde  
 - M. Michel VENNE, Directeur général

### **OVA**

- M. ABOU Youssef, Président de l'OVA, Maire de Koweït (Etat du Koweït)  
 - M. Ahmed Mohamed SALEH ADASSANI, Secrétaire général adjoint  
 - M. Fayçal EL WAHIB, Directeur des Relations publiques  
 - M. Ghassam SAMMAN, Responsable des Relations extérieures et de la Coopération  
 - M. Amr DASSOUKHI, Secrétaire général de l'Administration, représentant du Maire du Caire (Egypte)

#### **Membres du Bureau de l'OVA**

- M. Ahmad FATOUH, Adjoint au Maire d'Alep (Syrie)  
 - M. Zaid ALAZEMI, Président du Conseil municipal de Koweït (Etat du Koweït)  
 - M. Faraz ALDAIHANI, Membre du Conseil municipal de Koweït (Etat du Koweït)  
 - M. Ahmed ALRASHIDI, Membre du Conseil municipal de Koweït (Etat du Koweït)  
 - M. Jassem ALRANDI, Chef de Cabinet du Président du Conseil municipal de Koweït (Etat du Koweït)

### **INVITES**

- M. Jacques CHIRAC, Président d'Honneur de l'AIMF  
 - M. Jorge SAMPAIO, Haut Représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations  
 - Mme Helena BAROCCO, Conseillère spéciale  
 - M. Bernard KOUCHNER, Ministre français des Affaires étrangères et européennes  
 - M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat français chargé de la Coopération et de la Francophonie

Oran (Algérie)  
 - M. Saddek BENKADA, Président de l'Assemblée Populaire communale

Bangangte (Cameroun)  
 - Mme Célestine COURTES KETCHA, Maire  
 - M. Emmanuel TCHATCHOANG, Deuxième adjoint au Maire

Conseil national de la Décentralisation (Cameroun)  
 - M. Apollinaire PENDA, Secrétaire permanent

Foumban (Cameroun)  
 - Dr Adamou NDAM NJOYA, Maire

Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)  
 - M. Jean-Michel MOULOD, Député-Maire  
 M. Aboua Louis de Gonzaque KOFFI, Chef de Cabinet

Toumodi (Côte d'Ivoire)  
 - Mme Simone TCHINA, Maire

Lafayette (Etats-Unis)  
 - M. Donald BERTRAND, Conseiller municipal  
 - Mlle Flora STIENNE, interprète

Lewiston (Etats-Unis)  
 - M. Laurent GILBERT, Maire

Toulouse (France)  
 - M. Kader ARIF, Député au Parlement européenne, Conseiller délégué

Neuchâtel (Suisse)  
 - Mme Amina BENKAIS, Spécialiste en migration au service de la cohésion multiculturelle  
 - M. Thomas FACCHINETTI, Délégué aux étrangers du canton

Forum du Gouvernement local du Commonwealth  
- M. Carl WRIGHT, Secrétaire général

Association internationale des villes éducatrices Espagne  
- Mme Marina CANALS, Secrétaire générale adjointe

Institut créole des Seychelles  
- Mme Penda Thérésia CHOPPY, Directrice

Institut européen de philosophie pratique  
- M. Bernard BENATTAR, Philosophe et psychosociologue  
- M. Pascal DESCLOS, Psycho-sociologue  
- M. Raphaël SERRAIL, Philosophe

UNESCO  
- M. Georges POUSSIN, Chef de la Section des industries créatives  
pour le développement au sein du secteur de la Culture  
- Mlle Arianna ARDESI, Chargée de mission

- Mlle Isabelle LONGUET, Chargée de mission

Commission national du débat public  
- M. Jean-François BERAUD, Secrétaire général

Communauté urbaine de La Rochelle (France)  
- M. Daniel GROSCOLAS, Vice-Président, Maire de l'Hourmeau

Office de Consultation publique de Montréal  
- Mlle Stéphanie ESPACH, Consultante

Association pour le développement du département de Vélingara en  
Europe  
- M. Yaya DIALLO, Président du Conseil Régional de Kolda en  
Europe

Partenariat pour le Développement Municipal  
- M. Biram Owens NDIAYE, Secrétaire exécutif

### **PRESSE**

"Les communes" du Comores  
- M. Ahmed Wadaane MAHAMOUD, Directeur de publication

Union de la Presse Francophone  
- M. Jean MIOT, Président  
- M. Georges GROS, Secrétaire général international

---

### **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- M. Pierre MARCENAC, Commissaire aux comptes, KPMG

---

### **SECRETARIAT PERMANENT**

- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
- M. Jean-Marie RENNO, Conseiller en projets informatiques
- M. Bruno LEUVREY, Conseiller en projets d'état civil
- M. Jean-Pierre DAVID, Conseiller en projets urbains
- Mme Caroline TISSIER, Conseillère en projets urbains
- Mlle Julie GUILLAUME, Chargée de mission
- M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission
- Mme Monique PELLET, Comptable
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Assistante
- Mme Maguy CAPITOLIN, Secrétaire
- M. Gérard DECKER, Secrétaire

# Programme

## Vendredi 2 octobre

---

10 h 30 – 11 h 45	Séance solennelle d'ouverture
12 h 00	Photographie officielle
13 h 00 – 14 h 00	Déjeuner d'ouverture
14 h 30 – 16 h 30	<u>Réunion conjointe</u> : Bureau de l'AIMF, Bureau de l'OVA et représentants d'autres réseaux concernés par l'espace francophone : intérêts communs, champs de coopération (gestion des crises sociales et développement) ainsi que les adjoints au Maire de Paris
	<u>Réunions des Ateliers</u> :
	- <b>Atelier 1</b> : « Gouvernance et dialogue interculturel »
	- <b>Atelier 2</b> : « Les espaces de dialogue »
	- <b>Atelier 3</b> : « Rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel »
20 h 00	Dîner du Président

## Samedi 3 octobre

---

10 h 00	Assemblée générale Séance plénière
12 h 00	Séance de clôture
12 h 50 – 14 h 00	Déjeuner-buffet  Après midi libre
14 h 00 – 16 h 00	Visite de l'exposition « Gustave Eiffel, le Magicien du Fer » à l'Hôtel de Ville
19 h 30	Hôtel de Ville Cocktail Nuit blanche suivi d'une excursion



# **Assemblée générale**

**Séance solennelle d'ouverture**



Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Ministre,  
et mes Chers Collègues,

C'est une très grande joie et grand honneur aussi pour Paris d'accueillir ce matin, la belle famille des maires francophones et ses nombreux invités.

Je voudrais, parce que nous avons 30 ans, exprimer d'abord un salut très chaleureux et plein de reconnaissance envers celui qui a fondé cette association. Je veux saluer notre Président d'honneur, le Président Jacques CHIRAC, qui a eu, en 1979, avec le maire de Québec, notre ami Jean PELLETIER, qui nous a quittés il y a quelques mois, l'idée de rassembler les maires francophones parce qu'ils ont une communauté de valeurs, parce qu'ils ont beaucoup de raisons de travailler ensemble et parce qu'ils doivent être des exemples de pratiques de solidarité.

Monsieur le Président, vous aviez réuni 20 villes en 1979. Et au cours des années, nous avons grandi. Aujourd'hui l'AIMF, ce sont 184 villes de 48 pays. Avec l'évolution de nos statuts, nous accueillons maintenant des associations nationales de villes. Ce sont 19 associations nationales de villes qui ont ainsi adhéré à l'AIMF. Et nous grandissons encore. Demain, si vous l'acceptez le Bureau vous proposera d'accueillir encore d'autres villes et de nouvelles associations nationales de villes, d'Afrique, d'Europe et même, une grande première, une ville des Etats-Unis d'Amérique qui a demandé à adhérer à l'Association des maires francophones. J'espère que vous l'accueillerez chaleureusement, c'est la ville qui porte le beau nom de Lafayette et ce sera la première fois qu'une ville américaine sera membre de la famille francophone.

Au cours de ces 30 ans, nous avons voulu apprendre, entreprendre, partager. Nous avons voulu que sur cette communauté de valeurs, sur cette conception du service au peuple francophone, nous osions les transferts de savoir-faire, nous apprenions à partager nos expériences pour justement apprendre les uns des autres.

Nos commissions permanentes que je veux saluer, réunissent des maires de tous les continents pour tenter d'analyser et de répondre ensemble à des défis comme ceux du développement durable, de la cohésion sociale, de l'aménagement urbain, de la formation, et je veux saluer en particulier les villes qui animent ces commissions permanentes. Je veux remercier, parce que nous bénéficions de leurs travaux, Bordeaux comme Kinshasa, Québec comme Lausanne et je n'oublie pas Nouakchott et Saint-Louis. Je pense à ces villes où hier soir encore, nous prenions connaissance de leurs propositions pour œuvrer ensemble au service des citoyens de ces collectivités locales.

Nous sommes un lieu pour partager, pour apprendre, pour être de meilleurs animateurs de nos villes. Un lieu dédié à la solidarité concrète. La solidarité concrète, c'est, chaque année, des projets qui voient le jour au service, comme vous nous l'aviez légué, Monsieur le Président fondateur, de l'état civil, de l'organisation des villes, de l'éducation.

Mais au cours de ces décennies, il a fallu ajouter beaucoup d'autres thèmes de coopération concrète et c'est ainsi que dans ces 10 dernières années, nous avons décidé d'investir massivement pour la santé, pour la lutte contre le sida, pour l'économie dans nos villes, pour l'aménagement urbain, pour la culture, pour le sport et bien sûr ce qui est maintenant le domaine dans lequel nous investissons le plus, l'accès à l'eau. La possibilité pour des centaines de milliers d'habitants de nos villes d'avoir tout simplement accès à ce bien essentiel.

L'AIMF évolue. Mais l'AIMF veut être un partenaire et veut s'associer. Je veux à ce moment de mon propos, remercier toutes celles et tous ceux qui nous font confiance car nous nous sommes donné à nous même une autre exigence. Celle d'être les opérateurs, celle d'être ceux qui mettent en œuvre un certain nombre de projets de la Francophonie. Je veux en particulier remercier le ministère des Affaires étrangères français et son Ministre, cher Bernard KOUCHNER, de nous faire confiance, de nous épauler, de nous accompagner dans la réalisation de ces projets.

Je veux aussi dire que nous nous sommes ouverts et nous avons appris, peut-être aussi en démontrant que nous avons quelque sens de l'efficacité, à nous adresser à des intervenants multiples, je pense en particulier à l'Union européenne qui nous fait confiance désormais et qui souvent, ajoute des financements, des concours aux projets que nous parvenons à réaliser.

Mais bien sûr, nous ne sommes qu'une composante de la Francophonie. Et l'Association des maires francophones a pour vocation de s'intégrer parmi l'ensemble de ceux qui font vivre ce grand espace francophone et à ce moment de mon propos, je veux remercier particulièrement le Président Abdou DIOUF de nous associer, de nous intégrer. Je veux le remercier tout particulièrement, parce que Abdou Diouf était ces jours-ci à Beyrouth pour les Jeux de la Francophonie et je lui avais dit : nous ne pouvons pas réunir cette assemblée si tu ne fais pas un aller-retour sur Paris. Pour l'encourager je lui avais dit : le maire de Beyrouth sera là. Il quittera Beyrouth quelques heures pour être avec nous.

Merci au maire de Beyrouth à qui je veux dire l'affection, la solidarité active de toute la famille francophone pour le peuple libanais et merci cher Abdou DIOUF, non seulement d'être présent, mais de nous permettre d'être dans la famille des opérateurs francophones que tu animes, avec nos convictions et avec notre envie de réaliser et de faire.

Mes chers Amis, cette Francophonie, à travers les villes, nous voulons la faire vivre avec toute notre diversité. La Francophonie ça ne peut pas être simplement l'admiration, méritée, de Montesquieu et de Voltaire. La Francophonie, c'est Senghor, c'est Césaire, c'est Amin MAALOUF. Et cette Francophonie, nous voulons qu'elle s'enrichisse de sa diversité. Elle ne peut pas être normalisation. Elle ne peut pas être normalisation parce que notre richesse vient de notre diversité. C'est cette richesse, cette diversité assumée qui fait que la famille des maires francophones a voulu aussi ces dernières années, s'ouvrir à d'autres. Et je pense en particulier à l'Organisation des villes arabes avec laquelle nous avons noué un partenariat inédit depuis deux ans, grâce notamment au maire de Tunis, mon ami Abbès MOHSEN, qui, animateur dans ces deux associations, nous a poussé à nous rapprocher et à avoir désormais des travaux communs, des pensées communes et aussi des projets de coopération commune.

Ils nous permettent aujourd'hui, organisation des villes arabes et association des maires francophones, ensemble, de concevoir, de financer et de réaliser un projet d'accès à l'eau pour 600 000 habitants de Nouakchott. Je veux saluer ici avec vraiment beaucoup d'émotion et de joie, la présence d'une délégation très importante, très nombreuse de grandes capitales du monde arabe, conduite par le secrétaire général de l'Organisation des villes arabes, mon ami Abdelaziz ADASSANI.

Une Francophonie qui assume sa diversité. Une Francophonie solidaire, une Francophonie ouverte aux autres et qui participe - et de quelle manière ! - à toutes les occasions de dialogue dans le monde. En particulier, je veux remercier les maires francophones qui, tout en étant extrêmement actifs dans leur propre association, sont très actifs dans l'organisation des collectivités territoriales du monde. Je pense à Cités et gouvernements locaux unis ici représentée et dans laquelle beaucoup de maires francophones jouent un rôle d'animateur et. Je pense en particulier à toi, mon cher Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou.

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, près de la moitié des êtres humains vivent en ville. Ce XXI<sup>ème</sup> siècle est dangereux. Ce XXI<sup>ème</sup> siècle est parfois angoissant. Mais ce XXI<sup>ème</sup> siècle est celui de tous les défis. Je parlais tout à l'heure de santé, d'éducation, de culture, de développement durable, d'accès à l'eau. Mais nous ne pouvons accepter que ce siècle soit le siècle du choc des civilisations.

Nous voulons que ce siècle soit celui du dialogue des cultures, du dialogue des civilisations et c'est pourquoi nous avons voulu que, pour ce trentième anniversaire, le thème principal de nos travaux pendant deux jours soit : "Villes et dialogues des cultures". D'abord parce que dans nos villes il y a une multitude de populations d'origines diverses. Je me souviens un jour d'un maire africain qui me disait : alors vous, en Europe, vous vous inquiétez parce qu'il y a des religions différentes, des origines différentes. Moi dans ma ville il y a 127 ethnies.

Toutes nos villes sont des villes de mélange. Toutes nos villes sont des villes d'enrichissement par des apports extérieurs. Alors partageons. Partageons et participons à ce grand dialogue des civilisations.

Et c'est pourquoi j'ai voulu inviter pour nos travaux ce matin celui qui fut d'abord maire de Lisbonne, puis Président de la République du Portugal et qui est maintenant le Haut Commissaire des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. Merci beaucoup cher Jorge SAMPAIO de venir avec nous ce matin.

Cher Amis, agir concrètement, porter nos valeurs, partager nos cultures, être différents dans notre vivre ensemble, c'est ça la Francophonie, au service de ce que nous vivons, la fraternité de nos relations. Mais parce que nous serons fiers de ce que nous sommes, fiers de nos différences et heureux de le partager avec tous les autres maires du monde entier, alors oui, modestement, mais résolument, en portant une petite part de l'espérance, nous pouvons être des soldats de la paix et de la fraternité.



**M. Jacques CHIRAC**  
**Ancien Président de la République française**  
**Président d'honneur de l'AIMF**

---

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, Cher Abdou,  
Monsieur le Président SAMPAIO,  
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
Monsieur le Maire de Paris, Président de l'AIMF,  
Très chers amis, membres de l'Association,

C'est avec émotion que je me retrouve aujourd'hui parmi vous.

Vous savez que nos rendez-vous me tiennent à cœur.

Aujourd'hui, notre rencontre prend une dimension particulière.

Une dimension de joie et de tristesse mêlées.

- Joie de vous retrouver pour fêter ensemble le trentième anniversaire de notre Association ;
- tristesse d'avoir perdu l'hiver dernier celui avec qui je l'ai créée, mon ami Jean PELLETIER.

Merci cher Bertrand DELANOË d'avoir évoqué sa mémoire avec autant de chaleur.

Sa disparition a profondément affecté tous ceux qui ont eu la chance de le connaître et, plus encore, tous ceux qui comptaient parmi ses amis.

Je m'honorais d'en être.

Mes pensées vont vers lui en ce moment précis, vers sa famille, vers cette belle ville de Québec pour laquelle il a tant œuvré. Il nous manque.

Trente ans déjà.

Que de chemin parcouru ! Nous étions 20 en 1979, vous êtes plus de 200 aujourd'hui ! Et l'on voudrait nous faire croire que la Francophonie serait une idée dépassée !

Je dis au contraire que la Francophonie est une idée bien vivante. Un projet actuel, une force en mouvement.

La Francophonie incarne au mieux la modernité des temps car elle est plurielle, car elle unit dans le respect de la diversité, car elle fonde sa légitimité sur des valeurs de partage.

Quoi de plus moderne. Quoi de plus nécessaire dans un monde incertain que cette éthique de la solidarité et de l'échange qui est au centre du projet francophone ?

Solidarité, échange, partage d'expérience, voilà les idées simples, les idées fortes, qui nous avaient poussé, avec Jean PELLETIER, à créer l'AIMF.

Ces idées simples n'allaient pas de soi. A l'époque, les villes ne s'étaient pas encore imposées comme des acteurs incontournables des relations internationales.

Nous avons été pionniers. Vous avez été pionniers.

Pionniers dans nos modalités d'action : l'AIMF a été l'une de toutes premières à instaurer des partages d'expérience Sud-Sud, à militer pour substituer des logiques de partenariat aux logiques d'assistanat qui prévalaient jusqu'alors.

Pionniers dans notre vision : aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit en ville ; ce n'était pas encore le cas lors de l'Assemblée générale de Bucarest, il y a trois ans à peine.

En 2010, demain, 47 % de la population du Mali, 66 % de la population du Maroc seront urbaines.

Cela pose de nombreux défis. Le défi des infrastructures. Le défi de l'habitat. Celui de la sécurité, celui de la coexistence et de la diversité.

Comment vivre ensemble en respectant l'autre dans sa différence ?

Aujourd'hui le problème n'est plus réservé aux zones périphériques, aux démocraties fragiles, aux états policiers. Il touche tous les pays. Toutes les cultures.

Jamais l'urgence du dialogue ne s'est imposée avec une telle force. Le dialogue comme outil. Le dialogue comme méthode.

Notre monde est multipolaire. Nos sociétés sont multi culturelles. Il faut réfléchir à des solutions adaptées à chaque situation, des solutions pragmatiques, qui permettent de sortir des logiques de peur, de rejet, de mépris, de conflit.

C'est l'objectif de ma Fondation.

Nos sociétés complexes imposent de s'accorder, d'échanger, de faire des concessions. Elles invitent à innover, à créer, à s'adapter.

Parce qu'ils sont au plus près des réalités quotidiennes, parce que la civilisation de demain sera une civilisation urbaine, les Maires ont un rôle essentiel à jouer dans cet indispensable effort d'innovation et de créativité.

Mes chers amis,

En décidant de consacrer cette assemblée générale au thème « Villes et dialogue des cultures », l'AIMF continue de s'inscrire dans le grand mouvement du monde.

Ensemble, nous pouvons contribuer à bâtir un nouvel humanisme, pétri à la fois d'idéal et de réalisme.

Nous n'avons pas d'autres choix si nous ne voulons pas que les facteurs de dissensions, de tensions, de conflits prévalent sur les facteurs de paix. Nous en avons les moyens. Nous devons en avoir l'audace.

Que vos travaux soient fructueux.

Je vous remercie.

**M. Bernard KOUCHNER**  
**Ministre français des Affaires étrangères et européennes**

---

30 ans ! Monsieur le Président de la République, vous ne les faites pas !  
Monsieur le Maire de Paris,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Président,  
Et vous, Mesdames et Messieurs les Maires francophones,

Vous avez l'air, et vous êtes, plein de jeunesse et de projets, et ceux qui hochent la tête partagent mon sentiment bien sûr.

Monsieur le Président de la République, ce fut une bien belle idée.

Monsieur le Maire de Paris, cher Bertrand, c'est très réconfortant de se retrouver ici dans ce magnifique Petit Palais, avec des gens que je rencontre souvent, et pas toujours dans de bonnes circonstances. Parfois aussi, il y a, comme on peut le dire et comme Bertrand DELANOË et le Président Jacques CHIRAC viennent de le dire, il y a aussi des tensions, il y a aussi des conflits.

D'abord, je voudrais vous féliciter les uns et les autres, d'être francophones –c'est déjà beaucoup- et c'est certainement un des facteurs d'entente, une des nécessités du dialogue facilité par la langue commune. C'est un espoir, un grand espoir, pour la démocratie et pour la paix dans le monde.

Vous êtes, peut être moins de 200, peut être un peu plus, je ne le sais pas ! Mais, vous serez certainement plus de 200 après ces deux jours dont j'ai vu le programme, qui est un programme très riche et très enrichissant.

Cette démocratie locale, cette nécessité de la démocratie locale, vous la représentez très bien. Vous la représentez très bien dans ses difficultés, dans ses espoirs.

J'ai bien aimé ce que Bertrand vient de dire sur ce raccourci des communautés que constituent une ville. Bien sûr, c'est beaucoup plus difficile et en même temps, c'est une leçon permanente que de voir les communautés vivre ensemble, parfois dans la difficulté et surtout dans la construction.

Vous avez, depuis 1990, mis en place et développé 700 projets dans les villes –et comme le disait le Président de la République- qui sont maintenant le réceptacle de plus de la moitié de l'humanité. C'est une leçon permanente que nous voulons prendre avec vous. Il est plus facile de travailler avec les Maires des villes. Il est plus facile de travailler avec les services des villes, que de travailler, en général, dans le développement.

Et même, je crois pouvoir dire qu'il y a un effet pervers du développement quand il n'est pas assez ciblé, quand il n'est pas très encadré, quand il n'est pas pris en charge par votre administration et par vous-même. Vous avez l'habitude de proposer ! Vous avez l'habitude de bâtir ! Vous êtes la Francophonie qui agit ! Ce sont des leçons qu'on vient prendre chez vous !

Alors, oui, le Ministre des Affaires étrangères que je suis, est heureux d'avoir placé cette délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, c'est-à-dire vous en particulier, dans la Direction de la Mondialisation que nous avons créée il y a peu de temps et je suis tout-à-fait disposé, non seulement à continuer de vous aider, mais à renforcer cette aide.

Mais vous savez, ce n'est pas moi qui vous aide, c'est nous que vous aidez.

Je le répète et j'en termine : il est particulièrement chaleureux d'être avec vous. Les projets seront développés ensemble. Nous essayerons de faire plus encore. Nous prendrons des leçons à vos côtés. Et la tension qui existe dans certaines parties du monde, vous devez aussi en prendre votre part, pour la combattre et pour amener la paix. Il y a des villes qui sont meurtries. Il y a des villes joyeuses. Il y a beaucoup plus de villes joyeuses, de villes en construction, de villes en dynamisme que de villes meurtries. Mais, ne les oublions pas. Et singulièrement, en ce moment, certaines sont francophones.

Merci.



**M. Jorge SAMPAIO**  
**Haut Représentant de l'Organisation des Nations Unies**  
**pour l'Alliance des civilisations**

---

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je puis à peine vous dire mon plaisir d'être parmi vous aujourd'hui et d'avoir l'occasion de partager avec vous quelques réflexions sur l'Alliance des civilisations, le dialogue des cultures et la diplomatie des villes, des sujets que je tiens tous très à cœur.

Merci, Bertrand, de m'avoir invité non seulement en ma qualité d'ancien Maire de Lisbonne et de membre de la Fédération mondiale des cités unies, dont j'ai aidé à promouvoir la fusion, plus tard, avec l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, mais aussi en tant que Haut Représentant des Nations unies pour l'Alliance des Civilisations, fonctions que j'exerce à présent.

Vous savez tous, comme moi, que l'on n'est pas Maire uniquement pour la durée d'un mandat, mais qu'on le reste pour la vie dès lors que l'on est municipaliste de cœur et de conviction, lorsque l'on est persuadé, comme je le suis, que la ville est le lieu où notre futur se joue, où la citoyenneté peut mieux se décliner et où la gouvernance peut composer davantage avec ses dimensions locale et globale.

C'est d'ailleurs fort de ces convictions que dans le cadre de l'Alliance des Civilisations j'ai tenu à consacrer une attention particulière au rôle des villes dans la promotion du dialogue interculturel et au développement de la diplomatie des villes. Pour cela, j'ai tenu à signer un Protocole d'entente avec l'Union des villes et des gouvernements locaux lors du 1<sup>er</sup> Forum de l'Alliance qui s'est tenu à Madrid en janvier 2008, j'ai participé au 1<sup>er</sup> Congrès de la Diplomatie des villes, réalisé à la Haye en juin 2008 et je n'ai pas manqué d'être présent ou de me faire représenter lors des grands rassemblements de maires, tant à Jeju, en Corée à la fin de 2007, comme à Istanbul en novembre 2008.

Excellences,  
Cher Amis,

Si vous me le permettez, c'est à dessein que je vous ferai grâce des détails à caractère descriptif sur l'Alliance des Civilisations, sa genèse, son contenu, sa portée et son développement.

Je pars du principe que cette initiative vous est familière et si tel n'est pas le cas vous trouverez de nombreuses informations sur notre site ([www.unaoc.org](http://www.unaoc.org)), allant du dernier Rapport d'activités (2008-2009) jusqu'au Plan d'Action pour les deux ans à venir, qui vient d'être présenté et entériné par le Groupe d'Amis de l'Alliance réuni au niveau ministériel la semaine dernière à New York.

Grosso modo, bien que l'Alliance cherche tout d'abord à traiter des divisions croissantes entre les sociétés dites « occidentale » et « musulmane », sa portée n'en est pas moins d'ordre mondial.

En outre, sa visée n'est pas seulement de « réagir contre » la théorie du « choc des civilisations », loin s'en faut, mais de s'attaquer de façon positive et préventive aux défis complexes que pose la diversité croissante de nos sociétés sur le plan existentiel, certes, mais surtout au niveau collectif, tant sur le plan social que politique.

À mon sens, la mondialisation, les flux permanents de populations et la diversité culturelle, ethnique et religieuse grandissante de nos sociétés non seulement ont remis les questions identitaires à l'ordre du jour, mais constituent un vrai défi à la gouvernance démocratique.

C'est pour cela que j'aime souligner que l'Alliance des Civilisations vise à devenir le pilier onusien de la bonne gouvernance de la diversité culturelle, laquelle est, à mon sens, aussi cruciale pour l'avenir de nos sociétés que la préservation de la biodiversité pour le futur de la planète.

Ceci veut dire quatre choses.

Premièrement : qu'il s'agit d'un nouveau domaine d'action qui empiète à la fois sur les thématiques du développement durable et sur celles que l'on appelle « culture de paix ».

Deuxièmement : qu'il s'agit d'un domaine d'action qui vise l'obligation de résultat, mais qui est axé sur une stratégie à long terme.

Troisièmement : que l'approche suivie est de type « *glocal* », voulant dire par là qu'elle est axée sur le particulier, le concret et le local, tout en se basant sur des principes et des finalités de nature globale.

En quatrième lieu, que l'Alliance vise à constituer un réseau très vaste de partenariats entre les gouvernements – que ce soit au niveau central ou local –, les organisations internationales et régionales, les représentants de la société civile, les universités, les fondations, les ONGs, les entreprises, les groupes confessionnels et les individus, de façon à déclencher des processus locaux d'appropriation des objectifs poursuivis.

Afin d'encourager la mise en marche de ces processus, j'ai demandé aux États membres de l'Alliance de nous relayer au niveau national et de développer des Plans Nationaux et des Stratégies Régionales pour le dialogue interculturel.

J'y crois, dur comme fer. Seule l'élaboration de Plans Nationaux et de Stratégies Régionales pour le dialogue interculturel pourra entraîner l'introduction de bonnes pratiques de gouvernance de la diversité culturelle et développer, à terme, de vraies politiques assurant le droit de cité à la diversité et une culture de paix et les droits de l'homme aux citoyens.

L'éducation, les jeunes, les migrations et les médias constituent le champ d'application de ces Plans et Stratégies qui doivent déboucher sur un ensemble d'actions communes à définir et à mettre en œuvre par un éventail diversifié d'acteurs avec le soutien fort de la société civile.

Parmi ces acteurs, les villes et les Maires ont un rôle tout à fait particulier à jouer, de cela je n'ai pas le moindre doute.

Les villes sont le lieu d'expression des difficultés que nous éprouvons à vivre ensemble, le lieu où éclatent ou se règlent les tensions culturelles, ethniques et religieuses, là où les conflits identitaires s'expriment, explosent ou sont contenus, là où des solidarités et des dialogues se nouent et où se développent les compétences interculturelles des citoyens.

Pour qu'une ville devienne un espace partagé de dialogue inclusif, il nous faut sans doute doter les maires d'outils appropriés, que ce soit au niveau des politiques d'urbanisme, de cohésion économique, de l'éducation aux droits de l'homme, de l'éducation pour une culture de la paix et du respect mutuel, d'intégration des minorités, d'utilisation de l'espace public, d'une citoyenneté participative etc.

L'ambition de l'Alliance est de développer à long terme un nouveau paradigme de la bonne gouvernance de la diversité culturelle, et de se constituer en tant que plateforme d'échange des bonnes pratiques et des cas d'échec, d'agir en tant que catalyseur d'initiatives conjointes notamment entre les villes du monde entier.

Ceci est ambitieux, mais tel est notre but à long terme. Je suis conscient qu'il s'agit d'un processus qui prendra son temps et que l'obligation de résultat nous met sous pression. Mais je préfère viser loin et avancer à petits pas avec des projets concrets, que de rester prisonnier du présent et de compromettre le futur.

J'ai déjà mentionné les Plans nationaux et les stratégies régionales. Pour vous donner un autre exemple de la façon dont nous procédons, je vais vous présenter brièvement un autre projet sur lequel nous travaillons qui vise directement les villes. Je souhaiterais d'ailleurs vous inviter à y prendre part et solliciter votre concours.

Ce projet s'appelle « Réseau mondial des Cafés du Dialogue » et je l'ai mis à dessein sous l'égide des villes. J'aurais pu choisir les universités ou les fondations, cela aurait été bien plus facile. Mais j'aurais trahi mes convictions car je pense que les villes sont le cadre naturel de cette initiative et que c'est sous la houlette des municipalités qu'elle mérite d'être développée en tant qu'outil innovateur de diplomatie des villes au service du pouvoir local.

« Dialogue Café », est un projet conçu pour connecter des individus de tous bords – de la communauté globale, académique, et des affaires en général – de façon à stimuler la compréhension mutuelle, à générer

des idées pour relever les défis et les problèmes communs et à résoudre les questions de société, telles que la diversité culturelle, le dialogue interreligieux, l'intégration des minorités ou le développement durable.

« Dialogue Café » est basé sur l'idée radicale mais simple que les personnes ont plus de choses qui les rapprochent que de choses qui les séparent. Si elles en ont l'opportunité, les personnes ordinaires chercheront à exploiter leurs intérêts communs même à travers les différences géopolitiques.

« Dialogue Café » sera doté d'accès à la télé présence, images de taille réelle sur écrans vidéo à haute définition, donnant l'impression visuelle et sonore que les personnes à l'autre bout du monde sont en fait assises dans la même salle.

Ainsi les écrans de télé présence dans les Dialogue Cafés permettront aux personnes de mondes différents de parler, de se fréquenter, d'échanger des idées, de créer ensemble ou d'interagir.

Mais il n'y a pas que cela. Le « Réseau mondial des Dialogue Cafés » possède d'autres composantes qui le soutiennent. Il comprend une coalition des villes hébergeant ces cafés, une charte commune des principes qui leur sont applicables et qu'il faut honorer, ainsi qu'une communauté globale des usagers de ces espaces de dialogue.

Autrement dit, ce projet ne consiste pas tout bonnement à demander aux maires de mettre à disposition un espace géré par la ville à des fins d'échanges culturels. Non. Ce projet demande aux maires de s'engager dans un projet dont ils restent le maître d'œuvre, dont ils doivent faire le suivi, et sur lequel ils doivent engager avec leurs confrères, partis dans le même projet, un échange régulier et une coopération soutenue.

Par ailleurs, en tant qu'opportunité d'emploi jeune orienté vers l'innovation sociale, ces Dialogue Cafés, en raison des échanges auxquels ils peuvent donner lieu, constitueront un espace unique de dimension mondiale pour développer des compétences interculturelles et favoriser une culture du dialogue, du respect et du goût des autres.

C'est dans ce sens que je vois dans ce projet pluridimensionnel un exemple d'activité qui entre dans le cadre de la diplomatie des villes et qui renferme un énorme potentiel.

Ainsi, j'invite tous les Maires ici présents à réfléchir sur la possibilité d'adhérer à ce projet – un appel à une manifestation d'intérêt sera mis online d'ici peu et nous comptons d'ores et déjà déployer six cafés pilotes d'ici janvier 2010. Soyez de la partie !

Chers amis,

Je terminerai comme j'ai commencé – en soulignant l'importance croissante de la diplomatie des villes dans le cadre chaque fois plus complexe de la coopération internationale.

La diplomatie classique entre États garde bien sûr toute sa légitimité. Mais la situation actuelle est que les limites pures et simples entre la politique étrangère et les autres politiques deviennent de plus en plus floues. C'est également le cas pour les frontières entre les domaines bilatéraux, multilatéraux et régionaux des activités diplomatiques tout comme pour les rôles joués par les différents nouveaux acteurs émergeant dans les relations internationales.

Avec la globalisation, le développement de la communauté internationale et la complexité sans cesse croissante des réseaux transnationaux, une nouvelle façon de faire la diplomatie est en train de prendre forme. C'est un défi à la culture diplomatique traditionnelle, et cela a probablement aboli quelques certitudes de la pratique de la politique étrangère, mais cela a déjà créé beaucoup de nouvelles opportunités.

Pour résumer, la pratique diplomatique actuelle doit faire face à un double défi : elle doit faire face aux transformations dans les relations entre États et elle doit prendre en compte le changement du tissu des relations transnationales et le réseau complexe des acteurs non étatiques.

C'est précisément le cas des villes et de la diplomatie des villes. Les municipalités, en tant qu'organes démocratiques du pouvoir local, ont leur légitimité et leur autonomie propres.

À mon avis, elles constituent un vrai “pouvoir d’influence” et peuvent jouer un rôle marquant dans la diplomatie culturelle.

« La diplomatie culturelle » exprime le rôle majeur que joue la culture, au sens large, dans les relations entre les peuples et les sociétés. En effet, bien avant que le terme « diplomatie culturelle » ne soit employé, les pays avaient déjà développé des liens et des échanges culturels étendus et diversifiés.

Mais de nos jours la « diplomatie culturelle » a une portée bien plus large et comprend de nouvelles priorités, telles que la promotion des droits de l’homme, de la tolérance et de la compréhension mutuelle, la bonne gouvernance, le rôle des mouvements religieux dans les affaires du monde et le rôle des medias dans la société civile.

En raison des nombreux développements, la diversité culturelle et religieuse, la cohésion sociale et le dialogue interculturel ont acquis une place de plus en plus importante dans les agendas politiques.

De plus, la prévision de Samuel Huntington qu’après la fin de la guerre froide nous pourrions assister à un « clash des civilisations » interculturel ou interreligieux, apparemment confirmé par le 9/11 et ses conséquences mondiales tragiques, a placé la diplomatie culturelle au sens large au sommet de l’agenda international comme une question urgente.

C’est à cause de ce nouveau cadre que l’Alliance des Civilisations prend tout son sens, à titre de nouvel outil de « soft power » des NU émergeant dans les questions soulevées de sécurité humaine et de paix. Et c’est pour cela que nous pensons que la diplomatie des villes doit être développée comme un outil de pouvoir d’influence ou « soft power » et que, sous cet angle, les villes ont un rôle unique à jouer.

Je vous remercie. Bon travail. Je compte sur vous.

**S. Exc. M. Abdou DIOUF**  
**Secrétaire général**  
**Organisation internationale de la Francophonie**

---

Tout a commencé un soir de juin 1977. Vous veniez, Monsieur le Président, Cher Jacques CHIRAC, d'être élu maire de Paris, et vous avez lancé, au cours d'un dîner offert en l'honneur du corps diplomatique, l'idée d'une réunion des maires des capitales et métropoles ayant la langue française en partage.

Une idée née d'une conception exigeante des relations et de la solidarité internationales, une idée qui, avec la révolution urbaine de ces trente dernières années, répondait à un besoin majeur avant l'heure, une idée à la mesure de votre engagement politique, de votre engagement de cœur au service de l'idéal francophone, une idée, enfin, à la mesure de l'attachement que la France a toujours porté à la Francophonie, et que perpétue, aujourd'hui, le Président de la République Nicolas SARKOZY, qui a posé des actes majeurs en faveur de notre institution.

Tout a commencé ce soir de juin 1977. Deux ans plus tard, l'AIMF voyait le jour à Québec, parce que vous aviez très tôt rallié à ce formidable projet celui qui l'a porté avec ferveur et fidélité à vos côtés. Je veux parler de cet homme d'exception que fût Jean PELLETIER, Jean PELLETIER qu'incarnait, tout entier, cette devise qu'il avait faite sienne : « Combattez en face ».

L'AIMF n'a cessé, depuis trente ans, de combattre en face et victorieusement.

La Francophonie ne serait pas la Francophonie sans l'AIMF parce que vous êtes, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à Québec, l'an dernier, l'opérateur incontournable et unique de la Francophonie en matière de coopération décentralisée, en même temps que notre porte étendard de la démocratie de proximité.

La Francophonie ne serait pas la Francophonie sans l'AIMF parce que vous constituez, grâce à la langue qui nous fédère, une constellation coopérative aussi innovante qu'efficace, fondée sur le partage. Partage des préoccupations et des solutions, partage des expériences et de l'expertise, mais surtout partage équitable où le Nord a autant à apprendre du Sud que le Sud du Nord.

La Francophonie ne serait pas la Francophonie sans l'AIMF parce que tout ce qui a été réalisé, depuis 30 ans, en matière de santé, d'état civil, de renforcement des capacités, d'adduction d'eau, d'assainissement, de centres de ressources, de construction et d'équipements d'école, de politique pour la jeunesse contribue à enraciner concrètement, au cœur des villes, les valeurs de solidarité, de fraternité, de démocratie, d'équité qui nous animent. Nous sommes résolument inscrits dans une même perspective de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Et je vous réitère, aujourd'hui, quelques jours après l'inauguration à Hué, de la première Maison des savoirs de la Francophonie, ma conviction que les populations de nos Etats membres auront beaucoup à gagner de la mise en synergie des savoir-faire complémentaires de l'OIF, de l'AIMF et des autres opérateurs.

La Francophonie ne serait pas la Francophonie sans l'AIMF parce que nous partageons la même ambition, celle de vouloir nous adapter aux mutations en cours pour mieux répondre aux attentes des hommes et des femmes que nous entendons servir. C'est elle qui vous a conduits, à l'instar de l'OIF, à réformer et à rationaliser vos modes de gestion et de fonctionnement, à vous moderniser, à vous doter d'une programmation stratégique, autant d'avancées majeures dont j'ai pu prendre la pleine mesure, et que je voudrais, ici, saluer, tout en rendant hommage à votre Président Bertrand DELANOE qui a résolument marqué de son empreinte et de sa force de conviction cette évolution qui place désormais l'AIMF au rang d'acteur et de partenaire reconnu et respecté sur la scène internationale.

Mes Chers amis,

Toutes ces raisons suffiraient amplement pour que nous célébrions, dans la joie de l'amitié, un bilan sans appel.

Mais à quoi aura-t-il servi que l'AIMF ait, pendant 30ans, « combattu en face », si nous devons renoncer, pour les années à venir, à assumer un rôle marquant dans la transformation du monde ?

Ce rôle, la Francophonie ne pourra le jouer pleinement sans l'AIMF.

Car par-delà la diversité des spécificités institutionnelles, juridiques, économiques, sociales, culturelles, par-delà les disparités qui caractérisent, vos villes, nos villes, nous devons être bien conscients de l'universalité des défis qu'il leur faut relever.

Au Nord comme au Sud, la globalisation économique génère la métropolisation.

Au Nord comme au Sud, les grandes villes sont plus que jamais devenues un gage de développement incontournable.

Au Nord comme au Sud, les grandes villes sont devenues le miroir de la partition économique du monde, avec une ville du Sud dans chaque ville du Nord, et une ville du Nord dans chaque ville du Sud.

Au Nord comme au Sud, les grandes villes sont devenues le lieu où se consomme la majorité des ressources énergétiques.

Au Nord comme au Sud, les grandes villes sont devenues le lieu où se croisent, se brassent et s'affrontent parfois des ethnies, des cultures, des religions différentes, mais où, dans le même temps, s'accélère l'uniformisation des comportements sociaux et des modes de consommation.

Et c'est bien parce que les villes, au Nord comme au Sud, sont en première ligne face aux enjeux d'urbanisation, de développement économique, de cohésion sociale, de démocratie participative, d'équilibre écologique, de développement durable, mais aussi de dialogue interculturel, qu'elles peuvent devenir un lieu privilégié d'articulation entre le global et le local.

Un lieu identitaire, nécessaire et salutaire, à même de répondre à un besoin croissant de lien social, plus riche, plus proche.

Un lieu d'expression des valeurs citoyennes et de la démocratie participative.

Un lieu de rencontre, de dialogue, de partage, d'acculturation mutuelle.

C'est dire qu'il vous incombe, en tant qu'élus locaux, la lourde responsabilité, mais aussi la stimulante opportunité de transformer les villes en cités, en ouvrant la voie à de nouvelles valeurs sociétales, en développant une nouvelle gouvernance locale, et en proposant, par-là même, une alternative aux modes dominants de gouvernement de la mondialisation, nourrie des aspirations de ceux qui la vivent et trop souvent la subissent.

Je sais que c'est, animés de cette conscience et de cette volonté, que vous êtes réunis ici aujourd'hui, comme en témoigne le thème de vos Assises, tant il est vrai que le dialogue interculturel doit devenir un véritable mode de gouvernement local associant tout à la fois les acteurs locaux, les habitants, les politiques. Car, par-delà l'émergence de villes inclusives, par-delà la volonté de tirer le meilleur du pluralisme culturel pour éviter que n'en résulte le pire, c'est le développement économique d'un territoire, sa capacité d'innovation et de création, son aménagement harmonieux, sa qualité de vie, sa cohésion sociale, son patrimoine, mais aussi la garantie pour chaque citoyenne et citoyen de voir sa dignité respectée, qui sont en jeu.

Mes Chers Amis,

Victor Hugo disait : « Vouloir toujours, c'est le fait de Paris ».

Je veux voir dans la célébration, à Paris, de ce trentième anniversaire de la création de l'AIMF, la marque de la volonté qui vous animera, qui nous animera pour les années à venir, tout en remerciant chaleureusement, notre hôte le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, pour l'accueil et l'occasion formidable qu'il nous offre de proclamer, ensemble, la détermination fraternelle qui nous lie.

Je vous remercie.

# **Assemblée générale**

**Séance plénière**



## Mise à jour de la liste des membres

---

Liste établie au 21.09.09, en fonction des informations transmises par les villes

- A Abéché, M. Mahamat Adam Mahamat Saleh, Maire, a remplacé M. Mahamat Seid Haggar,
- à Antananarivo, M. Edgard Razafindravahy, Président de la Délégation spéciale, a remplacé Mme Michèle Ratsivalaka, qui avait succédé à M. Guy Rivo Randrianarisoa,
- à Bandiagara, M. Housseyni Saye, Maire, a remplacé M. Ibrahim Tembely,
- à Beau Bassin - Rose Hill, M. Raj Aubeeluck, Maire, a remplacé M. Ramalingum Maistry,
- à Conakry, M. Mohamed Diop, Gouverneur, a remplacé M. Soriba Sorel Camara qui avait succédé à M. Malick Sankhon,
- à Cové, M. Clément A. Alokpon, Maire, a remplacé M. Gaston V. H. Gounjo,
- à Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall, Maire, a remplacé M. Pape Diop,
- à Ebolowa, M. Zo'o Olouman Guy Roger, Délégué du gouvernement, a remplacé M. Joseph Blaise Abolo Abolo,
- à Erevan, M. Gagik Beglaryan, Délégué du gouvernement, a remplacé M. Ervand Zakarian, Maire,
- à Essaouira, M. Mohamed El Ferrah, Président du Conseil municipal, a remplacé Mme Asmaa Chabi,
- à Fianarantsoa, M. Pety Rakotonirina, Maire, a remplacé M. Andrianomenjanahary Rabearison,
- à Gao, M. Sadou Diallo, Maire, a remplacé M. Aly Alassane Touré,
- à Garoua, M. Hamadou Aladji Bouba, Délégué du gouvernement, a remplacé M. Abdoulaye Maikano,
- à Genève, M. Rémy Pagani, Maire, a remplacé M. Manuel Tornare,
- à Kaolack, M. Madièyna Diouf, Maire, a remplacé M. Ahmed Khalifa Niasse,
- à Kayes, M. Abdoulaye Camara, Maire, a remplacé M. Hamadou Koné,
- à Limbe, M. Motanga Andrew Mounjimba, Délégué du gouvernement a remplacé M. Lifanda Samuel Ebiana,
- à Lubumbashi, Mme Marie-Grégoire Tambila Sambwe, Maire, a remplacé M. Floribert Kaseba Makunko,
- à Marrakech, Mme Fatima Zahra El Mansouri, Maire, a remplacé M. Omar El Jazouli,
- à Meknès, M. Ahmed Hilal, Maire, a remplacé M. Mohamed Bourhim, qui avait succédé à M. Aboubakar Belkoura,
- à Ngaoundéré, M. Hamadou Dawa, Délégué du gouvernement, a remplacé M. Djidji Issa Yaya,
- à Port-Louis, M. Mahendra Gondeea, Lord-Maire, a remplacé M. Jean Fritz Marcello Thomas,
- à Port-Said, M. Mustafa Abdelatif, Gouverneur, a remplacé M. Mustafa Kammel.
- à Rabat, M. Fathallah Oualalou, Maire, a remplacé M. Omar El Bahraoui,
- à Saint-Louis, M. Cheikh Bamba Dieye, Maire, a remplacé M. Ousmane Masseck Ndiaye,
- à Ségou, M. Ousmane Simaga, Maire, a remplacé M. Bréma Thiero,
- à Sikasso, M. Mamadou Tangara, Maire, a remplacé M. Mama Sylla,
- à Skopje, M. Koce Trajanovski, Maire, a remplacé M. Trifun Kostovski,
- à Sofia, M. Minko Guerdikov, maire par intérim, a remplacé M. Boyko Borissov
- à Tanger, M. Samir Abdelmoula, Président du Conseil de la ville, a remplacé M. Dahman Derhem,
- à Vientiane, M. Sombath Yialiher, Maire, a remplacé M. Sinlavong Khoutphaythoune,
- à Ziguinchor, M. Abdoulaye Balde, Maire, a remplacé M. Robert Sagna,
- à l'Association des maires de Roumanie, M. Gheorghe Falca, Président, a remplacé M. Ionel Chirita.

**Approbation du compte rendu  
de la XXVIII<sup>ème</sup> Assemblée générale tenue à Québec**

---

Le document est adopté à l'unanimité.

## Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général

---

Le Secrétaire général rappelle que l'ensemble des membres disposent du bilan pour l'année 2008, lequel s'organise en trois parties :

- la stratégie de l'AIMF en matière de développement de notre réseau de villes,
- les actions conduites pour répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement,
- les programmes destinés à renforcer la gouvernance municipale.

Ce texte où s'impose encore la politique de développement de l'association fondée sur des projets, mais où apparaît à présent, laisse apparaître la volonté de faire ressortir les résultats des actions. Cette démarche est parfaitement visible en matière de suivi des projets d'état civil, de comptabilité, d'adduction d'eau. Des critères sont définis et c'est là tout le sens de notre évolution engagée en 2004, concrétisée à Québec avec l'adoption de la Programmation stratégique, démarche destinée à rendre les programmes plus lisibles et à répondre aux attentes de nos bailleurs.

Il insiste sur deux points essentiels :

1) Tout d'abord, celui concernant la distribution des investissements selon les dossiers d'intervention. Le tiers d'entre eux va à des projets de modernisation des états civils.

Il s'agit là, incontestablement, avec notamment le programme mis en œuvre au Mali, de notre domaine d'excellence (1,170 million d'euros) et, surtout, de la marque de confiance que nous apporte la France.

Viennent ensuite les projets d'eau et d'assainissement, avec 746 000 €. Près de 50 % de ce montant provient de partenariats financiers avec des agences de bassins, suscités par la confiance inspirée par l'AIMF en raison du niveau d'investissement qu'elle apporte à travers son Fonds de coopération. Ceux-ci plafonnent à près de 400 000 € pour l'eau et l'assainissement.

Nous sommes donc en présence, à l'exception de l'état civil, de 5 domaines d'intervention qui s'équilibrent sensiblement en termes de niveau d'investissement :

- l'eau et l'assainissement,
- les équipements urbains (marchés, mairies),
- la culture et le patrimoine,
- la modernisation des services comptables,
- la création d'espaces multimédia.

La diversité de nos interventions mérite d'être remarquée, pour s'en féliciter... sauf à décider que la trop grande ouverture de notre éventail de compétences soit, à terme, un risque pour notre visibilité.

Quoi qu'il en soit, cet équilibre, déjà ancien, a vocation à se modifier dans les mois à venir, sous l'influence des programmes de l'Union européenne, lesquels sont centrés sur la formation à la gouvernance des équipes municipales. En effet, ces projets réclament, pour être acceptés par l'Union européenne, que l'AIMF s'engage dans un partenariat financier, ce qui signifie, pour elle, la nécessité de puiser dans ses fonds propres.

Ces projets n'apparaissent pas encore dans nos comptes car ils ont été gagnés en 2008 (ceux concernant le Congo, le Cameroun, la Centrafrique). Ensemble, ils représentent plus d'un million d'euros pour lesquels l'AIMF devra apporter plus de 300 000 € pour leur réalisation.

De plus en plus, l'AIMF structure donc son action en accord avec ses bailleurs :

- eau, assainissement avec les agences de bassins, grâce aux disponibilités du Fonds de coopération,
- formation à la gouvernance avec l'Union européenne qui nécessite un apport de l'AIMF représentant le quart du partenariat financier,
- modernisation des états civils et de la comptabilité, à la demande du ministère français des Affaires étrangères et européennes,
- classes multimédia à la demande du ministère français de l'Education nationale.

Bien sûr, tous font apparaître le rôle du réseau et sa capacité d'entraînement et ce sera là le second point de mon intervention.

2) Pour être en accord avec la programmation stratégique adoptée à Québec, le secrétariat permanent apparaît de plus en plus comme un facilitateur mettant en lien des partenaires techniques et financiers intéressés d'une part, par l'appui au développement local, d'autre part, par les capacités financières et techniques de l'AIMF, sa réactivité, la présence effective de ses membres dans les comités de suivi.

Le pouvoir d'influence de notre association va aller grandissant, au fur et à mesure que les réseaux locaux, notamment les associations nationales de villes, seront bénéficiaires des opérations.

Ces partenariats qui s'inscrivent à présent dans la durée, ont une contrepartie financière tant dans le financement des opérations, que dans le fonctionnement de notre structure. En effet, pour renforcer ces liens de confiance, l'AIMF suscite à de multiples occasions les rencontres directes entre ces nouveaux partenaires et les membres du réseau. Ce fut le cas à Strasbourg, avec l'Union européenne en 2008, à Istanbul, avec les agences de l'eau, en mars 2009. Lors des assemblées générales, ces bailleurs sont invités à prendre part à nos manifestations. Dans les ateliers que nous réunissons, les maires et leurs cadres sont sensibilisés tant à cette ouverture, qu'aux voies et moyens à adopter pour la rendre efficace et durable.

Sans négliger la mise en œuvre de projets concrets, comme l'atteste le bilan 2008, l'AIMF doit donc procéder à de nouveaux arbitrages en matière d'investissement. Chaque année, elle devra un peu plus : renforcer les associations de gouvernements locaux afin d'accroître leur rôle dans le processus de décentralisation, accroître la participation de ses membres dans les stratégies de poursuite des Objectifs du Millénaire, susciter des synergies entre villes, valoriser des thèmes transversaux contribuant à la lutte contre la pauvreté, tels l'égalité des genres, la promotion de la femme, l'environnement.

Il appartient à nos commissions permanentes de construire ce syncrétisme entre aspiration de nos membres à toujours plus de projets de quartier et souhaits de nos bailleurs qui entendent orienter leurs subventions vers la formation pour le renforcement des capacités locales. En effet, l'intérêt représenté par notre association correspond à sa capacité à attirer des financements internationaux, lesquels sont souvent dirigés vers "des actions qui doivent avoir un caractère global, plurinational et correspondre à des activités visant à améliorer la capacité des autorités locales à s'impliquer dans des processus de décision" et plus rarement vers des projets d'équipement de quartier.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des présents.

## **Adoption de la Programmation d'orientation 2010-2013**

---

1) Il s'agit du second Programme d'orientation.

Le premier avait été adopté à Antananarivo en novembre 2005 et doit s'achever à la fin de cette année. Il était fondé sur la promotion de la démocratie locale, le soutien au développement local.

Celui qui vous est proposé conserve ces objectifs mais prend en compte la Programmation stratégique adoptée à Québec en novembre 2008. Cette programmation stratégique souhaite :

- adapter notre réseau de maires au contexte international, notamment dans son fonctionnement,
- valoriser ses liens avec la Francophonie institutionnelle,
- prendre en compte les attentes des bailleurs internationaux,
- identifier un corps de valeurs communes dans la manière de gérer les territoires.

• Le Programme 2009-2013 poursuivra donc ce qui a été engagé en matière de « renforcement des capacités politiques et techniques au service du développement durable » mais en valorisant, à travers les actions, les méthodes de travail qui s'appuient sur la gestion axée sur les résultats, la mise en œuvre d'un dialogue continu entre les élus locaux, la société civile et les représentants de l'Etat, l'élaboration de plan

locaux de développement intégrés, la mise en place d'outils de gestion structurants tels les Agendas 21, les SIG, l'adressage.

Ce programme aura un deuxième axe. Il concernera la structuration de « l'expression francophone en matière de régulation urbaine ». Il s'agira, de manière plus concertée, de valoriser le savoir-faire francophone en matière de gestion, d'accroître l'influence de notre réseau notamment au sein des organisations mondiales d'élus locaux, d'être une structure de réflexion continue sur la vie locale.

Ces deux axes se rencontreront au sein de deux thématiques transversales : « l'appui aux jeunes, acteurs du développement économique, politique, social » et « le renforcement de la légitimité des maires et de leurs associations », ces deux axes étant animés par deux commissions, celles présidées par Bordeaux et par Saint-Louis.

2) Un premier bilan du Programme voté à Antananarivo, bilan de 3 ans d'action sur les quatre prévus, montre que les objectifs ont déjà été dépassés : 15,9 millions ont été investis alors que l'on prévoyait un investissement de 15,1 sur 4 ans ! Ce développement a été réalisé en s'appuyant sur un budget de fonctionnement relativement stable : au total, 3,5 millions en trois ans soit un ratio de 18 %, coût de l'expertise permanente inclus au fonctionnement.

La Programmation d'orientation 2010-2013 est approuvée à l'unanimité.

## **Modification des statuts**

---

### Exposé des motifs

Les maires francophones doivent se donner la possibilité d'ouvrir leur réseau à des villes qui appartiennent à l'espace francophone ou qui lui sont extérieures mais qui, pour des motifs spécifiques, ne peuvent adhérer à l'AIMF.

L'alinéa 2 de l'article 4 des statuts prévoit le statut de maire associé. Un maire associé, selon cet article, est un maire qui ne peut adhérer, pour des raisons qui lui sont propres, mais qui souhaite participer aux activités de l'association et sans être tenu de cotiser.

Cependant, l'article 4 précise que le Maire doit représenter une ville où le français est une langue largement utilisée.

L'amendement proposé lève cet obstacle.

**L'Article 4 – alinéa 2** est ainsi modifié :

« Les membres associés sont des Maires qui, sur proposition du Bureau et après décision de l'Assemblée générale, participent, à titre consultatif, aux activités de l'association. Les membres associés peuvent, s'ils le souhaitent, apporter à l'AIMF, une contribution selon la forme qu'ils désirent. »

La modification de l'Article 4 – alinéa 2 est adoptée à l'unanimité.

## **Rapport sur l'exécution du budget 2008 présenté par le Trésorier**

---

L'équipe permanente a développé depuis le début de l'année 2008 des relations plus étroites avec de nouveaux bailleurs.

Avec l'Union européenne, nous avons remporté des appels à projet pour le Cameroun, le Congo et la République centrafricaine. Ils nous apporteront 919 000 € dans les années à venir. Avec le ministère français du Développement solidaire, nous avons obtenu 300 000 € pour l'état civil de Brazzaville. Une première tranche nous a été versée en 2008.

Avec les agences de bassin, nous avons maintenu le rythme de coopération des années précédentes, ce qui nous a permis d'abonder le budget du Fonds de coopération de 216 000 € en 2006, 409 426 € en 2007 et 340 000 € en 2008.

Cette volonté de développement conduit notre comptabilité à s'adapter aux exigences spécifiques de chacun de ces bailleurs. Elle nous oblige aussi à être très réactifs car ces subventions sont liées à un engagement de l'AIMF d'apporter un financement complémentaire supérieur à 25 % de l'appui obtenu. J'insiste sur cette exigence qui nous conduira, à terme, à faire des arbitrages au sein de nos différents fonds d'investissement, afin que nos programmes soient en cohérence avec ces nouvelles demandes de subventions.

En matière de fonctionnement, les financements du Canada nous ont permis, avec le soutien de la ville de Québec, d'offrir à l'ensemble de nos membres, des conditions d'accueil de grande qualité lors de l'Assemblée générale. S'agissant des cotisations, le niveau élevé des impayés nous a conduits à prévoir des provisions. Celles-ci ont été imputées sur les charges de fonctionnement du Secrétariat permanent (+ 55 196 €), auxquelles s'ajoutent 30 997 € de provision pour congés payés non effectués et de 13 938 € de formation destinée à rendre l'équipe permanente toujours plus opérationnelle. Hors ce total de 100 000 € les charges de fonctionnement du Secrétariat permanent restent stables (1 152 203 € en 2008 contre 1 145 478 en 2007).

## Exécution des ressources

### Fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Cotisations	350 000 €	352 365 €	+ 2 365 €	Dettes au 31/12/2008 : 106 244 € dont 44 144 € d'arriérés. Au 01/09/2009, la dette est ramenée à 79.584 € Ont été provisionnés : 27 665 € pour les arriérés et 35 870 € pour 2008.
Subvention Ville de Paris	800 000 €	800 000 €	0	
Rémunération mandataire	460 000 €	430 881 €	- 29 119 €	Attribuée par les ministères français des Affaires étrangères et de l'Education nationale.
ACDI et secrétariat du Sommet des chefs d'Etat		217 813 €	+ 217 813 €	Appui à l'organisation de l'Assemblée Générale (78 % du coût de l'opération).
<b>TOTAL</b> (hors personnel mis à disposition)	<b>1 610 000 €</b>	<b>1 801 059 €</b>	<b>+ 191 059 €</b>	
Personnel mis à disposition par Paris	322 735 €	294 644 €	-28 091 €	La secrétaire mise à disposition a réintégré la Ville de Paris.

### Investissement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Fonds de Coopération	2 000 000 €	2 124 246 €	+ 124 246 €	Sont comprises les recettes de « Un Parisien un arbre ». Sont en attente de versement : 204 300 € d'Agences de l'Eau, du SIAAP et d'Aoste. Subventions reçues de Paris (1 150 000 €), Canada, Lausanne, Agence Adour-Garonne, Bordeaux, Communauté française de Belgique, Lille, Albi, Luxembourg, Liège. En 2007, l'AIMF avait reçu 2 067 823 €
Compte Opérateur	3 957 300 €	4 048 810 €	+ 91 510 €	Sont comprises les subventions de l'Union européenne. Subventions reçues du Québec, des ministères français des Affaires étrangères et de l'Education nationale, du Canada, de l'OIF (Maisons des Savoirs).
Fonds d'Urgence	100 000 €	100 000 €	-	Luxembourg et Paris ont participé à l'opération « Aide alimentaire pour les cantines scolaires ».
<b>TOTAL</b>	<b>6 057 300 €</b>	<b>6 448 841 €</b>	<b>+ 215 756 €</b>	

## Exécution des dépenses

### Fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Charges de fonctionnement du Secrétariat permanent	1 226 000 €	1 252 334 €	+ 26 334 €	La maîtrise du fonctionnement du secrétariat permanent est évidente. En 2007, ces dépenses s'élevaient à 1 145 478 € En effet, dans ces charges, ont été incluses les annulations de dettes liées au non paiement de cotisations de plusieurs villes (19.326 €) et la provision pour risque d'impayés de cotisation (35.700 €). Sont inclus aussi les frais de formation du personnel (13 938 €) et la provision pour congés payés (30 997 €)
Frais d'animation du réseau	384 000 €	556 685 €	+ 172 685 €	L'animation du réseau a été particulièrement soutenue avec plusieurs déplacements à Bruxelles pour assurer le suivi du dialogue avec la Commission européenne, la prise en charge de deux importantes réunions de l'AIMF, à Nankin et à Strasbourg (Habitat 2 et Journées européennes du développement), et une AG associée à un Sommet.
<b>TOTAL</b>	<b>1 610 000 €</b>	<b>1 809 019 €</b>	<b>+ 199 019 €</b>	En dépit de l'importante activité, le budget global de fonctionnement reste maîtrisé

### Investissement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Fonds de Coopération	2 000 000 €	1 842 280 €	- 157 720 €	Dans cet investissement, nous avons inclus 304 962 € qui ont financé le projet « Un Parisien un arbre » au Cameroun et à Haïti. Les subventions ont concerné des projets d'eau et d'assainissement (36,6 %), de patrimoine (16,5 %), « Un Parisien un arbre » (16,5 %), d'équipements urbains (21,5 %). Villes ayant reçu + de 20 000 € de subvention : Hué, Tombouctou, Tunis, Mopti, Bangui, Tahoua, Ouidah, Sofia, Kayes, Dosso, Douala, Dschang, Kindia, Kpalimé, Sokodé, Sfax, Ziguinchor, Vientiane, Mutsamudu.
Opérateur (subventions des Etats)	3 957 300 €	2 302 511 €	- 1 654 789 €	L'état civil représente 51 % des dépenses, suivi par l'appui aux services financiers (14 %) et les classes multimédia (11 %). Exemple de pays et villes bénéficiaires : Mali, Madagascar, Brazzaville, Bangui, Tanger, Lomé, Ouagadougou, Niamey.
Union européenne	-	217 005 €	217 005 €	Haïti
Urgence	100 000 €	118 194 €	+ 18 194 €	Aide humanitaire à Ouagadougou, Lomé, Bamako, Bangui, N'Djaména.
<b>TOTAL</b>	<b>6 057 300 €</b>	<b>4 479 990 €</b>	<b>-1 577 310 €</b>	En 2007, l'AIMF avait investi 4 056 753 € en 2006, 2 821 000 € et en 2005, 2 544 000 €. L'année 2008 a donc été particulièrement active, en augmentation de près de 10 % par rapport à 2007. La différence avec les prévisions est liée, en partie, aux subventions à recevoir.

Ce rapport fait apparaître l'effort d'investissement dans les projets qui s'accroît de 10 % par rapport à 2007, mais dont le niveau est le double de celui atteint en 2005 ou 2006.

Il nous permet de prendre la mesure de notre fort investissement dans les projets apportant une réponse aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (Fonds de coopération) et la place importante occupée par les projets de e. gouvernance (projets d'état civil et de NTIC financés sur subventions des Etats).

Cette volonté d'intervention se retrouve enfin dans l'animation du réseau, laquelle nous a permis de favoriser la présence de délégations de Maires de l'AIMF dans des manifestations internationales.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur le contrôle des comptes annuels de l'AIMF tels qu'ils sont joints au présent rapport, sur la justification de nos appréciations et sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.2 et 5 de l'annexe qui décrivent les règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources qui ont été appliquées en l'absence de référentiel comptable.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables : la note 5 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que, en l'absence de référentiel comptable applicable à l'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources, les modalités d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources ont été correctement décrites en annexe. Nous nous sommes enfin assurés de la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources.

Estimations comptables : votre Association constitue des fonds dédiés sur les subventions perçues, tel que décrit en note 2.2.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association à partir du suivi analytique et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence faite des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions intervenus au cours de l'exercice : en application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Convention financière et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Louis
  - o Administrateur intéressé : M. Ousmane Masseck, Maire de Saint-Louis
  - o Entité concernée : commune de Saint-Louis
  - o Nature et objet : convention du 1<sup>er</sup> septembre 2008 fixant les modalités de participation au projet de réhabilitation de l'aqueduc de Bango-Khor et de sa station de pompage
  - o Modalités : l'estimation totale du projet est de 90.000 € la commune de Saint-Louis apportant 18.000 € l'AIMF apportant une subvention de 72.000 € dont 10.000 € provenant de la ville de Lille à travers le Fonds de Coopération.
- Convention cadre pour la réalisation d'une « Maison des Savoirs » à Ouagadougou :
  - o Administrateur intéressé : le Trésorier, M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou
  - o Entité concernée : ville de Ouagadougou
  - o Nature et objet : convention d'octobre 2008 fixant les devoirs, obligations et engagements respectifs de chaque partenaire pour l'installation, le suivi et le développement d'une « Maison des Savoirs » dans la ville de Ouagadougou
  - o Modalités : l'AIMF financera les équipements, le renouvellement des équipements, l'accès aux contenus, la formation et l'appui technique aux animateurs, les primes mensuelles, les frais de connexion à internet de manière dégressive (100 % la première année, 50 %, puis 30 %)

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice : par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Convention avec la Ville de Paris
  - o Administrateur intéressé : le Président, M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris
  - o Entité concernée : Ville de Paris
  - o Nature et objet : convention du 3 décembre 2007 prévoyant les conditions dans lesquelles l'AIMF doit assurer la maîtrise d'ouvrage du projet initié par la Ville de Paris, intitulé « Un parisien, un arbre ». Dans le cadre de cette convention, l'AIMF percevra sur un compte bancaire dédié les dons de la générosité du public et affecté à ce projet. La convention est conclue pour une durée de 25 ans
  - o Modalités :
    - Le montant des dons collectés au 31 décembre 2008 s'élève à 23.176 € et n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice à hauteur de 1.246 €
    - Le montant des dons collectés au 31 décembre 2007 s'était élevé à 26.661 € et ont été utilisés intégralement au cours de l'exercice 2008
  - o Nature et objet : avenant à la convention du 3 décembre 2007, signé le 19 décembre 2008
  - o Modalités : versement d'une subvention de 250.000 € destinée à apporter une compensation partielle des coûts de la première année de mise en œuvre de l'opération

Le résultat créditeur 2008 (bénéfice de 20.815 €) est intégralement reversé au Fonds associatif.

Le rapport du Commissaire aux Comptes est adopté à l'unanimité.

**A I M F**9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648**BILAN**  
**EXERCICE 2008**

ACTIF	2008			2007		PASSIF	2008	2007
	Brut	Amort.& Provisions	Net	Net				
<b>Immobilisations</b>						<b>Fonds propres</b>		
Incorporelles	55 810	55 089	721	4 739	4 739	Reports à nouveau	237 563	155 458
Corporelles	131 943	1 17 823	14 120	23 912	23 912	Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	20 815	82 105
Dépôts et cautionnements versés	21 244		21 244	20 350	20 350			
<b>Total I</b>	<b>208 996</b>	<b>172 912</b>	<b>36 085</b>	<b>49 001</b>	<b>49 001</b>	<b>Total I</b>	<b>258 379</b>	<b>237 563</b>
<b>Actif circulant</b>						<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Avances et acomptes sur commandes						<b>Fonds dédiés</b>		
Créances :						sur subventions attribuées	11 446 950	9 719 448
- Subventions à recevoir	2 050 925		2 050 925	970 568	970 568	Sur dons manuels affectés	1 246	26 661
- Cotisations à recevoir	106 244	63 535	42 709	42 473	42 473			
- Autres créances	2 318		2 318	1 297	1 297			
Valeurs mobilières de placement	9 386 105		9 386 105	9 109 257	9 109 257			
Banques	723 463		723 463	260 333	260 333	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 642	309 316
Caisse	2 244		2 244	4 799	4 799	Dettes fiscales et sociales	194 399	151 161
						Autres dettes	6 625	6 664
						<b>Produits constatés d'avance</b>	6 953	1 898
<b>Total II</b>	<b>12 271 300</b>	<b>63 535</b>	<b>12 207 764</b>	<b>10 388 726</b>	<b>10 388 726</b>	<b>Total III</b>	<b>12 008 816</b>	<b>10 215 148</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	23 346		23 346	14 984	14 984			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 503 642</b>	<b>236 447</b>	<b>12 267 195</b>	<b>10 452 711</b>	<b>10 452 711</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 267 195</b>	<b>10 452 711</b>

**A I M F**

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031

## COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2008

	2008	2007
<b>Produits d'exploitation</b>		
Subventions d'exploitation	7 268 079	6 028 843
Cotisations et droits d'entrée	352 365	334 105
Dons manuels affectés	29 547	26 661
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	23 176	21 838
<i>Total I</i>	7 673 167	6 411 447
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats	2 864 717	2 874 979
Autres charges externes	2 476 178	1 817 623
Impôts, taxes et versements assimilés	83 282	68 326
Rémunération du personnel	583 697	531 929
Charges sociales	254 404	227 432
Dotation aux amortissements	14 811	20 700
Dotation aux provisions	35 870	31 455
Autres charges	129	127
<i>Total II</i>	6 313 088	5 572 571
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 360 079	838 876
<b>Produits financiers</b>	387 410	336 778
<b>Charges financières</b>	10 666	1 819
<b>Résultat financier</b>	376 744	334 959
<b>Résultat courant</b>	1 736 822	1 173 835
<b>Produits exceptionnels</b>	5 442	15 738
<b>Charges exceptionnelles</b>	19 361	4 210
<b>Résultat exceptionnel</b>	-13 919	11 528
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs	2 898 469	3 074 565
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 600 558	4 177 823
<b>Total des produits</b>	10 964 489	9 838 528
<b>Total des charges</b>	10 943 674	9 756 423
<b>Solde créditeur : excédent</b>	<b>20 815</b>	<b>82 105</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Prestations en nature	322 735	269 920
<i>Total</i>	322 735	269 920
<b>Charges</b>		
Mise à disposition gratuite de personnel	322 735	269 920
<i>Total</i>	322 735	269 920

24/04/2009

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

**Association Internationale des Maires  
Francophones**

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le 31  
décembre 2008  
Montants exprimés en Euros

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

## Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Immobilisations	2
2.1.2	Amortissements	2
2.1.3	Créances	2
2.1.4	Valeurs mobilières de placement	2
2.1.5	Charges constatées d'avance	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Fonds Propres	4
2.2.2	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	4
2.2.3	Etat des dettes	4
2.2.4	Produits constatés d'avance	5
2.2.5	Fonds dédiés - Tableaux de suivi	5
3	Informations relatives au compte de résultat	6
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	6
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	7
3.3	Contributions volontaires en nature	7
4	Autres informations	8
4.1	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation :	8
4.2	Rémunération des dirigeants	8
4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	8
5	Informations relatives au compte emploi des ressources	9
5.1	Affectation des ressources collectées auprès du public	9
5.1.1	Missions sociales réalisées directement à l'étranger	9
5.1.2	Frais de recherche de fonds	9
5.1.3	Frais de fonctionnement	9
5.1.4	Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations :	9
5.1.5	Engagements réalisés sur ressources affectées :	9
5.1.6	Excédent de ressources de l'exercice :	10
5.2	Ressources collectées auprès du public	10
5.2.2	Reprises sur provision- sur cotisations	10

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex<sup>i</sup>  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

5.2.3	Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	10
-------	--	----

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

ii

## **1 Faits majeurs de l'exercice**

### **1.1 Evénements principaux de l'exercice**

Il n'y a pas de faits majeurs à signaler au titre de l'exercice.

### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- le compte d'emploi des ressources,
- l'annexe.

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

En respect de l'article 8 de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, l'AIMF a inséré pour la première fois dans l'annexe des comptes sociaux le compte d'emploi des ressources.

Le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public est établi en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 qui décrit les modalités retenues prévue à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 d'élaboration en l'absence de référentiel comptable applicable à ce jour.

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre 1  
N° 77572641702648

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations

Cf. annexe jointe tableau 2054

#### 2.1.2 Amortissements

Cf. annexe jointe tableau 2055

Type d'immobilisation	durée et mode
Logiciels et progiciels	linéaire 3 ans
Installations techniques	linéaire 10 ans
Matériel de bureau	linéaire 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire 5 ans

#### 2.1.3 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Subventions à recevoir (voir tableau ci-joint)	2 050 925	2 050 925	
Cotisations à recevoir (voir tableau ci-joint)	106 244	106 244	
Divers	2 318	2 318	
<b>TOTAL</b>	<b>2 159 487</b>	<b>2 159 487</b>	<b>-</b>

#### 2.1.4 Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de S.I.C.A.V de trésorerie.

Valeur d'acquisition : 9 386 105

Cours à la clôture de l'exercice : 9 390 939

Plus-value latente : 4 834

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre 2  
N°77572641702648



## 2055 AMORTISSEMENTS

Euros

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE							
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amort. des éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et dev.		PA		PB		PC		PD	
Autres postes d'immo. incorporelles		PE	51 071	PF	4 018	PG		PH	55 089
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Construction	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. gén., agencés et aménag. des const.	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immo	Inst. gén., agencés, aménag. divers	(QD)	32 387	(QE)	3 774	(QF)		(QG)	36 161
	Matériel de transport	(QB)	1 458	(QI)		(QJ)		(QK)	1 458
-bilisations corporelles	Mat. de bureau et informatique, mobilier	(QL)	73 185	(QM)	7 019	(QN)		(QO)	80 204
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
<b>Total (III)</b>		QU	107 030	QV	10 793	QW		QX	117 823
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		0N	158 101	0P	14 811	0Q		0R	172 912

CADRE B		VENTILATION MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROG.										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Montants à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différent durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amt. fisc. excep.	Colonne 4 Différent durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amt. fisc. excep.					
Frais établis Total (I)		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Immo. incorpor. Total (II)		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
cons	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				S4
cons	Inst. gén. agen. const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				T2
Inst. techniques mat. outill.		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autr	Inst. gén. agenc. am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				U7
imm	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				V5
cor-	Mat. bur. info. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				W3
por	Emb. récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				X1
<b>Total (III)</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
<b>Total général (I+II+III)</b>		X9	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6				Y6
<b>Total général non ventilé (X9 + Y1 + Y2)</b>		Y7	<b>Total général non ventilé (Y3 + Y4 + Y5)</b>			Y8	<b>Total général non ventilé (Y7-Y8)</b>			Y9	Y9	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			Montant net au début de l'exercice	Augmentat <sup>o</sup>	Dotations exercice amortis.	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	B1
Primes de remboursement des obligations							SP	SR

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers

AIMF

92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

Cegid Group  
Page 2

2.1.5 Charges constatées d'avance

Assurances	4 858
Maintenance	9 309
Location photocopieur	1 100
Internet site francophone	1 047
Télécom affranchissement	651
Relations publiques	6 381
<b>TOTAL</b>	<b>23 346</b>

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds Propres

Solde au début de l'exercice –	Augmentation	Solde à la fin de l'exercice –
Compte « Report à nouveau »		Compte « Report à nouveau »
155 458	82 105	237 563

Le résultat est affecté au compte « Report à nouveau ».

### 2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 9 000 €.

Ce montant tient compte de l'hypothèse de la présence dans l'association à l'âge de la retraite des salariés, sans application d'un taux d'évolution des rémunérations ni de taux d'actualisation.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes.

### 2.2.3 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 642	352 642		
Dettes fiscales et sociales	194 399	194 399		
Autres dettes	6 625	6 625		
Produits constatés d'avance	6 953	6 953		
<b>TOTAL</b>	<b>560 619</b>	<b>560 619</b>	-	-

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

### Fournisseurs

	Nature	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et actions de coopération	348 983
Factures non parvenues	Taxe foncière, honoraires, maintenance	3 659
<b>TOTAL</b>		<b>352 642</b>

### 2.2.4 Produits constatés d'avance

Cotisations : 6 953

### 2.2.5 Fonds dédiés - Tableaux de suivi

Voir tableau joint

Les subventions attribuées sont réparties selon leur source de financement (Fonds de Coopération, FMU, Opérateur,...).

Afin de simplifier la présentation du tableau des fonds dédiés, il a été décidé de le présenter en regroupant les subventions par nature de financement.

Par ailleurs, les projets votés avant 2006, non soldés au 31 décembre 2008, en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

**AIMF**

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031

Fonds dédiés sur subventions - 2008		Subventions notifiées en 2008	Fds à engager sur projets au 31.12.2007	Réaffectations diverses	Fds à engager sur projets au 01.01.2008	Utilisation en cours d'exercice	Reprise des fonds dédiés antérieurs	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Produits financiers à engager au Fonds d'urgence	Fonds restant à engager au 31.12.2008
Fonds de coopération	2008	1 846 460	475 387	475 387	255 429	475 387	2 066 418	0	2 066 418	
F. Parisien 1 arbre	2008	250 000	0	0	250 000	0	0	0	0	
F. M. U.	2008	1 483 159	0	0	425 866	0	1 057 293	0	1 057 293	
Opérateur	2008	1 822 552	0	0	170 586	0	1 651 966	0	1 651 966	
Fonds d'urgence	2008	105 000	0	0	118 194	0	-13 194	0	373 670	
Fonds Union Européenne	2008	312 215	0	-45 548	429 839	0	266 667	0	266 667	
<b>A = TOTAL 2008</b>		<b>5 819 385</b>	<b>0</b>	<b>429 839</b>	<b>429 839</b>	<b>1 220 074</b>	<b>475 387</b>	<b>5 029 150</b>	<b>386 864</b>	<b>5 416 014</b>
<b>A</b>										
Fonds de coopération	2007	1 575 593	1 535 790	-39 803	1 535 790	642 520	642 520	893 270	0	893 270
F. M. U.	2007	1 800 025	1 817 613	17 588	1 817 613	444 612	434 582	1 373 000	0	1 373 000
Opérateur	2007	381 000	575 901	194 901	575 901	135 131	135 131	440 770	0	440 770
Fonds d'urgence	2007	296 450	296 450	0	296 450	143 643	143 643	296 450	0	296 450
Fonds Union Européenne	2007	98 096	143 643	45 548	143 643	1 355 907	1 355 886	0	0	3 003 490
<b>B = TOTAL 2007</b>		<b>0</b>	<b>4 151 163</b>	<b>218 234</b>	<b>4 369 397</b>	<b>1 355 907</b>	<b>1 355 886</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 003 490</b>
<b>B</b>										
Fonds de coopération	2006	667 370	124 466	124 466	791 835	349 936	349 936	441 899	0	441 899
F. M. U.	2006	84 885	467 460	467 460	562 345	244 628	244 628	317 716	0	317 716
Opérateur	2006	833 650	23 378	23 378	857 029	697 158	697 158	159 871	0	159 871
Fonds d'urgence	2006	167 716	0	0	167 716	3 074	3 074	164 642	0	164 642
Fonds Union Européenne	2006	17 733	17 733	0	17 733	17 733	17 733	0	0	0
<b>C = TOTAL 2006</b>		<b>0</b>	<b>1 781 354</b>	<b>615 304</b>	<b>2 396 658</b>	<b>1 312 530</b>	<b>1 312 530</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 084 128</b>
<b>C</b>										
Fonds de coopération	antérieur à 2006	1 689 665	-560 050	-560 050	1 129 615	361 742	361 742	767 873	0	767 873
F. M. U.	antérieur à 2006	1 659 218	-485 048	-485 048	1 174 171	134 369	134 369	1 039 802	0	1 039 802
Opérateur (2002)	antérieur à 2006	360 372	-218 280	-218 280	142 092	81 680	81 680	60 413	0	60 413
Fonds d'urgence	antérieur à 2006	75 231	0	0	75 231	2 445	2 445	75 231	0	75 231
Fonds Union Européenne	2006	2 445	0	0	2 445	580 236	580 236	0	0	1 943 318
<b>D = antérieur à 2006</b>		<b>0</b>	<b>3 786 931</b>	<b>-1 263 378</b>	<b>2 523 554</b>	<b>4 478 746</b>	<b>3 724 039</b>	<b>5 029 150</b>	<b>386 864</b>	<b>11 446 950</b>
<b>D</b>										
<b>TOTAUX : A + B + C + D</b>		<b>5 819 385</b>	<b>9 719 448</b>	<b>-0</b>	<b>9 719 448</b>	<b>4 478 746</b>	<b>3 724 039</b>	<b>5 029 150</b>	<b>386 864</b>	<b>11 446 950</b>
<b>E = C + D</b>										
<b>Fonds dédiés sur dons - 2008</b>		<b>Dons encaissés en 2008</b>	<b>Fds à engager sur projets au 31.12.2007</b>	<b>Réaffectations diverses</b>	<b>Fds à engager sur projets au 01.01.2008</b>	<b>Utilisation en cours d'exercice</b>	<b>Reprise des fonds dédiés antérieurs</b>	<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>Produits financiers à engager</b>	<b>Fonds restant à engager au 31.12.2008</b>
F. C. Parisien 1 arbre	2008	29 547	26 661	0	26 661	28 301	26 661	1 246	0	1 246
F. C. Parisien 1 arbre	2007	29 547	26 661	0	26 661	26 661	26 661	1 246	0	1 246
<b>TOTAUX : A + B + C + D</b>		<b>29 547</b>	<b>26 661</b>	<b>0</b>	<b>26 661</b>	<b>54 962</b>	<b>3 750 700</b>	<b>5 030 397</b>	<b>386 864</b>	<b>11 448 196</b>

KPMG Entreprises

Secteur non Marchand

2 bis rue de Villiers

92309 LEVALLOIS PERRET Cedex

775726417 R.C.S. Nanterre

N° 77572641702610

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation des produits d'exploitation

	2 008	2 007
<b>Subventions :</b>	<b>7 268 079</b>	<b>6 028 843</b>
Ville de Paris	2 033 040	1 733 040
Ville de Bordeaux	15 000	15 000
Ville de Lausanne	17 000	17 000
Ville de Liège	30 000	25 000
Ville de Luxembourg	74 800	24 800
Ville d'Aoste	4 300	
Ville d'Albi	5 000	
Ville de Lille	10 000	
OIF - IFN - Maison des savoirs	60 900	
M3IDS	300 000	
Waterdev (département véolia)		20 000
Agence de l'eau Loire-Bretagne		164 000
Agence Seine Normandie		50 950
Agence Rhin Meuse	100 000	100 000
Ville de Nantes		89 500
Nantes Métropole (CU) complément 2007	355	153 000
Adour - Garonne	100 000	
Ministère des Affaires Etrangères (S A F)	1 814 794	1 832 723
Ministère de l'Education Nationale	457 350	457 350
Gouvernement du Québec	53 547	54 701
A C D I	535 778	1 042 734
Communauté française de Belgique	154 000	75 000
S I A A P	140 000	75 942
Communauté Européenne	312 215	98 103
Ambassade du Mali	1 050 000	
<b>Ressources propres (cotisations et droits d'entrée...) :</b>	<b>352 365</b>	<b>334 105</b>
<b>Dons affecté à 1 parisien 1 arbre</b>	<b>29 547</b>	<b>26 661</b>
<b>Reprises sur provisions (cotisations impayées)</b>	<b>23 176</b>	<b>21 838</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7 673 167</b>	<b>6 411 447</b>

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

### 3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition	Total
Cadres	7	3	10
Non Cadres	2	1	3
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>13</b>

### 3.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Personnel mis à disposition	Salaires plus charges sociales	322 735

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

## 4 Autres informations

### 4.1 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation :

- Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 180 heures aux droits acquis en 2008.
- Volume de formations n'ayant pas donné lieu à demande de la part des salariés : 646 heures.

### 4.2 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 196 547 € en 2008.

Ce montant concerne les cadres dirigeants salariés qui sont 2 personnes.

### 4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	KPMG S.A.
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	14 000 € HT
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	8 000 € HT
<b>Honoraires totaux</b>	<b>22 000 € HT</b>

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

## 5 Informations relatives au compte emploi des ressources

### 5.1 Affectation des ressources collectées auprès du public

#### 5.1.1 Missions sociales réalisées directement à l'étranger

Fonds de coopération	1 609 627
Parisien l'arbre	304 962
Fond multilatéral unique	1 249 476
Opérateur direct	1 084 555
Fond d'urgence	121 268
Fond Union Européenne	164 209
Salaires et Charges en fct du tps passé	191 062
<b>Total</b>	<b>4 725 159</b>

#### 5.1.2 Frais de recherche de fonds

##### 5.1.2.1 Frais d'appel à la générosité du public

Salaires et charges en fonction du temps passé	12 214
Honoraires consultants	8 310
<b>Total</b>	<b>20 524</b>

##### 5.1.2.2 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Salaires et charges en fonction du temps passé : 56 202

#### 5.1.3 Frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement directs : 948 676

Charges d'animation des instances : 556 685

#### 5.1.4 Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations :

Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations : 35 870

#### 5.1.5 Engagements réalisés sur ressources affectées :

Engagements réalisés sur ressources affectées : 1 727 502

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

**5.1.6 Excédent de ressources de l'exercice :**

Excédent de ressources de l'exercice 20 815

**5.2 Ressources collectées auprès du public**

**5.2.1.1 Dons manuels collectés**

Dons manuels collectés : 29 547

**5.2.1.2 Subventions**

Subventions : 7 268 079

**5.2.1.3 Autres Produits**

Cotisations des villes et associations adhérentes 352 365

Produits financiers 387 410

Produits exceptionnels 5 441

**5.2.2 Reprises sur provision- sur cotisations**

Reprises sur provisions sur cotisations : 21 043

Remboursement Uniformation 2 133

**5.2.3 Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs**

Reports des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs : 25 415

KPMG Entreprises  
Secteur non Marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

AIMF  
9, rue des Halles  
75001 Paris

2008		Compte d'emploi annuel des ressources globalisées avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois		Dont nature spécifique
EMPLOIS		RESSOURCES		Dont nature spécifique
<b>1</b>	<b>Missions sociales</b>		<b>1 Ressources collectées auprès du public</b>	
1.2	Réalisées à l'étranger actions réalisées directement	4 725 159	1.1 Dons manuels collectés	29 547
<b>2</b>	<b>Frais de recherches de fonds</b>		<b>3 Subventions</b>	250 000
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	20 524		
2.3	Charges liées à la recherche de subvent* et autres concours publics	56 202		
<b>3</b>	<b>Frais de fonctionnement direct</b> <b>Charges d'animation des instances</b>	948 676 556 685	<b>4 Autres produits</b>	745 216
<b>I</b>	<b>Total des emplois de l'exercice inscrits au Cpte de résultat</b>	<b>6 307 246</b>	<b>I Total des ressources de l'exercice inscrites au Cpte de résultat</b>	<b>8 042 842</b>
<b>II</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>35 870</b>	<b>II Reprise des provisions</b>	<b>23 176</b>
<b>III</b>	<b>Engagements réalisés sur ressources affectées</b>	<b>1 727 502</b>	<b>III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>25 415</b>
<b>IV</b>	<b>Excédent de ressources de l'exercice</b>	<b>20 815</b>		
	<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>8 091 433</b>	<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>8 091 433</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	<b>Missions sociales</b>	<b>322 735</b>	<b>Mise à disposition gratuite de personnel</b>	<b>322 735</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>322 735</b>	<b>TOTAL</b>	<b>322 735</b>

KPMG Entreprises  
Secteur non marchand  
2 bis rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
775726417 R.C.S. Nanterre  
N° 77572641702648

15/06/2009

## **Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2008**

---

Les comptes et les rapports de l'exercice 2008 sont approuvés à l'unanimité.

## **Adoption du projet de budget 2010**

---

Le budget prévisionnel pour 2010 a été fixé à 6.872.848 € soit un niveau plus faible qu'en 2008 mais toujours nettement plus élevé qu'en 2007 (5.449.800 €).

Cette situation est due essentiellement à la prise en compte de l'achèvement du programme de modernisation de l'état civil malien, lequel a permis à l'AIMF de recevoir près de un million d'euros pendant chacune des trois dernières années.

Cette situation tient aussi compte de la conjoncture économique qui environne notre réseau de solidarité, avec ses conséquences directes liées aux contractions des budgets de coopération décentralisée.

Cette évolution quantitative s'accompagne de changements qualitatifs positifs.

Tout d'abord, le budget de fonctionnement du secrétariat permanent s'inscrit en baisse et ceci après intégration du coût des experts mis à notre disposition pour assurer le suivi des projets.

Si nous maintenons la comparaison avec 2007, les charges de fonctionnement du secrétariat permanent, y compris le coût des experts mis à notre disposition, qui étaient alors de 1.415.478 €, ne sont évaluées qu'à 1.379.657 € pour 2010. Seuls les frais d'animation du réseau augmentent pour atteindre 449.000 € afin d'assurer la présence de l'AIMF et l'expertise territoriale francophone au sein de séminaires régionaux thématiques. Cette pratique avait été abandonnée depuis 2004, à l'exception de la réunion de l'Observatoire francophone de l'état civil. Cette année, nous renouons avec cette tradition et nous en évaluerons les résultats avant de la poursuivre dans le cadre du programme d'action 2010-2013.

L'autre évolution qualitative concerne la nature des projets.

Si l'on compare les prévisionnels 2010 et 2009, l'expertise restera stable à 18 % des budgets d'investissement. En revanche, les travaux et l'achat de matériels passeront de 45,8 % en 2009 à 44 % en 2010, alors que la formation et l'assistance évoluera de 28,5 % à 29,5 %.

L'appui aux transferts de savoir-faire ainsi privilégié afin d'apporter une réponse au programme d'action quadriennal 2010-2013.

Ce projet de budget présente donc un caractère dynamique : il entend valoriser les transferts de savoirs à la fois dans le budget de fonctionnement du secrétariat permanent et dans l'exécution de son programme d'investissement.

## Budget prévisionnel 2010

CHARGES		PRODUITS	
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	<b>1 828 657 €</b>	<i>Produits de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	<b>1 828 657 €</b>
<b><u>1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent</u></b>	<b>1 379 657 €</b>	-	
<b><u>Achats et services extérieurs</u></b>	<b>314 657 €</b>	. Subvention de la Ville de Paris	1 070 000 €
. Achats consommables	27 057 €	. Cotisations et droits d'entrée	350 000 €
. Loyer et charges locatives	110 000 €	. Rémunération mandataire	408 657 €
. Locations diverses	30 000 €		
. Honoraires	42 000 €		
. Relations publiques	15 000 €		
. Frais d'expédition et de télécommunications	45 600 €		
. Divers (assur., maintenances, documentat°)	45 000 €		
<b><u>Frais de personnel - Impôts et taxes</u></b>	<b>1 012 000 €</b>		
. Frais de personnel	675 000 €		
. Impôts et taxes	67 000 €		
. Frais de personnel mis à disposition	270 000 €		
<b><u>Autres charges</u></b>	<b>53 000 €</b>		
. Dotations aux amortissements et provisions	48 000 €		
. Provis° pour risques et charges	5 000 €		
. Frais bancaires	5 000 €		
<b><u>2) Frais d'animation du réseau</u></b>	<b>449 000 €</b>		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau et séminaires	369 000 €		
. Déplac., missions, relat° publiques, Inst. Francoph.	50 000 €		
. Instances européennes	10 000 €		
. Cotisation adhésion (CGLU collect.locales Europe)	20 000 €		
<b><u>Charges directes affectées aux actions de coopération</u></b>	<b>5 044 191 €</b>	<b><u>Produits des actions de coopération</u></b>	<b>5 044 191 €</b>
. Expertise et études	900 000 €	. Fonds de Coopération (Villes + ACIDI + ag.de l'eau)	1 859 840 €
. Travaux	1 700 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff.Etrang.+Québec)	1 868 341 €
. Matériels et logiciels	500 000 €	. Opérateur (Educat° Nale + MAE)	487 350 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	20 000 €	. Union Européenne	728 660 €
. Formation et assistance	1 487 534 €	. Fonds d'urgence (Prod.Financiers/investissements)	100 000 €
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	408 657 €		
. Assurances	20 000 €		
. Documentation	2 000 €		
. Commissions bancaires	4 000 €		
. Droits de timbres et divers	2 000 €		
<b>Total des charges</b>	<b>6 872 848 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>6 872 848 €</b>

Le projet de budget est approuvé par l'ensemble des participants.

## Admission des nouveaux membres

---

Sur proposition du Bureau, 10 nouveaux membres sont admis à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'agit de :

- Manga (Burkina Faso)
- Bangangté (Cameroun)
- Bertoua (Cameroun)
- Foumban (Cameroun)
- Lafayette (Etats-Unis)
- Nice (France)
- Strasbourg (France)
- L'association des municipalités du Niger
- La Fédération canadienne des municipalités
- L'association des communes du Mono et du Couffo au Bénin
- L'association des municipalités de Roumanie

## Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations

---

**Bureau** : 1<sup>er</sup> semestre 2010

Lieu : Liège

Cette réunion pourrait être associée à un séminaire sur les modalités de l'aide européenne aux autorités locales.

## XXX<sup>ème</sup> Assemblée générale

Date et lieu à déterminer en fonction du Sommet des chefs d'Etat

Thème : « Villes et universités au service du développement »

Le rapport 2009 de la Banque mondiale rappelle le rôle essentiel des villes dans le développement. La mise en synergie des savoir-faire locaux, notamment ceux des universités et des collectivités ne peut que renforcer les capacités d'actions des acteurs du développement local.

Les demandes d'actions pouvant associer villes et universités se multiplient, principalement dans les pays du Sud, avec les initiatives multi-acteurs prônées par certains bailleurs de fonds internationaux.

Pour anticiper ces partenariats d'avenir, l'AIMF et l'AUF ont signé, le 16 octobre 2008 à Québec, une convention ayant pour objectif de favoriser la création d'un réseau d'experts territoriaux, d'encourager les échanges entre les deux institutions et de susciter une réflexion francophone sur la ville.

Plusieurs sous-thèmes pourraient être discutés en atelier :

- Analyse prospective du développement des territoires
- Les rapports entre l'université et sa ville d'accueil : gouvernance locale, services aux étudiants, formation-emplois
- Relations avec les villes secondaires ne disposant pas d'établissement universitaire
- Accompagnement des processus de décentralisation : formation, création d'outils de gestion, management des services
- Gestion de l'environnement : déchets, eaux, réseaux divers par exemple, pour lesquels des travaux conjoints et des projets sont en cours
- Dans le domaine de la santé, l'AUF et l'AIMF conduisent parallèlement des actions, notamment dans la lutte contre le sida

# **Assemblée générale**

**Séance de clôture**



**M. Jean-Paul L'ALLIER**  
**Membre honoraire**  
**Représentant de la ville de Québec**

---

Monsieur le Président,

J'attendais ce moment avec impatience. C'est celui de recommander à l'Assemblée de présenter, pour que ce soit noté au procès verbal, des félicitations pour l'organisation de cette rencontre exceptionnelle du trentième anniversaire.

La qualité de l'accueil, des lieux que vous nous avez ouverts, la qualité des réflexions qui se sont faites ici, la qualité de votre vision, de votre rigueur, et disons-le, de votre leadership, font que les membres de l'Association doivent être fiers d'en faire partie.

Vous avez choisi de nous recommander la nomination d'un Secrétaire permanent qui connaît tous les détails de notre organisation et surtout son histoire. On rejoint ainsi les questions abordées hier : « si on ne connaît pas son histoire, on n'a pas beaucoup de chance d'avancer ».

Alors je voudrais vous remercier.

La ville de Québec est consciente du travail que cela représente, y compris pour votre personnel, vos collaborateurs, puisque la dernière Assemblée générale a eu lieu à Québec.

Je voudrais aussi vous encourager à continuer et vous dire que vous pouvez compter sur l'appui de tous, même de ceux qui ne sont plus membres mais qui restent vos amis.

Merci.



Cher Jean-Paul et chers collègues,  
Chers amis,

D'abord pour nous, c'est une évidence de considérer que la famille des Maires francophones est chez elle à Paris.

Donc voilà, que ce soit à l'Hôtel de Ville, au Petit Palais où ailleurs, nous avons l'impression tout simplement de recevoir nos parents et donc vous êtes chez vous ici et pour nous, ce n'est pas du tout un effort, c'est un réel plaisir de vous accueillir et je vous remercie des mots que vous avez prononcés.

Je voudrais simplement dire que d'abord, effectivement, vos remerciements doivent s'adresser, vous l'avez fait, à toute l'équipe qui nous entoure. D'abord celle de la Mairie de Paris. L'Adjoint aux Relations internationales, Pierre SCHAPIRA, le Délégué aux Relations internationales, Bernard PIGNEROL, son équipe, et le personnel de la Ville, tous, ont été heureux de vous accueillir et ils l'ont fait avec leur professionnalisme et leur gentillesse. Plusieurs collaborateurs, des inspecteurs de sécurité me disaient hier qu'ils étaient contents que vous soyez là. Vous savez le personnel de la Ville de Paris est à l'image de la diversité de la société parisienne. Dans la Délégation aux Relations internationales, j'ai des collaborateurs qui sont de plusieurs origines. Dans le personnel de la Ville de Paris, il y a aussi des gens très différents et j'aime qu'ils voient que nos convictions, qu'ils connaissent, se traduisent par une familiarité, au meilleur sens du terme avec des femmes et des hommes qui sont de toutes origines, de toutes couleurs de peau, et que, toujours, avec ce souci très profond d'égalité, et bien, nous essayons d'être heureux ensemble.

Ensuite, vous avez évoqué Pierre BAILLET et, effectivement, je crois que –Pierre, n'écoutez pas trop- je crois que la compétence de Pierre est connue, son expérience est connue, sa gentillesse est connue, je l'ai dit hier, c'est quelqu'un... encore que je vous signale que je lui avais dit quand je lui avais annoncé que j'envisageai de le proposer comme Secrétaire permanent, je lui dit : « Pierre, il faut que vous affirmiez votre personnalité, votre autorité et que vous n'hésitez pas à me dire lorsque vous n'êtes pas d'accord ! ».

Et il a commencé toute de suite. Et avant même qu'il devienne Secrétaire permanent, il a commencé à me contredire, ce dont je le remercie et donc je suis content aussi que dans cette nouvelle fonction il soit encouragé par nous tous à bien montrer toute l'ampleur de sa personnalité. Mais, vous avez évoqué un autre aspect qui m'importe beaucoup et qui m'a beaucoup importé dans sa nomination, c'est qu'il fait partie de l'âme de l'AIMF.

L'AIMF n'est pas simplement une organisation de convictions, de valeurs partagées, d'expériences partagées, d'initiatives de travail, c'est quelque chose d'indéfinissable mais qui ressort de l'âme et je pense que Pierre BAILLET, de ce point de vue là, a tout pour être extrêmement représentatif en tant que Secrétaire permanent de ce que nous sommes profondément.

Voilà chers amis, moi je veux surtout vous remercier d'être venus.

Merci parce que votre présence, votre travail, ce que vous êtes, honorent Paris. Et Paris, sans arrogance, sans orgueil, doit être d'une certaine manière une ville de la Francophonie et quand les Maires francophones se sentent chez eux, à Paris, cela veut dire que Paris a su poser les actes pour mériter d'être un des cœurs de la Francophonie.

Je vous rappelle que cette nuit, vous êtes invités autour de l'art contemporain dont les sources sont multiples de toutes les origines et appartiennent déjà au dialogue des cultures. Vous êtes invités à passer la nuit avec les quelques millions de Parisiens qui dans les rues, ce soir, partageront non seulement le goût du beau, le goût de l'imprévu, la diversité, mais aussi le goût d'être une société urbaine civilisée. Paris sera, cette nuit, l'une des villes qui fait vivre un peu de la civilisation et je crois que l'AIMF contribue puissamment à faire sens donc à faire civilisation.

Merci beaucoup de nous honorer de votre présence, merci beaucoup pour tout le travail qui a été fourni pendant ces deux jours.

Revenez souvent nous voir, continuons à bien travailler ensemble, ne doutez jamais de ma confiance, de ma détermination à faire vivre l'AIMF et pour celles et ceux qui pourront après avoir déjeuné et pris l'après midi tel que vous le sentez,

Merci beaucoup.

## **Villes et dialogues des cultures**



## Réunion conjointe AIMF – OVA Salle des séances

---

**M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris :** Mes chers amis, ce moment que nous passons aujourd'hui ensemble m'importe beaucoup. Il est en effet essentiel de créer une relation spéciale entre le monde francophone et le monde arabe. Cette séance, qui est un temps fort du 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre association, fait suite à une précédente réunion du bureau à Tunis en 2008. A cette occasion, l'OVA et l'AIMF avaient appris à s'apprécier, à travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat. Nos deux organisations doivent continuer dans le même sens et coopérer ensemble.

A cet égard, je salue parmi nous la présence du maire d'Oran. Les maires d'Algérie sont les bienvenus au sein de l'AIMF. De mon point de vue, la Francophonie sans l'Algérie est incomplète. A l'occasion de cette séance spéciale, je me félicite de la présence de mon ami Habib BOULARES qui a accepté mon invitation. C'est à la fois un homme de lettres et un homme politique. Il a vocation à être un pont entre les villes arabes et les villes francophones.

**M. Habib BOULARES, Homme de Lettres :** Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous remercier d'avoir choisi ce thème, celui de l'Assemblée générale, pour dire combien il importe d'exalter le dialogue des cultures et de favoriser le dialogue des civilisations. Ils participent de l'humain et sont le fruit de l'Histoire comme l'a justement démontré Fernand Braudel. A cet égard, ils constituent un contrepoids au règne de l'image et de l'instantanéité.

Comment communiquer ? Indéniablement, la langue et l'Histoire constituent deux vecteurs fondamentaux. Notre époque est en effet marquée par le plurilinguisme que les Africains pratiquent volontiers. Pour sa part, l'Histoire donne la clé de la communication. Si aucune culture n'est exclusive des autres cultures, en revanche, le dialogue des cultures est trop souvent limité au dialogue des communautés. Or, le métissage culturel nécessite la reconnaissance de l'autre, de son humanité, de sa dignité. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, au lendemain de la conquête des Amériques, les participants de la « Controverse de Valladolid » se sont interrogés sur l'humanité des Indiens d'Amérique, sur la question de savoir s'ils avaient ou non une âme. A la base, le désir de connaissance est toujours confronté à l'ostracisme, au racisme. Le passé a été un brassage continu de civilisations. A cet égard, les exemples du passé sont nombreux. On le sait, les Grecs ont emprunté beaucoup aux Phéniciens. Bagdad au IX<sup>ème</sup> siècle de notre ère a constitué un creuset de plusieurs civilisations, indo persanes mais également grecques, dans un contexte arabo-musulman. La civilisation Moghole fut une synthèse entre l'Islam et le monde persan. Pour sa part, la Renaissance européenne puise ses racines au cœur de la philosophie grecque et de la civilisation musulmane qui s'est déployée dans la péninsule ibérique.

Je voudrais conclure en disant que reconnaître que nous sommes tous des métis, c'est le début du dialogue des cultures. A cet égard la Francophonie offre un bel exemple de dialogue permanent des cultures. Son fondateur, Léopold Sédar Senghor, par son histoire familiale et son éducation, incarne cette notion de métissage qu'il a lui-même défini.

**M. Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues, les villes sont le terreau naturel du dialogue. Avec 150 nationalités différentes, la ville de Liège fournit par son action un bel exemple du vivre ensemble, du désir d'intégration qui s'oppose au communautarisme.

Ensemble, à Liège, nous avons construit son projet de ville autour de cette problématique fondamentale, celle de l'intégration des populations. Ce projet s'est décliné en plusieurs étapes. Première étape : celle du diagnostic des populations, savoir qui elles sont, ou vivent-elles ? Deuxième étape : l'indispensable identification des objectifs stratégiques, la lutte contre les inégalités et la discrimination. A cet égard, un effort social important a été fourni, sur l'ensemble du territoire municipal mais aussi au sein de l'administration de la Ville qui doit, de mon point de vue, être un employeur modèle en favorisant la diversité dans ses procédures de recrutement interne et externe. Troisième étape : les deux étapes précédentes ayant été accomplies, nous avons pu procéder à la définition d'un plan d'action autour de trois problématiques, l'emploi, le logement, l'éducation.

Vous le constatez dans le document qui vous a été remis en début de séance, notre démarche repose sur un concept : le rêve de Martin. Il s'agit d'une référence à l'action et surtout au message de paix et de tolérance de Martin Luther King. Dans le cadre de cette démarche, le souci de la ville de Liège est double : faire participer activement le monde associatif à la vie collective mais aussi et surtout faire partager cette expérience originale au sein de nos réseaux, francophone bien sûr, mais également au-delà. A ce titre, je me félicite moi-aussi de cette nouvelle initiative de réunir en un lieu unique, à la fois l'AIMF et l'OVA.

**M. Ahmed Mohamed SALEH ADASSANI, Secrétaire adjoint de l'OVA :** Je voudrais tout d'abord remercier vivement mes amis Bertrand Delanoë, Maire de Paris et Président de l'AIMF et Abbès MOHSEN, Secrétaire général de l'AIMF pour l'amabilité de l'invitation qui nous a permis de fêter avec vous le 30ème anniversaire de l'Association.

J'ai tenu à être parmi vous malgré mes contraintes, pour affirmer les liens solides de coopération qui existent entre l'Organisation des Villes Arabes et l'AIMF. Mon déplacement à Paris, comme c'était d'ailleurs le cas pour le déplacement de M. DELANOË au Koweït et dans d'autres villes du Golfe, répond à une volonté conjointe d'échanger les expériences et les expertises entre nos villes membres, et de consolider la coopération entre les responsables locaux. Et ce dans le but d'ériger des ponts entre nos villes pour construire un avenir meilleur. Notre participation à cette Assemblée générale à la tête d'une délégation de Maires et de responsables des villes arabes témoigne de notre volonté de mettre en place un partenariat concret entre nos deux organisations et entre nos villes membres. Elle est la concrétisation de la diplomatie des villes, concept auquel nous croyons tous.

Nous nous rencontrons aujourd'hui pour consolider nos acquis car le dialogue et la fraternité constituent la pierre angulaire d'un partenariat concret dans les différents domaines.

En 2000, lors du Congrès de l'OVA qui avait eu lieu au Koweït, j'avais insisté sur le fait que le 21ème siècle est le siècle des villes et de l'urbanisation. Je suis convaincu que le rôle des villes ainsi que les mécanismes que nous mettons en place pour établir le partenariat et consolider la coopération sont nécessaires pour la réalisation des projets communs et le renforcement de la solidarité et la compréhension mutuelle. Le thème choisi pour votre Assemblée générale « Villes et dialogue des cultures » traduit l'appartenance de nos deux réseaux au pacte des civilisations. Pacte qui symbolise notre ouverture et notre détermination à construire un partenariat et ériger des ponts d'amitié et de coopération. Les problèmes complexes qui marquent notre vie moderne touchent de près les villes qui se trouvent de plus en plus impliquées dans le dialogue mondial visant la résolution de ces problèmes notamment ceux liés aux changements climatiques, au réchauffement global de la terre, à la pénurie des eaux, etc. D'autre part, les villes sont appelées à se protéger des problèmes locaux et nationaux causés par l'extension urbaine, les migrations nationales et internationales et à vivre de nouvelles expériences liées à la dynamique de l'extension, les différences et les contradictions alimentées par les disparités sociales et économiques, les fractures sociales et les discordes culturelles. De ce fait, nous sommes convaincus que le développement des villes est tributaire de la réussite des maires et des conseils locaux à s'ouvrir sur la réalité des citoyens, de reconnaître la diversité culturelle et les différences économiques et sociales et d'établir un dialogue pour comprendre l'autre et mettre en place des solutions acceptables par tous. Au sein des villes, le dialogue des cultures peut réaliser la paix sociale à travers le partage, l'ouverture et la valorisation des acquis communs et ce, dans un climat de liberté et de démocratie.

En vous renouvelant mes remerciements, je souhaite la réussite totale à notre partenariat, à l'AIMF et toutes nos villes membres.

**M. Cheikh Bamba DIEYE, Maire de Saint-Louis :** Mesdames, Messieurs, en vous écoutant, il est évident que le dialogue des cultures est un phénomène incontournable, irrésistible. Il y a en effet beaucoup à partager entre les populations des villes du Sud qui, malgré la misère, conservent beaucoup d'espérances dans le lendemain grâce à une certaine joie de vivre et celles des villes du Nord, marquées par une difficulté d'être malgré la présence de nombreux biens d'équipements. Mais, pour aller de l'avant, je voudrais dire que ce dialogue des cultures doit également s'accompagner d'un effort en faveur d'une plus grande justice, d'une plus grande transparence, d'une plus grande égalité. Dans notre démarche commune, il convient en priorité d'améliorer les conditions de vie des populations mais aussi de réfléchir à une meilleure organisation de notre monde multipolaire qui ne doit pas aboutir à la mise en place d'une culture unique, dominante.

**M. Boubacar BAH, Maire de la commune V de Bamako :** Je partage de ce qui vient d'être dit car, c'est vrai, le dialogue des cultures exige le volontarisme. A titre personnel, je vibre à la fois pour Brel et pour Salif

Keïta. Il faut faire un effort pour aller vers les autres et c'est ce message que les maires, acteurs de proximité, doivent diffuser auprès de leurs populations, au sein de leurs communautés respectives.

**M. Abdel Mounem ARISS, Maire de Beyrouth :** Monsieur le Maire, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dire combien l'AIMF a joué un rôle formidable pour maintenir le moral des habitants de Beyrouth pendant les difficiles périodes que le Liban a traversées. Je voudrais saluer l'action de l'AIMF qui, au lendemain de la Guerre civile, a multiplié les projets permettant de réhabiliter la ville. L'effort consenti à la mise en œuvre d'un programme d'adressage à travers des panneaux signalétiques a donné une nouvelle dimension à la ville, l'a modernisé et a contribué à rassurer les investisseurs. La mise à disposition de programmes informatiques a permis à Beyrouth de se doter d'outils de gestion financière performants.

Pour moi, l'AIMF joue un rôle fondamental dans le dialogue des cultures car entre des sociétés multiculturelles, il importe de travailler contre la haine, contre l'exclusion. C'est le rôle brillamment assumé par l'AIMF et je l'a félicite pour son action.

**M. Khalifa Ababacar SALL, Maire de Dakar :** Je voudrais rappeler que le Père de la francophonie, Léopold Sédar Senghor a défini le dialogue des cultures comme l'échange du donner et du recevoir. C'est en effet par l'apport fécondant de la diversité que l'on crée les conditions du dialogue des cultures.

Nos villes sont des champs d'expression de la diversité, ethnique, religieuse. La capacité à faire coexister ces différences est, de mon point de vue, la condition sine qua non du développement. Aussi, comme mon collègue de Saint-Louis, je pense que le dialogue des cultures doit être principalement tourné vers la satisfaction des populations. Comment faire pour que nos villes puissent évoluer et que les habitants aillent plus facilement les uns vers les autres ?

A cet égard, je voudrais formuler une suggestion et proposer de réhabiliter les formes traditionnelles de dialogue de groupes, comme l'arbre à palabre. Nos villes doivent s'inspirer de ce modèle et l'adapter à leur contexte dans un souci d'un développement harmonieux, soucieux de l'avenir des populations.

**M. Amondji Pierre DJEDJI, Gouverneur d'Abidjan :** Je voudrais dire, à mon tour, qu'avec plus de 6 millions d'habitants dont 70 % d'étrangers, Abidjan favorise un dialogue permanent entre les différentes communautés.

Il y a quelques années, le gouvernement a parrainé la création d'associations communautaires. De son côté, la municipalité que je préside a pour sa part multiplié les lieux de rencontres au sein des quartiers et cette démarche participe pleinement du désir de mieux vivre ensemble.

**Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Maire de Victoria :** Monsieur le Maire, vous le savez, on surnomme habituellement Victoria, la capitale du Monde créole. Deux faits majeurs justifie cette appellation : l'organisation annuelle d'un festival international de la créolité et le développement de l'enseignement de la langue créole au sein des écoles primaires de la capitale des Seychelles.

De manière tout à fait remarquable, dans un contexte anglophone, le créole a su malgré tout maintenir la présence de la francophonie au Seychelles. La langue créole est devenue la langue officielle de l'Assemblée nationale dans la mesure où elle caractérise l'identité de la population seychelloise.

**M. Jean-Paul L'ALLIER, ancien Maire de Québec :** Pourquoi insistez-vous pour parler Français ?. Telle est la question posée aux Québécois par le Canada anglophone. En réalité, l'Histoire légitimise la pratique du Français qui est aussi au Québec la langue des populations immigrées. Mais, il convient d'être vigilant. La pratique d'une langue ne doit pas nourrir l'exclusivité. A cet égard, il convient de favoriser le dialogue réciproque, de s'adapter mutuellement aux différentes cultures.

Les Elus, ceux qui voient loin, ont un rôle éminent à jouer dans le rapprochement des cultures mais, pour cela, ils doivent disposer d'une formation spécifique tournée vers la pratique de la consultation et de la concertation avec les populations de leurs villes.

L'AIMF doit pouvoir contribuer à la mise en place de ce dispositif.

**M. Abou Youssef, Président de l'OVA, Maire de Koweït** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, le partenariat entre l'AIMF et l'OVA doit pouvoir aboutir à resserrer les liens entre le monde arabe et le monde francophone.

Dans un premier temps, il devrait pouvoir se concrétiser par la signature d'un protocole d'accord de jumelage entre Paris et Koweït que j'appelle de mes vœux.

**M. Jean-François NTOUTOUME EMANE, Maire de Libreville** : Permettez-moi, cher(e) collègue de dire que la Francophonie ne serait pas ce qu'elle est sans l'AIMF. Si les Etats pensent globalement, les villes agissent. Il faut faire en sorte que l'AIMF dispose de moyens supplémentaires pour mieux aider les villes dans leur développement.

Selon moi, le dialogue des cultures doit d'abord contribuer à protéger les langues vernaculaires, notamment dans les grandes villes africaines où la pratique des langues traditionnelles disparaît.

L'AIMF devrait pouvoir disposer de moyens pour contribuer à la création d'un Institut de promotion et de sauvegarde des langues africaines, celles qui correspondant à un espace ethno-géographique (le Lingala, le Bambara etc.) mais aussi celles pratiquées par des groupes minoritaires (pygmées, twas...).

**M. Amr DASSOUKHI, Secrétaire général de l'Administration, OVA, Représentant du Maire du Caire** : Mesdames, Messieurs, comme la plupart des participants, il est indispensable que le dialogue des cultures s'accompagne d'un volet social mais il est tout aussi nécessaire qu'il puisse comporter un volet environnemental.

**M. Ghassam SAMAN, Directeur des Relations internationales de l'OVA** : Nous sommes venus à Paris pour confirmer l'importance des liens entre l'OVA et l'AIMF. Il est indispensable de favoriser un partage des expériences entre les villes arabes et francophones afin d'aboutir à un partenariat actif. Il est important de favoriser un dialogue pour réaliser la justice et l'égalité entre les citoyens des villes du monde.

Il importe d'évoquer les conséquences néfastes des politiques extrémistes et d'exclusion et la relation de cause à effet entre ces politiques et le blocage du développement durable dans certaines villes.

Les villes jouent un rôle important dans les défis environnementaux contemporains. Les villes représentent aujourd'hui les principaux moteurs de développement. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que les responsables locaux soient à l'écoute des différentes couches sociales et des membres des différentes minorités et, cela, à travers la participation, le dialogue et l'ouverture qui sont essentiels pour réussir le développement des villes.

**M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris** : Je voudrais conclure en disant combien la coopération entre le monde francophone et le monde arabe est un facteur de paix et combien je suis frappé de la manière dont les villes dialoguent. A la différence des Etats, le dialogue entre les maires est plus aisé, plus spontané car les villes sont confrontées à des problématiques similaires. Dans la mondialisation, rien en effet ne distingue un maire d'un autre maire.

Je voudrais aussi ajouter qu'il ne faut pas dissocier les questions culturelles des questions sociales ou des problématiques de logement, de transport et de santé qui sont des facteurs de rassemblement des diversités. Tout cela ensemble fait civilisation.

C'est dans les villes que se fabrique de la civilisation. Les questions sociales sont un moyen de faire sens. Notre ennemi c'est l'ignorance, c'est le fait de ne pas connaître l'histoire. Les enjeux d'éducation sont fondamentaux.

Je souhaite émettre deux propositions pour contribuer au renforcement du dialogue des cultures entre le monde francophone et le monde arabe : 1) bâtir un projet culturel commun entre l'AIMF et l'OVA dédié à la connaissance ; 2) concevoir un livre commun en arabe et en français consacré aux expériences respectives des villes de l'AIMF et de l'OVA pour favoriser le dialogue culturel.

### Villes et dialogue des cultures

Le mélange des cultures se concentre le plus souvent dans les grands centres urbains et leur périphérie, avec la présence de populations venues d'horizons différents vers ces territoires perméables.

Pour que l'identité de la ville se construise, elle doit être fondée sur des valeurs partagées, le respect du patrimoine commun et de la dignité de chacun. Au-delà des piliers éthiques sur lesquels reposent nos sociétés (droits et devoirs du citoyen, démocratie et implication de la société civile dans la vie de la cité, protection des minorités, résolution des conflits, équité générationnelle et de genre), les Maires, en s'appuyant sur la programmation stratégique de l'AIMF qu'ils ont adoptée à Québec en octobre 2008, sont en position de mettre en œuvre les valeurs propres aux fonctions qu'ils exercent au plus près de la population. Par cette proximité et la participation qu'ils animent, ils peuvent humaniser la gouvernance démocratique locale en tenant compte de la diversité culturelle. La création d'espaces de dialogues autour des questions de la vie locale ouvre sur un concept de société inclusive dont les répercussions peuvent rayonner internationalement.

Cette stratégie repose sur le dialogue des cultures appliqué aux lieux de travail, à la vie des quartiers, à la jeunesse, aux médias, aux arts. La cohésion entre les personnes et les groupes ayant des identités différentes favorise l'harmonie sociale, le développement économique du territoire et la qualité de vie.

Face aux tensions sociales, les maires sont amenés à cerner les risques de violence existant dans les villes. L'AIMF a eu l'occasion, lors de précédentes Assemblées générales, de porter sa réflexion sur cette préoccupation. En 2002 à Beyrouth, sur le thème de la « Ville, émigration, immigration : enjeux économiques et culturels », certains travaux étaient centrés sur les enjeux socio - culturels des migrations ; en 2003 à Dakar, sur le concept de « maire médiateur », l'une des commissions portait sur la place de la médiation dans la coexistence des cultures. La médiation interculturelle permet la reconnaissance mutuelle, le dialogue et la rencontre entre les habitants d'horizons divers ; elle présente l'opportunité de pouvoir transformer des différends culturels en force créatrice. La convergence des citoyens vers un projet de ville requiert des dispositifs de concertation permettant l'intégration de l'individu et des communautés, réunis autour de l'intérêt public.

L'engagement pour le dialogue des cultures est, pour le Maire, le fondement du développement local durable.

De quels outils les Maires doivent-ils se doter ? Quel est l'impact du dialogue culturel dans le développement économique et social ? Comment organiser des espaces de dialogue ? Quel peut être le rôle des réseaux, notamment de l'AIMF, dans le développement de cette méthode de gouvernement ?

De nombreuses actions de gouvernance municipale pourraient être structurées pour illustrer le rôle du Maire dans le dialogue des cultures. Les travaux en ateliers de l'Assemblée générale de Paris, centrée sur la ville et le dialogue des cultures, seront répartis en trois sous-thèmes.

#### Atelier n°1 : gouvernance et dialogue interculturel

La gouvernance municipale qui s'adresse à toutes les catégories d'usagers des villes, permet l'expression d'aspirations individuelles, dans le cadre de la collectivité et du mieux vivre ensemble, dans un contexte pacificateur. Le maire est le relais local de l'action à soutenir en faveur des droits et des devoirs de chacun. Au-delà des clivages culturels ou linguistiques qui font obstacle au dialogue et à la prise de conscience des inégalités, le contact au plus près de la population est une démarche volontariste pour que chacun ait accès équitablement aux services publics et au développement des villes. Ainsi l'action citoyenne concertée devient une garantie de pérennité par l'appropriation constructive des usagers qui auront été impliqués dans les choix de sa mise en œuvre.

### Atelier n°2 : les espaces de dialogue

L'élaboration d'une culture politique favorable au pluralisme culturel s'applique dans les quartiers. Elle nécessite des lieux d'expression et de participation.

Rues, marchés, écoles, lieux de travail et lieux culturels sont à aménager pour l'échange et la convivialité. Les institutions locales doivent aussi s'adjoindre des organes qui renforcent l'engagement civique et la culture de la participation démocratique que les responsables locaux doivent inscrire dans un ensemble cohérent, vivant, d'actions et de projets.

### Atelier n°3 : rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel

La gestion du dialogue entre les cultures au niveau le plus proche des citoyens peut faire l'objet d'une stratégie élaborée au travers des réseaux, afin que le Maire soit informé sur l'évolution des politiques, des espaces, des institutions et des relations.

L'objectif de cette coopération est de construire le pluralisme culturel en tant que source d'enrichissement individuel et collectif. Il est aussi de favoriser l'identification à la ville et l'engagement citoyen. Le réseau facilite l'élaboration de politiques locales et d'actions de développement durable intégrant tous les secteurs de la gestion des villes.

Quelques villes de l'AIMF et personnalités invitées témoignent d'actions locales en faveur du dialogue des cultures.

## **Atelier 1**

### **« Gouvernance et dialogue interculturel »**

---



### **Approche conceptuelle : Le dialogue des cultures renvoie à :**

- vivre ensemble
- coexistence des majorités et des minorités avec des droits et devoirs communs éloignés des stéréotypes
- société dynamique et ouverte exempte de toute discrimination et profitable à tous qui privilégie l'intégration de tous les individus dans le plein respect de leurs droits fondamentaux
- le dialogue des cultures permet donc de prévenir les clivages ethniques, religieux, linguistiques et culturels. Il permet d'avancer ensemble et de reconnaître nos différentes identités de manière constructive et démocratique

### **Contexte ivoirien :**

- la Côte d'Ivoire compte 15 Millions d'habitants dont 30% en provenance d'allochtones.
- le pays compte plus de 60 groupes ethniques
- la Côte d'Ivoire vient de connaître une crise militaro politique dont les protagonistes se sont mutuellement reprochés de pratiques exclusionnistes

### **Problématique :**

- comment Abidjan, ville cosmopolite dont l'histoire de peuplement est spécifique peut-elle favoriser le dialogue des cultures en période de sortie de crise ?
- par quelle mécanismes, le District d'Abidjan peut-il contribuer à l'intégration des communautés diverses qui le compose ?

### **Grands axes d'action des pouvoirs publics et des collectivités en vue du dialogue des cultures, mise en place de cadre institutionnel :**

- favoriser la participation des populations à la gestion de la collectivité
- favoriser la consultation constante des communautés
- assurer l'encadrement des associations et ONG
- promouvoir les us et coutumes des différentes communautés ethniques vivant sur le territoire

### **Création d'un cadre de promotion de la citoyenneté et de la participation à la vie publique :**

- créer des comités de gestion de quartiers
- initier des forums d'échanges avec les communautés
- mettre en place des programmes de subventions aux associations et ONG de développement

### **Promotion de l'éducation :**

- faciliter l'accès à l'école
- lutter contre l'échec scolaire
- impliquer les populations dans la gestion des établissements
- réduire le taux d'analphabétisme
- favoriser l'information de masse

### **Création d'espaces de diffusion et d'échanges culturelles :**

- protéger et valoriser les bonnes mœurs
- protéger et valoriser le patrimoine culturel :
  - o constituer une base de données sur le patrimoine matériel et immatériel
  - o construire des musées communaux ou régionaux et de monuments
  - o éditer d'ouvrages sur les us et coutumes
  - o promouvoir les fêtes traditionnelles

- promouvoir la lecture publique
  - o créer des bibliothèques et des médiathèques publiques
  - o acquérir des bibliobus
  - o créer des Centres d'information et de Documentation
- faciliter la diffusion des créations
  - o construire des complexes et de salles de spectacles de proximité voire même de grande capacité
  - o créer des Galeries d'Art
  - o mettre en place un programme d'appui aux opérateurs culturels pour l'organisation d'évènements
  - o organiser des festivals, de carnivals et de divers type de spectacles
  - o coproduire des spectacles
  - o coproduire des films
- susciter des vocations et favoriser la formation des créateurs
  - o créer des Conservatoires
  - o créer des centres d'initiation à l'art plastique
- favoriser la création
  - o créer des ensembles artistiques
  - o mettre en place des subventions aux artistes pour leurs projets de créations artistiques
  - o instituer divers prix

**Mise en place de conditions d'insertion sociale et professionnelle fondées sur le respect des minorités et la lutte contre la pauvreté :**

- initier un Programme aux Activités Génératrice de Revenus au profit des jeunes et des femmes et les déscolarisés
- promouvoir la micro finance
- favoriser l'embauche à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvre
- promouvoir l'artisanat
- créer un bureau de collecte et de diffusion de l'information sur les offres d'emploi
- créer des centres d'apprentissage

**Promotion de la coopération sous-régionale et internationale :**

- favoriser les échanges culturels
- parrainer des compagnies artistiques en spectacle à l'étranger
- favoriser les échanges entre groupes artistiques locaux et étrangers
- favoriser les échanges entre communautés en vue d'actions civiques
- créer des ensembles sous-régionaux d'intégration

## BUJUMBURA (Burundi)

---

A Bujumbura, qui vient de passer plusieurs années dans une crise sociale et économique suite à un long conflit, des populations de toute origine, de plusieurs religions et cultures cohabitent depuis bien longtemps. Cette diversité a pu être mise à contribution, notamment pour favoriser le dialogue interculturel et le retour à la paix.

### Des programmes solidaires de construction de logements et d'infrastructures

La guerre des quartiers de la municipalité de Bujumbura a été à l'origine d'un déplacement massif de population en 1994. Le nombre de personnes déplacées était estimé à environ 30.000, réparties dans neuf quartiers de la ville. Les sites de déplacés s'ajoutaient aux sites des sinistrés de 1993 également répartis dans 12 points de regroupement et comptant plus de 8.000 personnes. Mais aussi, des milliers de personnes s'étaient déplacées vers Gatumba. Avec l'amélioration progressive de la sécurité, dans les années qui suivirent, la municipalité a pu organiser des retours volontaires dans les quartiers d'origine.

La municipalité a surtout ouvert des chantiers pour réinstaller les déplacés de 1993 qui avaient quitté la campagne et qui ne possédaient aucun domicile. Ainsi, plusieurs centaines de logements furent mis en chantier.

Pendant ces périodes de troubles et des urgences, les partenaires principaux et les acteurs sont la Municipalité et ses services, les ONG et organisations caritatives ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes. La municipalité a procédé à la distribution des terrains à bâtir ainsi qu'à l'aménagement et à la desserte des parcelles. Le gouvernement a accepté de fournir certains matériaux de construction comme les tôles, les perches, les portes et fenêtres, ainsi que la main d'œuvre spécialisée. Les bénéficiaires devaient contribuer à un apport de briques nécessaires et servir comme main d'œuvre non spécialisée.

Cependant, il s'avérait parfois que les plus vulnérables n'étaient pas en mesure de remplir ces tâches. La municipalité est alors venue en aide pour la fourniture des briques, des ONG ont été sollicitées pour prendre en charge la construction des logements. Des mesures d'accompagnement furent parallèlement multipliées comme la distribution de vivres, la création des postes de police, l'aménagement d'espaces agricoles, la distribution du petit élevage, etc.

Les quartiers eux-mêmes, qui avaient subi des destructions de logements, furent reconstruits. Ce sont les Organismes (HCR, ADRA), les ONG comme le FAH, World vision, l'Eglise de Pentecôte, etc. qui aidèrent la municipalité à reconstruire l'intérieur des quartiers. Ces travaux permirent la réhabilitation de la plus grande partie de quartiers comme Kinama, Bwiza, Buyenzi, Kamenge, Cibitoke et Musaga, ce qui rétablit la confiance entre les communautés.

### Partenariat pour la jeunesse et les enfants de la rue

L'encouragement des actions, partout d'où elles venaient, en faveur des jeunes et des enfants vulnérables dans les quartiers, est aussi à porter au bilan de la municipalité. On peut citer par exemple, la création du « *Centre Jeune Kamenge* », regroupant les jeunes des quartiers du Nord de la ville pour leur permettre de se retrouver ensemble. Ce centre avait pour but de créer un cadre social, disponible chaque jour et à toutes heures pour la rencontre des jeunes. Pour vivre ensemble quelle que soit l'ethnie, la catégorie sociale, la religion, l'origine afin de lutter contre les maux urbains comme l'oisiveté, l'alcoolisme, la violence, la drogue et toute forme de délinquance, ce centre crée et anime différents types d'activités socioculturelles, sportives ou éducatives.

De même, la municipalité a encouragé la formation des associations qui viennent en aide aux enfants victimes de la guerre et devenus très vulnérables. L'association l'OPDE a joué et joue encore un rôle de premier plan. D'autres actions ont été initiées par Terre des Hommes (projet ASEER) et d'autres associations ou ONG, par exemple le projet *Enfant Soleil*, projet *Enfant de la Rue*, etc.



## GRAND BASSAM (Côte d'Ivoire)

---

### Présentation et historique du peuplement de Grand-Bassam

Première capitale de la Côte d'Ivoire de 1893 à 1900, La ville de Grand-Bassam est située au sud-est de la Côte d'Ivoire, à 35 kilomètres d'Abidjan la capitale économique.

Son territoire au cœur d'un exceptionnel paysage de savanes arborées, de mangroves et de cocoteraies, s'étend sur une superficie de 113 km<sup>2</sup>, généreusement arrosée par l'océan Atlantique, le Fleuve Comoé et les Lagunes Ebrié et Oulatine.

Elle est délimitée par trois Communes : au Nord par la Commune de Bingerville, à l'Ouest par la Commune de Port-Bouet, à l'Est par la commune de Bonoua et au Sud par l'Océan Atlantique.

Sa population s'élève à plus de 70 000 habitants composés essentiellement des Abourés et les N'zimas, les deux groupes autochtones auxquelles s'ajoutent une cinquantaine d'autres ethnies.

Grand-Bassam, à la suite au traité signé le 19 Février 1842 par l'Amiral Fleuriot de Langle et le Lieutenant de Vaisseau Charles de Kerhallet avec le Roi de Grand-Bassam, ATEKEBLE dit Peter, Roi des Abouré Ehê et deux autres Chefs devient un Protectorat français.

Avec son érection, le 10 mars 1893, en chef-lieu de la colonie française de Côte-d'Ivoire, Grand-Bassam, connut un véritable développement économique et urbain, qui exerça un magnétisme enchanteur non seulement sur les Européens et les Libano-Syriens, mais également et surtout sur les Africains et les Ivoiriens des autres Régions du pays.

La ville de Grand-Bassam devient alors un haut lieu de brassage culturel des populations venues d'horizons divers.

Ce peuplement va contribuer à donner à la ville ses caractéristiques essentielles de cité cosmopolite dans un espace urbain aménagé. On distingue alors l'ancien quartier européen sur le littoral maritime, les nouveaux quartiers des africains dans la zone continentale auxquels s'adjoignent les villages autochtones.

### L'univers culturel de Grand-Bassam : un foyer de brassage des cultures

La ville de Grand-Bassam, foyer de brassage de peuples et d'échanges actifs d'influences multiples, entre les deux peuples autochtones, entre les autochtones et les autres peuples ivoiriens et africains d'une part, et entre les africains et les occidentaux d'autre part.

Elle est de ce fait, le lieu d'expression de pratiques culturelles vivaces chez les Abouré et les N'zima. Ces pratiques culturelles que sont la fête de génération et l'Abissa, sont des repères de leurs organisations politique, sociale, religieuse et militaire. Elles sont le garant de l'harmonie, de la paix et de la cohésion au sein de ces communautés qui ont su cohabiter et résister à la colonisation pour devenir aujourd'hui des éléments catalyseurs de la cohésion sociale et de l'identité culturelle des dites communautés.

Les populations venues de l'Afrique de l'Ouest et du centre qui servaient principalement de main d'œuvre pour les besoins divers de la colonie en construction ont introduit des métiers nouveaux (menuiserie, maçonnerie, couture...) et le savoir-faire entrepreneurial dans le domaine de l'artisanat faisant de Grand-Bassam le premier centre artisanal de la Côte d'Ivoire avec plus de 1.000 artisans.

Quant aux occidentaux, ils ont apporté la religion chrétienne, les nouvelles techniques architecturales de construction avec des matériaux solides, l'éducation, les infrastructures économiques et le commerce moderne.

### Dialogue interculturel : un pilier de la gouvernance locale à Grand-Bassam

Si aucune culture ne peut survivre et s'épanouir durablement sans contact avec d'autres cultures ou d'influences culturelles, les élus locaux, maîtres du développement et de la paix de leur cité sont les acteurs principaux de ce dialogue interculturel par des rencontres directes entre les peuples ou leurs leaders.

Outre la pratique des principes démocratiques universels et la représentation proportionnelle de tous les partis politiques ayant fait candidature aux élections municipales, le Maire dans la composition de sa liste du Conseil Municipal prend en compte la représentation des grands groupes ethniques autochtones et allochtones en provenance des différents quartiers et villages.

Pour rapprocher l'administration des populations, le Maire a créé les Conseils de Gestion des Quartiers et Villages (CGQV), l'Organisation de la Jeunesse Communale, l'Association des Chefs Coutumiers et Responsables de Communautés Ethniques, la Fédération des Associations des Femmes, les organisations syndicales et professionnelles et la Cellule de Promotion Artistique et Culturelle qui sont autant d'organisations fonctionnelles de base de la société civile dont les avis et adhésions sont requis par la Municipalité dans le cadre de l'initiative et de la réalisation des projets de développement.

Ceux sont des plates formes de concertations, d'échanges, de dialogue, de prévention et de règlement à l'amiable des conflits inter ou intracommunautaires.

Ce dialogue interculturel a valu à Grand-Bassam la paix et la stabilité durant des décennies et même pendant la grave crise qu'a vécue la Côte d'Ivoire.

La paix à Grand-Bassam a fait d'elle un lieu privilégié de rencontre des hommes et des idées à travers colloques, séminaires et ateliers de réflexions sur des thèmes relatifs à la sortie de guerre, à la réconciliation, aux programmes post-crise et au développement.

Ce dialogue interculturel fondement de la paix dans la commune a permis aux autorités municipales de réaliser un ensemble de projets de développement durable dans les quartiers défavorisés notamment dans les secteurs de l'eau potable et l'assainissement (construction de latrines, de bornes fontaines et d'extension du réseau d'eau potable), l'éducation (construction, réhabilitation et équipement des écoles primaires de proximité) et autres infrastructures telles que l'électricité, la voirie et la restauration urbaine des quartiers précaires. Dans le secteur de la santé, des actions publiques telles que les séances de vaccination des enfants, les consultations gratuites prénatales, la construction, la réhabilitation et l'équipement de tous les centres de santé primaires des quartiers et villages.

Le Maire à travers les associations de jeunes et de femmes, avec le soutien des partenaires nationaux et internationaux, a financé plusieurs micro projets de jeunes et de femmes source créatrice d'emploi dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agropastoral, du tourisme. Certains corps de métiers ont bénéficié d'un renforcement de capacité pour une meilleure productivité et une amélioration de la qualité des produits.

Ce dialogue interculturel a permis au Maire de faire de Grand-Bassam, une ville touristique, une ville de l'artisanat, une ville des grandes conférences, de colloques et de formation, une ville universitaire et bientôt une cité des Nouvelles Technologies de l'Information, de la Communication et de la Biotechnologie avec sa Zone Franche.

En vue de la préservation, de la sauvegarde, de la valorisation et de la promotion de ce riche patrimoine culturel et architectural de la ville de Grand-Bassam, la Mairie est au cœur du projet d'inscription de la ville historique et ses valeurs culturelles sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, élément fédérateur de tous les peuples de Grand-Bassam.

A Kigali un mémorial a été érigé en commémoration du génocide de 1994. Le pays est investi sur la question de la réconciliation, notamment par le biais des « tribunaux de réconciliation », qui permettent l'expression des souffrances dues aux événements ; on peut voir dans la ville ou à proximité des personnes condamnées exécutant des travaux d'intérêt général. La collectivité prend en charge la construction de logements pour les victimes qui ont perdu leur domicile.

La municipalité est active sur l'amélioration des conditions de vie des habitants et appuie l'entrepreneuriat, notamment des femmes, pour favoriser les échanges.

### **Conseils communautaires pour le développement économique et l'amélioration des infrastructures**

Dans le cadre des lois de décentralisation, des bilans de performance communaux sont à présenter au Ministère de tutelle qui attribue les budgets pour les actions en faveur du développement urbain. Cette démarche s'effectue en réunions de concertation entre les responsables municipaux, les conseillers communaux, les chefs de services et les représentants de la société civile.

En plus d'investissements scolaires, résidentiels, de santé, etc., la municipalité encourage notamment le travail des femmes ; ainsi par exemple, une fabrique de savon est abritée dans un local communal, un atelier municipal de paniers et bijoux accueille des personnes qui souhaitent en faire leur métier, l'exploitation des parcelles pour le maraîchage ou l'élevage de lapins est encouragée, dans le but d'améliorer les ressources des habitants. Ces activités sont l'occasion d'échanges entre les différents acteurs du développement économique, qu'ils soient fabricants, agriculteurs, artisans, développeurs, commerçants, acheteurs, etc.



### Un projet de ville

Dans son projet de ville 2007-2015 la ville définit comme 3<sup>ème</sup> objectif stratégique : faire reculer la pauvreté, les inégalités, les discriminations et permettre l'émancipation de toutes et tous.

### Une grille de lecture et des axes de travail : les coalitions contre le racisme

L'UNESCO a mis sur pied une Coalition internationale des villes contre le racisme. Cette coalition est divisée en plusieurs coalitions continentales.

La ville de Liège participe depuis sa création à la Coalition « européenne » des villes contre le Racisme, lieu de collecte et de diffusion de bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme et les discriminations. Elle est d'ailleurs membre de son comité directeur. (Liège pourrait appeler les autres villes francophones à participer à ces coalitions ?)

En adhérant, la ville s'engage à travailler les 10 points suivants :

1. « Pour un renforcement de la vigilance contre le racisme » : mettre en place un réseau de monitoring, de vigilance et de solidarité contre le racisme au niveau de la municipalité.
2. « Évaluer le racisme et la discrimination et observer les politiques municipales » : initier ou développer davantage la collecte de données sur le racisme et la discrimination, établir des objectifs réalisables et mettre en place des indicateurs communs afin d'évaluer l'impact des politiques publiques.
3. « Pour un meilleur soutien aux victimes du racisme et de la discrimination » : soutenir les victimes du racisme et de la discrimination et contribuer à renforcer leurs capacités de défense.
4. « Pour une meilleure information et participation des habitants » : assurer, par le biais d'une approche participative, notamment par des consultations avec les utilisateurs et les fournisseurs du service, une meilleure information des habitants de la ville sur leurs droits et leurs devoirs, sur les moyens de protection et les recours légaux et sur les risques encourus pour un acte ou un comportement raciste.
5. « La ville comme promoteur actif des pratiques équitables » : faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail en exerçant le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales.
6. « La ville comme promoteur du programme d'équité en matière d'emploi et de service » : la ville s'engage à assurer l'égalité des chances en tant qu'employeur et fournir un service équitable. Elle s'engage à assurer le monitoring, la formation et le développement nécessaires pour atteindre cet objectif.
7. « Pour l'accès équitable au logement » : renforcer, par une politique volontariste, la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement au sein de la municipalité.
8. « Œuvrer contre le racisme et la discrimination par le biais de l'éducation » : renforcer les mesures contre la discrimination dans l'accès à, et la jouissance de toutes les formes d'éducation ; et promouvoir l'enseignement de la tolérance mutuelle, de la compréhension mutuelle et du dialogue interculturel.
9. « Promouvoir la diversité culturelle » : assurer une représentation et une promotion équitables de la diversité des expressions et des patrimoines culturels des habitants dans les programmes culturels, dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal ; et promouvoir l'interculturalité dans la vie municipale.
10. « Traiter les crimes de haine et gérer les conflits » : soutenir ou établir les mécanismes pour traiter les crimes de haine et pour gérer les conflits.

Après une phase de mise en place « technique » : statuts, organisation, fonctionnement, site internet, façon commune de présenter les rapports annuels, critères d'adhésion, etc. La Coalition entre maintenant dans la présentation et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques.

### **Une méthode : le dialogue interculturel**

Le dialogue interculturel suppose que des personnes de cultures, d'ethnies, d'appartenances religieuses ou philosophiques différentes puissent se rencontrer pour échanger leurs idées, parler de leurs coutumes, confronter leurs points de vue dans un esprit de tolérance et de respect réciproque.

Afin d'éviter le repli sur soi, les dérives identitaires et prévenir les conflits, c'est aux autorités publiques qu'il appartient aujourd'hui de créer les conditions permettant aux différentes composantes culturelles de s'ouvrir les unes aux autres.

Ces conditions peuvent être envisagées selon trois grands principes :

- La promotion de la diversité culturelle » qui vise à encourager les partenariats afin d'accroître les pratiques tenant compte de la diversité culturelle (famille, enfance, jeunesse, enseignement, formation, commerce, emploi, santé,...) ;
- La promotion de la culture de la citoyenneté », induisant une réelle ouverture et un engagement de l'individu sur le plan social, culturel et politique;
- La lutte contre la discrimination et l'exclusion » afin de favoriser la cohésion sociale.

C'est sur cette base que notre ville propose aux Liégeoises et aux Liégeois de toute origine un programme édifié à partir de ces valeurs essentielles que sont la solidarité, la compréhension mutuelle et le respect de la diversité des cultures.

### **Un concept : le Rêve de Martin**

Afin de formaliser un dialogue avec les forces vives, une consultation citoyenne et associative a été lancée. C'est l'endroit où se discutent les sujets mis en évidence dans le plan de la Coalition contre le racisme. Des groupes thématiques ont vu le jour: lutte contre le racisme, éducation à la tolérance, promotion de la diversité culturelle, dialogue Nord- Sud, l'inter culturalité dans le sport, la médiation interculturelle, les femmes et l'inter culturalité. Ils se réunissent plusieurs fois l'année et proposent une série de recommandations et d'avis sur leurs objets respectifs.

L'objectif de la démarche est de renforcer l'efficacité, la visibilité et la lisibilité de l'action interculturelle.

Un appel à projet en matière d'inter culturalité et de lutte contre les intolérances permet la réalisation des projets développant des actions dans divers domaines tels l'insertion sociale et professionnelle des personnes étrangères ou d'origine étrangère, les actions en faveur de la Jeunesse, de lutte contre le racisme, l'amélioration des conditions d'accueil du public visé par l'association.

### **Citoyenneté et gouvernance interculturelle**

Réussir à vivre ensemble en bonne intelligence dans une communauté humaine est un défi constant, sans doute, aussi vieux que l'humanité.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, fondé sur l'expérience du canton de Neuchâtel, en Suisse, mon intervention portera sur l'importance du renforcement de la participation démocratique de tous les habitants pour une bonne gouvernance du pluralisme croissant de nos sociétés européennes.

La population du canton de Neuchâtel est composée de 45 % de personnes suisses provenant d'un autre canton, de 25 % d'étrangers provenant de plus de 150 pays différents et de 30 % de Neuchâtelois autochtones. Ces Neuchâtelois de souche sont donc une minorité, parmi d'autres, d'autant plus que tous les étrangers qui acquièrent la nationalité suisse dans le canton sont comptés parmi ces 30 % de Neuchâtelois...

Pourtant malgré l'ampleur de cette diversité, les sentiments d'appartenance à une communauté humaine de destin demeurent bien vivants. La grande variété de provenance des habitants du canton de Neuchâtel n'empêche nullement qu'ils y prennent racines et qu'une nouvelle patrie s'ajoute à celle de leurs origines.

L'expérience de la participation démocratique de proximité et la large souveraineté politique que la Confédération suisse confère aux cantons jouent un rôle essentiel dans le renforcement de l'identité collective plurielle des habitants neuchâtelois.

Outre les nombreuses formes de démocratie directe à disposition de la population – vous savez sans doute qu'en Suisse on vote au moins tous les trimestres – les étrangers disposent du droit de vote au niveau municipal depuis 1850 dans le canton de Neuchâtel. Oui, vous avez bien compris, cela remonte au 19<sup>ème</sup> siècle. Depuis lors, vu les effets très positifs pour l'ancrage citoyen et la promotion de leur intégration plus générale dans la société, ces droits civiques conférés aux étrangers ont progressivement été étendus.

Aujourd'hui, les étrangers peuvent voter aux niveaux communal et cantonal. Ils peuvent aussi être élus à toutes les autorités législatives et exécutives communales. Ils peuvent donc devenir président ou maire d'une commune. Certains siègent d'ailleurs déjà dans un législatif ou un exécutif communal après avoir été élus. A noter aussi qu'aux dernières élections communales, toutes les listes électorales, de l'ensemble du spectre politique, avaient des candidats étrangers. D'autres cantons suisses accordent aussi désormais le droit de vote aux étrangers.

Si cette participation civique contribue de manière significative à la cohésion sociale, le pilotage politique adéquat de la part des autorités est naturellement aussi primordial.

La diversité marquée de la population, la pluralisation des styles de vie, des sentiments d'appartenances et des références identitaires participent à la complexification croissante de nos sociétés.

Une des fonctions essentielles des autorités politiques, en particulier celles de proximité, est d'organiser le « vivre ensemble » de ses habitants sur la base de principes et règles communes définis par les acteurs politiques dans les processus démocratiques.

Vu la complexité des missions auxquelles les autorités politiques sont confrontées, de nouvelles approches de la gouvernance locale sont souvent nécessaires pour consolider ou développer des politiques publiques de gestion de la diversité qui soient bien articulées et cohérentes avec l'ensemble des domaines d'intervention des pouvoirs publics. Il s'agit donc moins d'organiser des festivals interculturels, par-ci par-là, que de prévoir des dispositifs plus performants pour l'efficacité des politiques publiques en tenant notamment mieux compte de la diversité des populations concernées.

Deux exemples concrets :

- Neuchâtel souhaite systématiquement la bienvenue aux nouveaux arrivants par un message officiel de l'autorité politique, une réception et une panoplie de prestations personnalisées favorisant l'insertion immédiate. Ce programme d'accueil sera complété prochainement par l'introduction d'une Charte de la citoyenneté qui sera remise personnellement à tous les nouveaux arrivants, Suisses ou étrangers, dans le but d'explicitier d'emblée quels sont les fondements et principes essentiels qui président au « vivre ensemble ». Ce qui signifie, par exemple, que si chacun a un droit fondamental à la liberté de la langue, donc de s'exprimer dans la langue de son choix, il y a aussi une exigence civique de responsabilité personnelle à maîtriser la langue officielle afin de participer aux débats publics.
- Autre mesure, pour promouvoir l'intégration professionnelle l'autorité cantonale donne l'exemple de non-discrimination à l'embauche en ouvrant la fonction de policier aussi aux étrangers ou encore en recrutant des cadres étrangers ou issus de la migration dans des postes de cadres supérieurs.

Au-delà de ces quelques exemples neuchâtelois, de nombreuses autres mesures sont réalisées ou testées en Europe. Dans ce sens, le programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe offre des opportunités très intéressantes d'échanger et de confronter des expériences concrètes qui pourront servir à la mise en œuvre d'une véritable politique publique de bonne gouvernance interculturelle. Mais des actions concrètes spontanées entre plusieurs villes peuvent naturellement aussi avoir lieu, comme par exemple entre Lyon, Reggio et Neuchâtel pour la création d'un spot télévisé commun à l'occasion de la journée internationale des migrants. Le thème central combinait le respect des règles communes en vigueur, applicable à chaque personne, avec le respect des droits des migrants.

Au final, l'ambition est de permettre aux pouvoirs publics d'ajuster au mieux leur pilotage politique en vue d'assurer la cohésion et les équilibres sociaux, parfois subtils, pour vivre ensemble en bonne intelligence.

### **La problématique du développement local à Niamey**

Face aux défis de la gestion des affaires publiques par l'Etat central, le Niger a opté pour le partage avec les collectivités territoriales de la gestion des décisions politiques et des actions de développement local via la communalisation intégrale ; un certain nombre de compétences ont été transférées aux collectivités allant des secteurs sociaux (éducation, santé, voirie, ...) aux secteurs économiques (agriculture, élevage, entrepreneuriat, ...).

La CUN, actrice de développement local, doit trouver des voies et moyens pour mettre en œuvre des actions de développement devant répondre aux besoins et préoccupations des citoyens. Des ressources lui permettent déjà d'agir. Pour une intervention efficace, la CUN s'est tournée vers les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers pour une mise en synergie des forces. Les différents projets et programmes exécutés conjointement avec des partenaires d'appui favorisent l'échange des expertises et la contribution des moyens devant permettre la réalisation des actions retenues pour un développement durable de la ville de Niamey.

#### **La ville de Niamey et l'entrepreneuriat local : L'exemple des services innovants**

Améliorer la Bonne Gouvernance Municipale, c'est aussi stimuler une meilleure interactivité entre les communes, les populations, et impliquer les citoyens dans la gestion municipale. La CUN et les 5 communes de Niamey, ambitieuses dans la gouvernance locale, se sont engagées dans un programme d'offre de services innovants aux citoyens. Il convient tout d'abord de renforcer les acquis en termes de services offerts et ensuite, d'aller au-delà de ceux-ci. Ainsi, l'étude diagnostic de l'offre des communes aux citoyens et les attentes de ces derniers a conduit à la mise en place des guichets uniques dans chacune des communes et la CUN. Le guichet unique aura plusieurs missions parmi lesquelles la promotion du dialogue et la participation des citoyens dans le processus de prise de décision, l'accueil et l'information des citoyens sur les services municipaux et la facilitation de l'accès à ces services, la participation à la vie de la cité, l'appui à l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes, etc. Il permettra également de désengorger les services et améliorer des conditions de travail des agents.

#### **Dialogue et échanges culturels**

Le dialogue est une stratégie qui permet une interaction harmonieuse entre les personnes et les groupes ayant des identités différentes, favorisant ainsi la cohésion sociale et le développement économique du territoire. Au Niger, le dialogue et les échanges interculturels remontent de toute évidence à la création même du pays. Afin d'éviter tout clivage naturel ou social pouvant naître entre les différentes ethnies, il a été mis sur pied plusieurs outils devant promouvoir le dialogue et le brassage des cultures pour un développement harmonieux et durable. Au nombre de ces outils, on retrouve le cousinage à plaisanterie, la lutte traditionnelle et le Conseil national de dialogue politique.

Au niveau de la ville de Niamey, on retrouve deux principaux outils qui sont les cadres de concertation et les consultations publiques.

#### **Les outils de dialogue interculturel au niveau local**

Les outils de dialogue de la ville de Niamey pratiqués dans les municipalités sont les cadres de concertation et les réunions de consultations publiques. Ce sont des outils modernes qui sont développés au sein de la ville.

Le cadre de concertation de la ville: c'est une plateforme de dialogue, d'échanges et d'actions qui réunit les acteurs municipaux, les différentes couches socioprofessionnelle et leurs partenaires au développement. A partir du dialogue et de la concertation entre les différents membres, des actions de développement sont identifiées et mises en œuvre à travers une synergie d'action. Quelques objectifs sont assignés au cadre de concertation :

- créer les conditions d'un environnement favorable au développement
- améliorer la communication entre tous les acteurs au développement de la commune et la population
- harmoniser et coordonner les interventions des acteurs de développement
- organiser des consultations publiques, des réunions fonctionnelles et des réunions d'information et de prise de décisions avec les populations

Les consultations publiques sont là pour aller auprès des citoyens et échanger avec ces derniers est déjà une source de solutions à certains problèmes. A travers les séances de consultation publique, les populations et les municipalités comprennent les responsabilités réciproques et les efforts à fournir pour résoudre les problèmes de la cité pour un développement durable. Dans le plan d'action du cadre de concertation communal, un programme de consultations publiques auprès des populations des différents quartiers de la ville est ainsi établi. Au besoin, les populations elles-mêmes peuvent saisir le cadre de concertation pour débattre de certaines réalités qui s'imposent.

La mise en place des cadres de concertation tient compte de la représentativité de tous les acteurs de développement et des populations. Des décisions sont prises à l'unanimité et un plan d'action est en exécution. Le cadre est présidé par le Maire de la ville ou de la localité. Une cellule d'animation s'assure du suivi du fonctionnement et de la coordination des activités. L'AIMF a mis à disposition des communes de Niamey une expertise en ressources humaines et des moyens financiers et matériels pour l'accompagnement dans la mise en place et l'appropriation du processus.

### **Dialogue et perspectives pour une bonne gouvernance locale**

Le dialogue interculturel constitue une méthode de gouvernement que les maires doivent s'approprier. Il constitue un engagement moral, juridique et politique. Il est un des fondements du développement local durable. A Niamey, bien que ce processus soit récent, ces plateformes de concertation devraient avoir un impact dans le développement économique et social. Ainsi les impacts attendus pour une bonne gouvernance locale sont les suivants :

- réchauffement et développement des relations fraternelles entre les mairies de Niamey et les couches socioprofessionnelles
- stimulation de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (de la concertation entre les institutions économiques et les jeunes et les femmes naissent des initiatives d'entrepreneuriat et des partenariats)
- tenue permanente et durable des séances de dialogue (la libre expression étant l'un des principes)
- participation et implication des populations dans la gestion de la cité (les citoyens comprennent pourquoi ils payent les taxes et l'utilité de leur contribution)
- Développement de la culture citoyenne ;
- Prévention et gestion des conflits entre les communautés et les divers groupes.

### **Mieux répondre aux aspirations individuelles de chacun et favoriser un égal accès aux services publics**

#### **L'apprentissage de la langue française**

L'acquisition de la langue du pays d'accueil est une condition essentielle dans le processus individuel d'intégration et d'accès à l'autonomie dans la vie quotidienne. Elle est également indispensable dans une démarche d'insertion professionnelle.

C'est pourquoi, en plus des cours municipaux d'adultes d'alphabétisation et de français, la Ville de Paris a élaboré un outil unique, « Mon livret d'apprentissage du français », à destination de tous les bénéficiaires de cours de français (plus de 20 000 migrants chaque année) pour valoriser les parcours d'apprentissage.

Plus spécifiquement, une formation a été mise en place à l'échelle de la collectivité parisienne pour permettre aux agents étrangers ou d'origine étrangère de suivre sur leur temps de travail des cours de français, de langue étrangère ou d'alphabétisation.

#### **La traduction de documents**

La traduction des documents administratifs mis à la disposition du public est un premier pas vers un meilleur accueil de ceux qui ne maîtrisent pas encore le français. Depuis 2006, dix fiches en sept langues (français, anglais, espagnol, turc, russe, arabe, chinois) ont été réalisées et diffusées dans les mairies d'arrondissements dont le guide pratique pour les personnes âgées non francophones, un dépliant sur l'accueil des « tout petits », le logement social, la santé, l'école, les démarches administratives, le tri sélectif etc.

#### **La formation des personnels pour un meilleur service aux Parisiens**

Pour mieux répondre aux besoins spécifiques des Parisiens d'origine étrangère, des modules sont proposés aux agents de la collectivité parisienne pour leur donner un socle de connaissances sur les populations étrangères selon leurs origines géographiques et culturelles et les former à l'accueil des publics de culture étrangère. Un millier d'agents, exerçant principalement en mairies d'arrondissements, ont ainsi été formés.

#### **Des dispositifs spécifiques**

Les Points et Relais d'accès au droit et les Maisons de la justice et du droit sont des équipements où des associations conventionnées par la Ville de Paris tiennent des permanences spécialisées, et viennent en aide aux populations, notamment étrangères, en difficulté d'insertion.

Pour répondre au problème du vieillissement des populations migrantes, trois cafés sociaux spécialement dédiés ont été créés. Le premier « Ayyem Zamen », le bon vieux temps en Kabyle, créé en 2003 à l'initiative de la Ville de Paris, est un lieu convivial où l'on peut jouer aux dominos en buvant un thé comme au pays. L'équipe associative propose des permanences sociales pour faciliter l'accès aux droits à la retraite et aux prestations sociales.

Pour lutter contre les phénomènes de double discrimination, la Ville soutient les associations qui interviennent auprès des femmes étrangères ou d'origine étrangère, sur la santé, la formation mais aussi la lutte contre l'esclavage moderne.

La Ville de Paris a repris en 2005 la conduite du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants jusqu'alors piloté par l'État et s'est engagée dans un effort de rénovation des 45 établissements implantés sur son

territoire. Les réhabilitations ont pour objectif de donner à chacun des conditions de vie dignes, au sein d'un logement individuel et autonome, en lieu et place des chambres partagées et des cuisines et sanitaires collectifs. Mille nouveaux logements en résidence sociale seront créés et répartis de façon équilibrée dans tous les arrondissements, afin de compenser les pertes de capacités induites par ces restructurations. Le plan de traitement s'accompagne de la mise en œuvre d'un programme social, culturel et économique à destination des résidents des foyers (accès au droit, alphabétisation, insertion professionnelle, prévention santé, développement culturel).

## PHNOM PENH (Cambodge)

---

Au cours de ce 21<sup>ème</sup> siècle, les villes du monde rassemblent des peuples de plus en plus diversifiés. Ceux-ci possèdent des cultures, des traditions, des religions, des races, des couleurs différentes, et se doivent de vivre ensemble harmonieusement et collaborent de concert au développement social et à la construction de l'économie dans le but d'une vie décente. Néanmoins, les villes ne peuvent échapper à différents problèmes provoqués par des divergences entre ces peuples. Dans le cas de discrimination extrême à l'encontre de cultures ou de traditions spécifiques, les différentes races sont compartimentées. C'est ainsi que peuvent éclater des troubles dans les villes. Et c'est pour contourner ces risques que les dirigeants de toutes les villes ont introduit différents modes de gestion adaptés, dans la mesure du possible, à la situation réelle de chaque zone urbaine. Ils se doivent de prendre leurs décisions en toute conscience et avec précision, conformément à la loi et à la politique nationale, afin de créer les conditions d'une bonne entente entre les populations diversifiées, via un dialogue entre des cultures, des religions et des conditions de vie équitables.

Le Royaume du Cambodge est la suivante : Nation – Relation – Roi et 95 % de la population cambodgienne, soit au total environ 14 millions d'habitants, respecte et applique le Bouddhisme. Bien que la plupart des Cambodgiens soient bouddhistes et possèdent et possèdent de grandes traditions, une culture et une civilisation différentes d'autres peuples, le Cambodge offre aux minorités la possibilité de respecter leurs croyances, religions et cultures respectives. Le Cambodge a ainsi apporté assistance et contribution à la construction, à la préservation et à la protection de toutes les croyances, religions et cultures par l'intermédiaire du gouvernement royal et des bouddhistes.

Phnom Penh, l'une des capitales très célèbres de l'Etat cambodgien, a été construite en 1372 et s'est développée successivement pour devenir la capitale en 1434 sous le règne de Sa Majesté Preah Bat Borom Reachea Chao Ponhea Yat. La ville de Phnom Penh est donc âgée de 575 ans. En traversant plusieurs évolutions, pendant presque 6 siècles, Phnom Penh s'est étroitement lié à l'histoire tant à l'époque glorieuse qu'aux moments les plus funestes. Sous le régime des Khmers rouges, la capitale se consume du feu de la guerre et tombe en ruine au point de devenir une ville fantôme. Après le 7 janvier 1979, Phnom Penh renaît en même temps que le reste de la patrie d'Angkor. En repartant de zéro, elle fait l'objet de réhabilitation et de développement progressifs, dont les nombreux résultats sont remarquables. Elle devient ainsi capitale de beauté et de fierté. Sous la direction clairvoyante du gouvernement royal du Cambodge, les autorités et le peuple se sont associés à la société civile, aux partenaires de développement et à différentes villes du monde, sous le slogan « Phnom Penh pour la paix, la sécurité, la beauté et le progrès » pour le bien être du peuple et la contribution à la promotion du prestige du Cambodge à l'échelle internationale.

Actuellement d'une superficie de 375 km<sup>2</sup> et d'une population totale d'environ 1.400.000 habitants, Phnom Penh est devenue un centre culturel, économique, touristique et commercial au cœur du Royaume du Cambodge. 96,4 % de la population est bouddhiste. Le reste des habitants pratique l'Islam, le Christianisme ou d'autres religions à leur gré. Ils ont l'entière liberté de respecter leurs croyances sans être inquiétés par les autres confessions. Tous les Phnompenhois, quelle que soit leur religion, entretiennent de bonnes relations entre eux, ce qui se traduit par une réelle collaboration au développement social et national. En effet, ce qui se traduit par une réelle collaboration au développement social et national. En effet, l'AIMF joue un rôle significatif et participe activement, aux côtés des autorités municipales de Phnom Penh, à la construction d'infrastructures telles que des routes, des raccordements à l'eau potable, ou des jardins publics, ainsi qu'à la création de la communauté du travail social, à l'organisation de matchs sportifs, à l'échange, au développement du domaine artistique, du domaine éducatif, ou du commerce ; elle apporte, entre autres, une contribution de grande envergure à la construction de l'économie nationale.

Ce dialogue entre les cultures et les religions cohabitent de façon harmonieuse à Phnom Penh se trouve facilité par plusieurs facteurs, à savoir le programme de politique nationale visant à établir une paix et une solidarité durable sur tout le territoire et encourageant la participation de tous au développement social et à la construction de l'économie nationale, de plein droit et en toute liberté, sans discrimination de race, de couleur ou de tendance politique. De plus, les autorités encouragent et promeuvent le dialogue des cultures au quotidien, au sein des ministères, des institutions, des entreprises publiques ou privées, et grâce à l'organisation de matchs sportifs amicaux, de manifestations artistiques, concerts, journées internationales, rencontres interrégionales ou dans les lieux publics. Les autorités municipales se conforment ainsi aux principes légaux fixés par l'Etat et s'assurent qu'aucun impact négatif pouvant résulter de différences entre les cultures n'affecte le développement de la société et de l'économie. Notre objectif est de faire de Phnom Penh une capitale du nouveau millénaire que les Cambodgiens baptisent « Millénaire de paix, de coopération et de développement ».



## PRAIA (Cap Vert)

---

Praia est le plus grand centre urbain du Cap Vert et couvre environ un quart de la population du pays (138.984 habitants). Elle est la capitale du pays et sa contribution est d'environ 50% du PIB du Cap Vert.

D'après les données de 2008, il existe 6.648 étrangers en situation régulière au pays et 10 à 15 mille illégaux, concentrés pour la plupart à Praia.

Le programme de gouvernance de la Municipalité 2008–2012 définit quatre objectifs stratégiques pour la ville de Praia :

- transformer Praia en une Ville sûre par le biais de politiques d'intégration urbanistique, sociale et économique, de l'exercice de l'autorité démocratique, de la stimulation et l'incitation d'une citoyenneté responsable, participative et autonome des citoyens
- réduire les inégalités et augmenter les opportunités à travers les politiques d'intégration urbanistique, sociale et économique des quartiers ; la massification de l'accès aux biens basiques tels que l'habitation, l'eau potable canalisée, les toilettes et les réseaux d'égouts, l'assainissement, l'électricité, les soins de santé primaires et l'éducation préscolaire et basique ; à travers l'accès à l'emploi et au rendement grâce aux politiques municipales de formation professionnelle et de promotion et incitation à l'entrepreneuriat, dirigés essentiellement aux jeunes et aux femmes
- transformer Praia en une Ville agréable, belle, aménagée, propre et accueillante
- transformer Praia en une Ville dynamique du point de vue économique et culturel

Certaines mesures ont déjà été prises et d'autres sont en cours dans le but de promouvoir l'inclusion et l'intégration sociale dirigée aux familles les plus pauvres en matière d'éducation :

- aides aux enfants de l'Enseignement Préscolaire : prise en charge totale ou partielle des frais de scolarité afin de créer des opportunités aux enfants dont les revenus familiaux sont insuffisants pour supporter les charges de leur éducation. Il est fixé un quota de 10% pour les enfants des immigrés pour bénéficier de la subvention
- aides à la Formation Professionnelle : subventions pour la prise en charge des frais de scolarité pour les formations dans les Centres de Formation Professionnelle, qui débouchent à l'emploi, à l'auto emploi et aux activités créatrices de revenus. Parmi les critères d'accès aux subventions, on prend en considération l'égalité et l'équité de genre et l'équilibre entre les quartiers de la ville
- aides à la Formation Supérieure : subventions pour la prise en charge des frais de scolarité dans les universités et instituts supérieurs basés à Praia pour les jeunes dont les revenus familiaux sont insuffisants pour supporter les charges de leur formation.

Dans le domaine de l'habitation, la Mairie prépare un programme de promotion à l'habitat à un coût moindre de façon à permettre aux populations à revenus faibles d'avoir un meilleur accès aux conditions d'habitabilité et de dignité, notamment des infrastructures basiques (eau, égout, électricité, accessibilités). Ces actions toucheront aussi les immigrés, principalement ceux de l'Afrique Occidentale, qui habitent normalement dans les quartiers très pauvres en matière d'assainissement.

Trois représentants des associations des immigrés font partie du Conseil Municipal pour le Développement Stratégique de la Ville de Praia (au total, 38 membres). C'est l'organe consultant et de concertation de la Mairie auprès des entités, des individualités et institutions, en matière de développement économique, urbanistique, culturel et social.

La Mairie va instituer la Journée Municipale des Immigrés en organisant des conférences, des activités sportives et culturelles et elle sera une date de référence pour la bonne intégration sociale, culturelle et économique.



# ASSOCIATION DES VILLES DE ROUMANIE

---

## Roumanie, terre d'accueil

Deux millions de Roumains hors des frontières contre seulement 85.000 étrangers installés en Roumanie. Difficile de croire que le pays soit en passe de devenir une terre d'immigration. Et pourtant. Après cinq décennies de fermeture et de repli sur soi, le nombre de ressortissants étrangers est en croissance permanente depuis 1989. Avec l'entrée du pays dans l'Union européenne, l'image de plus en plus positive de la Roumanie et le besoin croissant de main d'œuvre au plan national, le phénomène ne peut que s'accroître.

Déjà, dans les rues de Bucarest, l'anglais, le français, l'italien, le chinois ou bien l'arabe côtoient le roumain. Des quartiers d'expatriés sont sortis de terre au nord de la ville, des cours de roumain sont proposés aux arrivants, une gigantesque marche asiatique a vu le jour dans la banlieue Est, un nombre croissant d'étrangers se sont installés dans les blocs bucarestois. A Bacau (côté Nord-Est du pays), une usine textile fonctionne uniquement avec des ouvrières chinoises, tandis que les travailleurs moldaves ou turcs débarquent nombre pour compenser le départ des locaux. A Timisoara (côté Ouest du pays), les Italiens se comptent par centaines pendant qu'en Transylvanie, une poignée de Britanniques tombent amoureux de la région, font revivre des villages. Ils sont officiellement 85.320 citoyens étrangers venus de 154 pays à vivre sur le sol roumain, selon les dernières statistiques de l'Autorité nationale pour les étrangers. Des chiffres sans doute inférieurs à la réalité puisque de nombreux citoyens, européens par exemple, vivent sans statut officiel sur le sol roumain.

Sans surprise, la principale communauté est formée de Moldaves, avec plus de 12.000 ressortissants recensés. La proximité géographique, le partage de la langue et les liens historiques séculaires entre les deux pays expliquent cette représentation. Les étudiants venus poursuivre leurs cursus et les travailleurs engagés dans les secteurs demandeurs de main d'œuvre comme le bâtiment, constituent l'essentiel de la communauté. D'une manière générale et très logiquement, de nombreux immigrants proviennent des pays voisins de la Roumanie, comme l'Ukraine ou la Serbie. La deuxième plus large communauté est représentée par les Chinois, suivie par les Turcs.

Selon les premières estimations, l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne n'a pas provoqué de changements importants dans les flux migratoires. Une autre zone de globe fortement représentée est le Proche et le Moyen Orient. Syriens, Libanais, Irakiens, Iraniens et Jordaniens constituent des communautés dont le nombre s'explique par des liens étroits qui remontent à l'époque de Nicolae Ceausescu.

Les Nord Africains, Tunisiens, Egyptiens et dans une moindre proportion Marocains et Algériens, sont aussi relativement nombreux. Beaucoup ont étudié dans les universités roumaines et ne sont jamais répartis. Enfin, dans cette mosaïque de nationalités, les Africains et les Sud-Américains sont présents, mais dans une moindre mesure.

Reste que dans les années à venir, le visage de l'immigration roumaine devrait profondément évoluer. Déjà en 2008, le nombre de demandes de visas de long séjour, liés au travail, a augmenté de 32 %. Et, selon une étude prévisionnelle, entre 200 et 300.000 étrangers devraient s'établir sur le territoire roumain d'ici à 2015.

La Roumanie n'est pas encore un pays d'immigration, mais elle pourrait le devenir. Pour le moment, le pays n'a pas encore mis en place une politique cohérente d'accueil des immigrants. Une étude réalisée par le Centre de ressources pour la diversité ethnoculturelle relève l'absence de politique cohérente en matière de promotion des droits des citoyens étrangers. Pas ou peu de dispositifs de formation professionnelle, peu de droits politiques. A cela, s'ajoute une attitude parfois méfiante d'une partie de la population. Les lois roumaines continuent d'ailleurs de mettre en lumière la réticence des autorités vis-à-vis de l'immigration. Ainsi, pour pouvoir intégrer dans le système d'éducation publique, il faut se conformer à un régime de taxe spéciale.

L'obtention de droits politiques est quasiment impossible et le système de formation professionnelle peu développé. Or, la plupart des étrangers qui désirent s'installer en Roumanie n'ont aucune formation professionnelle, ce qui complique davantage leur acclimatation. Pourtant, un récent eurobaromètre indique que près de 46 % des Roumains considèrent que l'immigration est positive pour le pays.

Il n'empêche que la Roumanie va devoir travailler attentivement sur les conditions d'accueil des immigrants. Les perspectives de croissance de l'économie nationale, son intégration à l'Union européenne, son besoin croissant de main d'œuvre, vont automatiquement renforcer le phénomène dans les années à venir. A l'horizon 2010, les autorités s'attendent à une immigration légale de 15.000 à 18.000 individus par an. La seule manière pour la Roumanie de faire face à ces flux sera de créer son propre système de gestion des immigrés et d'éviter les erreurs commises par d'autres pays européens en la matière.

## **Atelier 2**

### **« Les espaces de dialogue »**

---



Du fait de son histoire portuaire et de ses activités traditionnelles de négoce, Bordeaux a toujours été largement ouverte sur le monde. Elle a ainsi tissé des liens très étroits avec de nombreuses villes étrangères, notamment celles qui ont en commun le partage de la langue française, plus particulièrement en Afrique subsaharienne et au Maghreb.

Elle s'enorgueillit aussi d'avoir depuis plusieurs décennies accueilli sur le territoire de la Communauté urbaine, de nombreuses familles originaires de pays arabes et musulmans, mais aussi européens. Ces familles constituent un élément à part entière de la diversité culturelle de la ville et de son agglomération.

De par cet héritage historique, Bordeaux s'est voulue une ville ouverte à la diversité de ses habitants, et engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances.

### **Agir au quotidien pour plus de fraternité, d'égalité et de rapprochement**

Trois initiatives emblématiques reflètent particulièrement cette volonté politique affichée :

1. **Le Conseil des Communautés étrangères** créé en 2002 et devenu, en 2007, **Conseil de la Diversité de Bordeaux** pour donner voix à tous les Bordelais venus d'ailleurs : espagnols, portugais, marocains, algériens, turcs, vietnamiens, camerounais, maliens, sénégalais, etc. Ce Conseil est un espace de démocratie directe, qui transcende les nationalités et les origines. Il constitue un lieu de débat dans la ville, d'organe consultatif et d'instance de proposition travaillant en étroite relation avec le Conseil Municipal.  
Cette transformation en « **Conseil de la Diversité** », c'était bien évidemment le souci de mieux y associer et prendre en compte les personnes originaires d'Outre-mer. Pas seulement à travers la dimension culturelle dont elles sont porteuses, mais parce que certaines des situations qu'elles révélaient, en dépit de leur statut de « Français », c'est-à-dire jouissant de la nationalité française, permettaient de réfléchir aux moyens de faire vivre au quotidien les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. Bordeaux y a apporté une réponse pragmatique par la création du COBADE (Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité des chances).
2. **Le COBADE**, fondé en 2005, a pour objectif de sensibiliser et d'agir pour prévenir ou modifier les représentations, les comportements et les pratiques de discriminations sur le territoire bordelais. Il traite en priorité les formes de discriminations liées à l'origine ethnique ou raciale, nationale ou culturelle et religieuse des personnes. Son rôle vient d'être renforcé par la mise en place récente d'un dispositif dénommé « **Ré-veille** », Réseau de veille et de signalements des discriminations, en partenariat avec la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), le Parquet, les bailleurs, les entreprises et les associations locales d'animation et de lutte contre les discriminations. Il s'agit d'un outil dont la pertinence et l'action sont aujourd'hui reconnues, et qui fait de Bordeaux un acteur majeur de la prévention et de la lutte pour l'égalité de traitement de tous les Bordelais, quelles que soient leurs origines ethniques, culturelles... ou la couleur de leur peau.
3. **La Charte de la Diversité**. Objectif : permettre à la ville de Bordeaux d'encourager les entreprises à refléter dans leur effectif les diverses composantes de la société française et à faire de la non discrimination et de la diversité un axe stratégique. Cette instance travaille en étroite collaboration avec IMS-Entreprendre pour la Cité, une association créée en 1986 par Claude Bébéar et un groupe de chefs d'entreprises et qui fédère un réseau de plus de 140 entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale, notamment en matière de prévention des discriminations et de gestion de la diversité.

## **Le témoignage de la mémoire comme élément indispensable du dialogue des cultures ou la mémoire partagée au service de l'identité plurielle de Bordeaux**

A Bordeaux, le dialogue des cultures repose avant tout sur des valeurs partagées. Parler de valeurs partagées, c'est aussi parler de Mémoire, mais d'une mémoire ouverte sur l'avenir et la fraternité universelle : **se souvenir d'hier, notamment de son passé négrier, pour mieux dialoguer aujourd'hui.**

Ces pratiques inhumaines que furent l'esclavage et la traite des noirs ont, sur la longue durée, donné lieu à des influences qui ont permis aux expressions culturelles et artistiques métissées d'émerger. Face à cet héritage historique, Bordeaux n'a cessé de réagir :

- en puisant son inspiration dans sa vocation de ville-monde, qui lui a permis d'être le point de rencontre tragique pour ce qui est de la traite des noirs, des femmes et d'hommes d'origines diverses, et dont les traces méritent qu'on s'y arrête pour favoriser la diversité culturelle
- en affirmant l'exigence quotidienne d'une ville solidaire et fraternelle qui contribue à la cohésion sociale de toutes les couches de la population bordelaise
- en s'engageant, et ceci depuis 1999, dans des initiatives et actions comme : l'exposition « Regards sur les Antilles » au Musée d'Aquitaine, la plaque commémorative en hommage à Toussaint Louverture en 2003, le Square Toussaint Louverture en 2005, la plaque commémorative sur les quais des Chartrons en 2006, sans compter le soutien apporté à la dizaine d'associations bordelaises œuvrant dans ce domaine de la mémoire

Toutes ces initiatives ont pour objectif de faire émerger et de faire vivre la diversité culturelle et le dialogue des cultures. C'est en ce sens que le Conseil Bordelais de la diversité est associé à l'élaboration de tous les grands projets bordelais : l'agenda 21, le projet urbain, le projet social, l'indispensable mobilisation et participation des acteurs associatifs bordelais impliqués dans le travail de renouvellement, de requalification et de re-articulation des outils d'intégration proposés par la ville.

C'est ainsi que le Conseil de la Diversité a été au cœur de la candidature de « Bordeaux 2013, Capitale européenne de la Culture », comme il l'est dans « Evento », le grand évènement culturel que la Ville de Bordeaux lancera, en octobre prochain, et qui sera particulièrement orienté vers les cultures du « Sud ».

C'est dire que Bordeaux, grâce à son expertise aujourd'hui reconnue au sein de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) où elle préside la Commission « Formation et mise en réseau des personnels municipaux », à son potentiel universitaire, au dynamisme de ses entreprises et à sa politique d'accueil et d'ouverture, entend être aux côtés de l'AIMF un véritable relais de dialogue des cultures.

A Dolisie, le Maire en place depuis un an seulement souhaite consolider la tradition de dialogue entre les cultures, plus ou moins actif dans cette ville située au carrefour de grands tracés routiers et ferrés interrégionaux. La collectivité est composée de toutes les ethnies du Congo et des ressortissants de la C.E.A.C., ainsi que des ressortissants de la C.E.D.E.A.O., du Maghreb et de l'Union Européenne. Le communautarisme urbain existe dans les quartiers peuplés suivant l'appartenance ethnolinguistique ou socioculturelle.

### **Le poids des traditions, l'héritage colonial et les réalités politiques, un support pour le dialogue**

La ville de Dolisie s'est construite sur des villages ; ainsi les quartiers portent des noms de tribus ; la zone commerçante est habitée par des migrants ouest africains. Chacun habitant dans son « village », les mariages, les échanges culturels, le conseil des sages, étaient souvent constitués des mêmes « villages », même si les « tribus » cohabitaient sans heurt.

A l'époque coloniale, les grandes écoles ont permis aux villages de s'ouvrir au-delà des relations de bon voisinage préexistantes.

Les hommes politiques ont pu utiliser la tribu à des fins inavouées de division. Néanmoins la tradition a permis de maintenir une harmonie, comme dans le mariage, l'habillement, la manière d'être en général.

### **Des outils de convivialité pour conforter les relations interculturelles**

- réhabiliter le cercle culturel de Dolisie
- instituer un prix pour récompenser le couple mixte le plus exemplaire et ancien
- créer une compagnie théâtrale
- instituer le prix de l'élève de l'année
- initier des chantiers pour les jeunes, afin de conforter les échanges d'expérience
- créer des réseaux d'intérêts éducatifs

Le Maire souhaite consolider le dialogue entre les cultures pour conforter le développement économique de la ville. A cette fin, il envisage de doter la collectivité d'outils tels que :

- la diffusion par le biais des médias et l'utilisation des réseaux (internet, télévision, radio, journaux, documentaires)
- l'organisation de séminaires et ateliers interculturels thématiques



La ville de Hué a souhaité centrer son témoignage sur le bouddhisme, son rôle dans le dialogue social et culturel. Alors que la vie urbaine dans quelques pays régionaux de l'Asie du Sud-Est se développe rapidement grâce aux progrès de la science et de la technologie, ces développements positifs engendrent des défis et des conflits sociaux. Le changement des habitudes quotidiennes, des comportements sociaux et de la façon de vivre des habitants urbains ont provoqué des conflits entre la tradition et la modernité. Or, une parfaite maîtrise des particularités culturelles et sociales permet de résoudre des conflits et de maintenir l'harmonie dans la société. La prise en compte du fait religieux va dans ce sens.

En effet, la religion est une partie de la chaîne culturelle, et l'Etat vietnamien entend respecter la liberté religieuse. Bien de religions existent et se développent parallèlement. Cependant, en raison de la culture et de l'histoire, certaines ont pris racine dans la vie spirituelle et culturelle des Vietnamiens. Le Vietnam se compose actuellement de trois religions principales : confucianisme, bouddhisme et taoïsme. Mais, surtout, l'origine et la nature du confucianisme et du taoïsme en font des doctrines politiques plutôt que des religions. Avec ses particularités culturelles et historiques, le bouddhisme représente 80 à 90 % de la population. Pour la ville de Hué, ancienne capitale féodale du Vietnam, le bouddhisme est la religion la plus importante car elle concerne plus de 80 % des habitants. Cette belle ville est considérée comme une capitale du bouddhisme.

En parlant du rôle du bouddhisme, il n'est pas difficile d'apercevoir que la religion joue un rôle très important dans la guerre comme dans la paix. Le plus important est que le bouddhisme a contribué à conserver la culture vietnamienne, facteur de cohésion essentiel au maintien du développement du pays.

Le Vietnam a subi des moments très difficiles dans le passé. Le territoire vietnamien était coupé en deux et c'est le Bouddhisme qui a été le lien entre le sud et le nord, avec pour but de trouver une solution au conflit qui a profondément séparé le peuple vietnamien. Avec ses activités politiques et sociales, le bouddhisme a appelé tous les habitants vietnamiens des deux fronts pour trouver une solution de sortie de crise. Les victimes de ces conflits sont toujours des gens innocents. Avec son idéologie, le bouddhisme entend résoudre les conflits, dans la paix et l'harmonie.

La guerre est terminée, la paix est revenue dans le pays du Vietnam, le bouddhisme a combiné son action à celles d'autres religions et d'autres organismes pour construire le pays après la guerre. Les pagodes et les familles des pratiquants ont coopéré afin d'organiser ensemble des services humanitaires non lucratif en faveur de l'éducation, des soins sanitaires... Pour la ville de Hué, l'influence du bouddhisme a fait que les problèmes sociaux sont priorités. Plus les difficultés sociales augmentent, plus la préoccupation de la société est grande, plus nombreuses sont les solutions mises en œuvre. De multiples actions ont été coordonnées par les bouddhistes avec les autorités et les organismes locaux : ouverture de classes pour les enfants pauvres, constructions d'infrastructures sociales, aide aux enfants et aux personnes âgées, aide aux victimes de catastrophes naturelles, création de centres de formation professionnels, éducation des jeunes délinquants...

Le concept religieux n'est pas exclusivement réservé aux personnes qui engagent leur vie dans la religion. Il ne cultive pas l'élitisme. Le bouddhisme s'intéresse à la vie spirituelle mais aussi à la vie familiale, professionnelle, l'objectif étant d'aider les uns et les autres à surmonter leurs difficultés quotidiennes. Il professe une hygiène de vie, une morale sociale, le sens de la solidarité internationale, en s'appuyant sur le développement des connaissances. Le bouddhisme s'est aussi placé dans une relation positive avec d'autres religions, pour coopérer. A titre d'exemple, le Bouddhisme, avec d'autres religions, aide les malades atteints du Sida.

A Hué, l'esprit du dialogue est influencé par celui du bouddhisme, avec son symbole de charité et de vertu qu'est le lotus.



## LUBUMBASHI (Rép. Dém. du Congo)

---

A l'époque coloniale, métropole charnière entre l'Afrique australe et l'Afrique centrale, grouillante de travail dans l'industrie énergétique, de construction, chimique, textile et alimentaire, les secteurs bancaires et financiers, les divers services liés au transport, au commerce général qui se développèrent au côté du pivot central que constituaient l'Union Minière du Haut- Katanga, Lubumbashi ne tardera pas à connaître une expansion générale indéniable. En outre, depuis 1956, la ville est devenue universitaire avec la création de l'Université officielle du Congo et du Rwanda-Urundi. Tout le long de son histoire, la ville a conservé sa vertu de convivialité que lui a reconnu l'UNESCO en lui décernant le « PRIX UNESCO VILLE POUR LA PAIX 2000-2001 », distinction réservée, à raison d'une ville par continent, aux villes qui ont développé et mis en pratique les principes d'une culture de paix et de cohésion sociale parmi les femmes et les hommes de toutes les origines, de diverses nationalités et croyances, et de comportements différents.

### Dialogue des cultures

**Au niveau de la morphologie urbaine :** le dialogue des cultures s'est installé avec la création progressive des agglomérations urbaines. Dans l'esprit du colonisateur, il fallait installer les populations selon une structure discriminatoire. Celle-ci réservait la partie la plus citadine aux seuls Européens de l'hémisphère Nord (Belges, Britanniques et italiens), la partie intermédiaire aux Grecs et aux Asiatiques venus de l'île de Gao constituant une transition avant d'arriver à la périphérie pour atteindre les cités indigènes africaines.

Mais, surtout après la deuxième guerre mondiale et particulièrement dans la décennie 1950-1960, on a vu se briser les barrières raciales pour installer un dialogue des cultures qui va transformer fondamentalement la morphologie sociale urbaine, notamment à travers les mariages hétérogamiques.

**Au niveau de la structuration sociale urbaine :** Le dialogue entre cultures a aussi joué un rôle de nivellement dans la société africaine elle-même en mettant sur le même pied d'égalité tous les Noirs. Ainsi que le dit encore une fois KALABA MUTABUSHA, paraphrasant Bruce FETTER, « *anciens enfants de chefs, de notables au village, se retrouvent sur le même banc d'école ou dans un même quartier résidentiel de la ville. Anciens esclaves et hommes libres au village se retrouvent tous indigènes au centre extra-coutumier(...)* ».

Retenons que ce communautarisme c'est, en milieu urbain, cette ouverture sur le voisin en vue de partager avec lui les biens matériels et immatériels, tout comme des objets d'usage commun. C'est ensuite cette vie communautaire entre habitants d'un même quartier. C'est finalement cette complexification des relations sociales exprimées notamment dans la prise en charge commune de la vie du quartier.

**Au niveau de la culture urbaine :** ce dialogue des cultures aboutit finalement à une néo-culture urbaine qui peut être saisie notamment au travers du langage et de la nouvelle conception du monde et des choses. Pour ne prendre que le cas du langage, KABAMBA MBIKAYI (1979) a démontré que le contact de cultures a donné naissance, pour les villes du Katanga, à un swahili spécifique, composé des mots et des expressions de différentes origines selon la provenance des communautés constitutives de la population du Katanga. C'est ainsi qu'on y trouve des mots d'origine anglaise, française, portugaise et même des communautés purement africaine constitutives de la population de Lubumbashi et de l'influence de toute l'Afrique australe qui est en interaction avec la partie du Sud du Katanga.

### Place de la prévention des conflits dans la coexistence des cultures

Mais, ne nous leurrions pas et ne nous endormons pas sur nos lauriers de paix dans le dialogue des cultures à Lubumbashi. Nous envisageons dès à présent d'instaurer une véritable politique de médiation créatrice d'un lien social fondé sur des représentations culturelles et historiques, visant à conserver et à pérenniser cette vertu particulière de convivialité qui caractérise notre ville, en prévenant les conflits qui pourraient surgir des comportements choquants et compromettants observés de plus en plus chez certaines personnes qui confondent la démocratie et l'anarchie ou la liberté et le libertinage.

Au delà de la gestion la ville de Lubumbashi, notamment en améliorant les infrastructures, et en assurant les services publics de base, nous devons, en notre qualité de responsable de la municipalité, gérer la population en

prenant en compte l'ensemble des composantes de la communauté urbaine dans sa diversité et en œuvrant à la connaissance de leurs aspirations.

Face aux risques de tensions, nous sommes amenés à développer une vision positive ou préventive du conflit et à cerner les potentialités de répulsion ou d'intolérance existant dans notre ville.

- Quels dispositifs pouvons-nous mettre en place ?
- Sur quelles analyses pouvons-nous appuyer pour orienter notre politique en termes de cohésion sociale ?

### **La pratique de notre politique**

En matière de coexistence des cultures par la médiation, notre politique repose sur plusieurs objectifs :

- poser les bases d'un dialogue des cultures permettant la reconnaissance mutuelle et la rencontre entre les habitants des cultures différentes
- accompagner les transformations des personnes et des groupes en situation d'acculturation
- créer les conditions d'un creuset culturel dynamique et métissé

### **L'instauration d'un dialogue des cultures qui comprendra :**

- l'organisation des états généraux de la culture au sein desquels les scientifiques du domaine (philosophes, sociologues, psychologues, ethnologues, juristes), les religieux, et les moralistes auront l'occasion d'expliquer la quintessence de la culture, ses divers aspects ainsi que les valeurs universelles qui doivent caractériser ses diverses expressions sociales, en l'occurrence les us et coutumes, les droits et les devoirs de l'individu au sein de la communauté
- la création d'un conseil urbain de la culture, qui sera chargé essentiellement de préparer, avec le concours des associations socioculturelles (ethniques), des organisations religieuses et des ONG du domaine socioculturel, un creuset dans lequel seront appelés à s'épurer progressivement et librement les mœurs de tous les maillons culturels de notre communauté, tout en y apportant ce qu'elles ont de meilleur, après s'être imperceptiblement débarrassées de leurs impuretés
- l'installation d'un conseil urbain de la femme, doté de moyens conséquents pour accroître le rôle de la femme dans notre société. En effet, la femme a à jouer dans le progrès socioculturel et le développement de la communauté un rôle d'une importance et d'une noblesse particulière dont elle doit prendre conscience. Mère de la famille qui est la cellule fondamentale de la société, centre du foyer dont elle assure la cohésion, l'entente et l'amour entre les membres ; garante de la santé de la famille par une nourriture saine, l'hygiène et la salubrité de la maison et de ses environs immédiats ; gardienne et éducatrice des enfants à un esprit universel, ouvert et responsable envers le monde et ses problèmes ; victime habituelle de la plupart des pratiques traditionnelles injustes voire ignobles ; la femme représente le ferment d'un changement et d'un développement culturel
- l'organisation des foires culturelles dans lesquelles différentes communautés se feront connaître

### **L'accompagnement des personnes en situation d'acculturation**

Pour opérer des transformations positives dans les personnes et les groupes en voie d'adaptation culturelle, il importe de les mettre dans des conditions favorables à l'acceptation et à l'adoption du comportement proposé.

Pour cela il faut non seulement procéder à leur sensibilisation par l'explication du bien fondé de leur adaptation, mais aussi recourir à la mise à leur disposition d'un encadrement social favorable à la réalisation de leur projet de vie, tout en les invitant, sans heurt psychologique, à adopter pour y parvenir un comportement compatible avec l'ordre, la morale et l'intérêt communautaires.

### **La création d'un creuset culturel dynamique et métissé**

Tout le monde sera mis à contribution pour la sensibilisation des personnes et des groupes et pour la création de l'environnement et de l'encadrement requis par le changement et le développement culturel.

Cette mobilisation psychologique et pratique concernera toutes les couches sociales, culturelles et professionnelles de la population : les gouvernants, les fonctionnaires, les partis politiques, les pouvoirs traditionnels, les associations socioculturelles et professionnelles, les églises, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les industries, les investisseurs, les hommes de sciences, les médias, bref tous ceux qu'intéresse, d'une manière ou d'une autre, la gestion des clivages culturels ou linguistiques, et des inégalités sociales, qui font souvent obstacle à l'élaboration d'une politique culturelle favorable au pluralisme et fondé sur le dialogue.

L'objectif étant la reconnaissance d'une société multiculturelle prenant en compte l'ensemble des composantes de notre communauté urbaine dans sa diversité ; il importera en dernier ressort de poser sur le meilleur de nous même, que nous aurons judicieusement dégagé de la connaissance réciproque de nos communautés culturelles respectives, un creuset dynamique et métissé, dans lequel nous serons tous appelés à couler nos mœurs et nos comportements, face aux multiples exigences d'une vie communautaire ordonnée, harmonieuse et porteuse de paix, de progrès et de bien-être.



Le seul cadre traditionnel d'information et d'échange entre la municipalité et les citoyens demeure les chefs de quartiers. Cependant, si dans les quartiers traditionnels et les villages, les chefs en raison de leur connaissance des administrés peuvent servir de courroie de transmission des informations administratives, il n'en est pas de même pour les quartiers modernes compte tenu de leur caractère cosmopolite. Il ressort de l'analyse des résultats de l'enquête sur les services municipaux un déficit de communication entre les acteurs (autorités locales, ONG et associations, partenaires au développement, jeunes et femmes). 76,6 % des enquêtés estiment que les citoyens ne sont pas informés sur les services des mairies.

Les besoins en communication ont été développés au cours du forum sur la gouvernance locale et la décentralisation tenue le 1er novembre 2008 à Niamey ainsi que pendant la table ronde sur la gouvernance locale participative ayant suivi ledit forum. Au cours de ces assises, il a été recommandé entre autres de :

- développer une stratégie de communication en vue d'informer les citoyens
- promouvoir une culture civique et citoyenne
- promouvoir des cadres de concertation en vue de mieux impliquer les différents acteurs
- dans le même ordre d'idées, l'analyse des résultats de l'enquête sur les services municipaux de la CUN indique
- la consultation, la concertation et l'implication tant dans la prise de décision, de la mise œuvre des actions de développement urbain et leur contrôle sont une chose attendue par les citoyens car 79,6% d'entre eux souhaiteraient être consultés pour ce qui concerne la gestion des affaires locales afin qu'ils se sentent plus concernés par les préoccupations de la mairie
- après le forum, un plan d'action de mise en place des cadres de concertation a été développé dans la ville de Niamey

Le cadre de concertation est une plateforme d'échanges et d'actions destiné aux acteurs municipaux et leurs partenaires. Il a pour mission l'accompagnement des collectivités dans la promotion du dialogue local, la mise en place des actions de développement et l'offre des services innovants aux citoyens.

Objectifs du cadre de concertation :

- créer les conditions d'un environnement favorable au développement
- améliorer la communication entre tous les acteurs au développement de la commune
- harmoniser et coordonner les interventions des acteurs de développement
- impliquer les acteurs de développement dans l'élaboration et la mise en œuvre des Programme de Développement Communal et les Programmes d'action
- organiser des consultations publiques, des réunions fonctionnelles d'information et de prise de décisions avec les populations

En application des recommandations du forum, de la table ronde et de l'enquête sur les services municipaux, la CUN, avec le soutien financier de l'AIMF à travers le Projet d'Appui à la Bonne Gouvernance Municipale, a mis en place des tables de concertation dans chacune des communes et à la CUN.

Les espaces de dialogue sont des plateformes d'échange, de dialogue, de concertation et de communication entre les autorités locales, les populations, la société civile et tout autre acteur de développement de la ville.

Les cadres de concertation sont présidés par les Maires. Ils sont dotés d'un programme d'activités et se réunissent en session ordinaire une fois par trimestre et en session extraordinaire en cas de besoin.

Les cadres de concertation communaux se composent comme suit :

- 3 groupements de femmes et 3 groupements de jeunes
- 2 représentants des médias (public et privé)
- 2 leaders religieux (chrétien et musulman) et 1 chef traditionnel
- 2 opérateurs économiques dont une femme
- 4 ONG : Santé, Environnement, Education, Droits Humains
- 2 syndicats des travailleurs des collectivités

- 4 services techniques communaux (2) déconcentrés et (2) décentralisés
- 2 conseillers municipaux (une femme et un homme)
- 2 corporations culturelles
- maires et adjoints et Secrétaires Généraux
- (1) représentant de la CUN
- 2 personnes ressources

La composition du cadre tient compte du souci de représenter de toutes les couches socioprofessionnelles de la ville de Niamey. Cependant, la composition mise en place au sein des 5 communes a été réaménagée au niveau de la CUN compte tenu de son statut particulier.

Le maire préside la table de concertation, mobilise les participants à la table de concertation en vue de susciter leur engagement et leur participation à l'effort concerté requis pour réaliser le mandat de la table.

La cellule d'animation est composée de 5 personnes, le Secrétaire Général, le responsable du groupement des jeunes, la responsable du groupement femmes, le chef service du développement communautaire, le chef service coopération décentralisée. La cellule se réunit en session ordinaire une fois par trimestre et en session extraordinaire chaque fois que de besoin. Le programme d'actions est exécuté parallèlement.

Les avantages du dialogue dans la prévention et la gestion des conflits sont notamment une meilleure synergie entre les acteurs, ce qui favorise entre autres :

- l'adhésion et l'appropriation des décisions prises par tous les acteurs
- l'adhésion et l'implication de toutes les couches sociales dans la gestion municipale
- la prévention et la gestion de tous les conflits éventuels dans la gestion de la cité
- l'implication des ONG et associations dans le développement communal et donc d'éviter la dispersion des efforts en la matière
- le développement d'une meilleure citoyenneté pour un changement de comportement et en conséquence de réduire le climat de méfiance et de suspicion entre autorités locales et les citoyens

Un moyen de jauger et d'évaluer les résultats atteints dans le cadre des politiques locales de développement, en ce sens que le cadre permet de mieux suivre la mise en œuvre du PDC et les programmes et projets mis en place par la collectivité, et pérenniser les projets et de garantir la transparence des résultats. Un cadre de lobbying face à l'Etat central afin de réclamer plus de moyens consacrer par la décentralisation.

Contraintes liées au fonctionnement des cadres de concertation :

- l'insuffisance de moyens de fonctionnement
- l'insuffisance des textes de la décentralisation
- l'absence de règles claires de son fonctionnement
- Insuffisance des compétences en animation et en communication
- l'insuffisance des capacités des ressources humaines locales
- méconnaissance des rôles des acteurs
- faible engagement des acteurs pour un développement harmonieux de la commune
- absence de culture de bénévolat des acteurs de la concertation

Conditions favorables au bon fonctionnement des cadres de concertation : l'existence d'un environnement social et politique favorable à la mise en œuvre des tables de concertation ; l'intérêt manifeste et la détermination des communes et de la CUN à élaborer une démarche concertée ; la volonté de synergie en vue d'une meilleure coordination des actions de développement se traduisant par l'ouverture des communes aux autres acteurs de développement.

Rôle des acteurs : engagement des acteurs à transcender les clivages et les intérêts particuliers et partisans, appropriation des acteurs des mécanismes de concertation en tant que lieu idéal de centralisation des actions, bonnes aptitudes/compétences des acteurs à mener la concertation, partage par tous les acteurs du coût de la concertation.

### **Renforcer la participation citoyenne et l'expression du pluralisme culturel**

#### L'Assemblée de la Citoyenneté des Parisiens Extracommunautaires

La Ville de Paris est particulièrement attachée à promouvoir l'égalité dans la citoyenneté de résidence et à créer les conditions permettant à chaque Parisien d'accéder à ses droits et d'être pleinement citoyen de Paris, qu'il soit Français ou étranger. La Ville de Paris souhaite que les Parisiens qui n'ont pas le droit de vote parce qu'ils ne sont pas issus de l'Union Européenne puissent participer aux choix municipaux et s'exprimer sur la vie de leur cité.

C'est pourquoi le Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires (CCPNC) a été créé en 2001 pour affirmer une citoyenneté de résidence en favorisant l'expression des Parisiens non ressortissants des pays de l'Union Européenne et leur participation à la vie locale. Ses contributions ont permis que des questions déterminantes pour la gouvernance de Paris évoluent (foyers de travailleurs migrants, aides sociales facultatives, création de fiches pratiques multilingues etc.).

A partir de 2009, des assemblées de la citoyenneté des Parisiens extracommunautaires (ACPE) seront mises en place dans chacun des arrondissements de Paris. Dans la poursuite des travaux initiés par le CCPNC, une Assemblée de la Citoyenneté des Parisiens Extracommunautaires, émanation des ACPE, sera installée au niveau central et aura pour objectif de travailler sur des sujets de réflexion relevant de l'échelon parisien ou ayant un impact au niveau communal.

#### La Votation Citoyenne

Depuis de nombreuses années, le mouvement associatif s'emploie à promouvoir l'extension du droit de vote pour les élections locales à tous les citoyens quelle que soit leur nationalité. Il s'agit des opérations dites de « Votation Citoyenne » qui ont eu lieu en 2002, 2005, 2006 et 2008, permettant pendant plusieurs jours d'interpeller les habitants sur cette question et de les faire s'exprimer sur leur souhait de voir ou non accordé le droit de vote aux élections locales aux étrangers non communautaires.

Pour manifester le soutien de la Ville de Paris à cette initiative, le CCPNC y a participé depuis 2005, notamment en tenant des bureaux de vote. Depuis 2006, la conférence de presse finale de l'opération a lieu à l'Hôtel de Ville de Paris.

#### Les partenariats culturels

Capitale culturelle, Paris l'est aussi parce qu'elle a su puiser dans le brassage des multiples cultures qui s'y sont ancrées. Valoriser ce patrimoine et le faire découvrir au plus grand nombre est une contribution à la « culture commune » de la société parisienne toute entière.

La Ville de Paris a élaboré une Charte de développement culturel dont l'objectif est d'ouvrir les institutions culturelles parisiennes à un public le plus large possible, de développer des manifestations « hors les murs » vers les quartiers défavorisés inscrits en politique de la ville, de valoriser les cultures des Parisiens issus de toutes origines et de soutenir les actions culturelles des structures de quartier.

Ainsi, des partenariats ont été mis en place avec le Petit Palais, le Musée du Quai Branly, le Théâtre de l'Odéon etc.

En raison du rôle majeur qu'ont joué les immigrations dans la construction de l'identité parisienne, la Ville de Paris a décidé de s'engager auprès de l'Etat dans le projet visant à consacrer à l'histoire de l'immigration un lieu de mémoire, la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Depuis son ouverture en octobre 2007, plusieurs événements ont été co-organisés par la Ville de Paris et la Cité, dont une conférence régionale sur la mémoire de

l'immigration, un partenariat sur l'accueil de public des quartiers inscrits en politique de la ville et l'exposition « Générations : un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France ».

### L'Institut des Cultures d'Islam

Paris entretient des liens privilégiés avec le bassin méditerranéen et le monde arabo-musulman en particulier. Forgés par l'histoire, ils se sont resserrés encore d'avantage grâce aux nombreux partenariats qui unissent Paris et des villes du Maghreb et du Proche-Orient.

Le patrimoine culturel musulman, calligraphie, sculpture, littérature mais aussi philosophie et spiritualité, méritait qu'un lieu d'expression lui soit consacré pour que les Parisiens musulmans puissent perpétuer leur héritage et le faire découvrir à leurs concitoyens.

C'est pourquoi l'Institut des Cultures d'Islam, implanté dans le quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup> arr.), a été inauguré en 2006. Dans sa forme définitive, il aura pour fonction de faire cohabiter trois activités distinctes : tout d'abord, un centre universitaire de formation, de recherche et de documentation orienté vers l'étude des lectures et des pratiques modernes de l'islam ; ensuite, des activités et animations sociales et culturelles tournées vers les associations de quartier, tissant par l'organisation de débats citoyens un lien entre toutes les populations qui y vivent ; enfin, une activité culturelle dans des espaces dédiés pour que tous puissent exercer leur religion dans des conditions dignes.

## TOMBOUCTOU (Mali)

---

A Tombouctou, haut lieu de conservation de manuscrits islamiques, attractif pour les chercheurs du monde entier qui viennent étudier dans les bibliothèques sur place, la ville a été consacrée Ville de Paix par l'Unesco en 1985, ville consensuelle des droits humains de cohabitation et d'intégration ethnique. Une cérémonie annuelle de la Flamme de la Paix est organisée autour du monument dédié depuis 1996 à la commémoration du jour où les touaregs ont brûlé 3000 armes utilisées durant la rébellion.

### « Kondèye » et rencontres intercommunautaires

Le Kondèye est une association traditionnelle de groupe d'âge, qui existe à Tombouctou depuis la seconde moitié du 16ème siècle sous le Cadi Al Aquib (imam, cadi et professeur à l'université de Sankoré). C'est toujours aujourd'hui le fondement du dialogue à Tombouctou, ayant pour objectifs :

- de créer un amour sincère et de tisser l'entre-aide mutuelle entre les membres du groupe
- d'être intégré à tout ce qui touche de près ou de loin la population de la cité
- d'œuvrer à faire rehausser le prestige de la ville
- d'être un modèle parmi les autres associations
- de participer aux travaux d'intérêt collectif

Les Rencontres Intercommunautaires ont largement traduit l'engagement de la société civile et ont permis d'aboutir à des résultats tangibles :

- restaurer la confiance entre les différentes communautés
- rétablir le dialogue sur la base d'alliances et de complémentarités interethniques
- renforcer la dynamique de la Paix et de la réconciliation
- avoir permis la participation massive des femmes, des jeunes, des autorités religieuses et coutumières

En effet, le pouvoir de la parole a une très grande importance dans la culture tombouctienne. Ainsi, au cours des Conseils de fraction, de village ou de famille, la parole passe d'un participant à un autre, en commençant par le plus âgé. C'est ainsi que les réunions peuvent être longues et la répétition d'un terme est un style courant ; elle renforce le message et la recherche du consensus au sein de la communauté.

Pour renforcer le dialogue des communautés au plan local, des événements culturels, facteurs de rapprochement et de réjouissance populaire sont organisés, comme la fête de Maouloud, travaux saisonniers d'entretien des mosquées. La fête du nouvel an Achoura ou Dédéou peut servir à resserrer les liens de cousinage au sein des familles : djangou-fo, gha ka kougou, nor djangou, etc.



**Gestion de crises : rôle des collectivités territoriales (politique, social, économique, humanitaire) et gestion d'urgence : rupture des services publics, déplacement des populations et gestion des flux**

Dans le contexte de notre pays, plusieurs types de conflits coexistent. Certains sont liés aux différentes crises survenues (Coup d'Etat de 1999, rébellion de 2002) mais des crises antérieures se sont réveillées ou renforcées. C'est le cas des conflits fonciers ou ceux de cohabitation dont certains datent des années 1800 (conflit GWA-ABOURE). Malgré l'accord de OUAGA, des problèmes subsistent tels que l'intégrité territoriale, le problème identitaire, la confiance, la cohabitation, le foncier, la ruine économique, l'emploi de la jeunesse, la dislocation de la cellule familiale, l'insécurité permanente, la perte de l'Autorité de l'Etat, les Elections, l'Ecole, la réinsertion sociale des déplacés et victimes de guerres, la réhabilitation des infrastructures socio-économiques, et bien d'autres problèmes qui découlent de ceux cités.

**Le rôle des collectivités territoriales dans la gestion de crise**

Au niveau politique et social

Concernant la prévention, les Elus doivent d'abord s'approprier la notion de Paix afin d'œuvrer au rétablissement de la confiance au niveau des populations dont ils ont la charge.

Les rencontres, les contacts avec les populations s'ils sont réguliers, permettent d'anticiper les crises par l'information. La formation, les séminaires, les ateliers pour un développement personnel ou celui des administrés contribuent au maintien de la cohésion sociale. Les Elus, en veillant au respect des Nationalités, et à la bonne orientation de la jeunesse, contribuent également au renforcement de la Paix.

En matière de résolution des conflits, les collectivités territoriales peuvent fournir les informations sur le conflit pour l'éclairage des médiateurs (identification des parties en conflits ainsi que des griefs respectifs), œuvrer à l'organisation de rencontres entre les parties en conflits après leurs auditions respectives, contribuer avec les chefs traditionnels, l'Administration ou tout autre leader d'opinion à l'organisation de cérémonie de réconciliation.

Pour le suivi de la résolution des conflits, les Elus peuvent mettre en place une structure pour le suivi des décisions prises, organiser des rencontres périodiques pour l'évaluation, être les intermédiaires avec les Ministères ou organismes chargés de la résolution de certains conflits (Ministère de la Réconciliation Nationale, Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre), être les garants de la bonne gouvernance et du code de Bonne Conduite, aider au renforcement de l'autorité des chefs traditionnels qui sont les auxiliaires de l'Administration, aider au respect des accords et de leurs applications ; l'effectivité du processus Electoral doit être l'affaire de tous les élus ; la formation de tous les Elus et autres acteurs politiques sur le processus Electoral est indispensable.

Au niveau économique et humanitaire

Les collectivités territoriales doivent aider à la bonne application de la loi sur le foncier, s'approprier les recommandations du forum économique qui s'est tenu en 2006, et en tirer ce qui peut être appliqué au niveau des départements et communes, élaborer le plan de développement du département, organiser des forums économiques pour évaluer les opportunités de la région en prévision d'emplois pour la jeunesse, aider à la création d'activités génératrices de revenus, restaurer la sécurité et la confiance pour encourager les Investisseurs, œuvrer à la moralisation de la vie publique, donner une orientation réelle aux jeunes et aux femmes par des formations.

## Gestion d'urgence à Toumodi

Toumodi est une commune située à 200 km d'Abidjan (capitale économique) et à 40 km de Yamoussoukro (capitale politique et administrative). Elle a une superficie de 200 km<sup>2</sup> avec une population de 38.677 habitants (recensement de 1998) mais estimée aujourd'hui à plus de 60.000 habitants du fait de la croissance normale de la population d'une part, et de l'afflux des personnes déplacées d'autre part. En effet, Toumodi qualifiée de Zone Tampon ou Zone d'Accueil durant la guerre, a enregistré l'arrivée de 25.000 déplacés qui se sont stabilisés par la suite entre 12.000 et 15.000 (Chiffre officiel : 15.000)

Lors de la crise en 2002, recensement dans un registre à la préfecture d'environ 25.000 déplacés, chiffre stabilisé à 15.000. La conséquence, c'est la mise en œuvre de programmes spécifiques entraînant des changements clés dans les objectifs et programmes initiaux de la commune, dus à la réduction indirecte des ressources d'investissement. Un comité de crise, présidé par Préfet de Département, a été mis en place, avec pour mission de recueillir des fonds et gérer les déplacés. Contribution de la mairie : 4 millions de F CFA en nature (vivres, sucre, riz, nattes matériels de cuisine, etc.), participation des conseillers municipaux à la cotisation levée par les cadres (cotisation estimée à 5 millions), participation de la coordination du grand centre (plus de 5 millions, des médicaments, des vivres), participation importante de l'Ambassade d'Espagne (dons de riz à hauteur de 20 millions), participation du Ministère de la Solidarité : 3 millions.

Le mandat a été difficile et délicat, plus humanitaire qu'économique, à cause de la situation exceptionnelle de crise. Le statut de la femme a été assimilé à celui d'une MERE et d'Assistant social vers qui la population s'est fortement orientée.

Les changements clés, en dehors du programme Triennal du Conseil, ont été :

- la mise en œuvre de plusieurs projets d'insertion : projet de traitement des noix de cajou (environ 400 femmes), projet de la ferme Agro pastorale (a regroupé environ 300 jeunes), projet THIMO (Travaux à haute intensité de main d'œuvre), au départ financé par la Banque Mondiale, aujourd'hui récupéré par la Mairie, appui aux filières couture et coiffure
- la construction d'infrastructures socio-sanitaires : ouverture de 2 dispensaires et d'un pavillon d'hospitalisation, construction d'une école de 12 classes, construction d'une école maternelle, construction de 3 cantines scolaires (2 par la mairie, 1 par l'Ambassade d'Espagne)
- le soutien au niveau social des familles pour l'installation de petits commerces, ainsi que des élèves (organisation de Lycées Relais, prises en charge scolaires)

Aujourd'hui, les déplacés sont plus ou moins insérés et s'activent eux-mêmes pour se prendre en charge.

La Reconstruction de notre Nation passe par la Reconstruction du Pays mais passe avant tout par la Reconstruction de la Cohésion Sociale. C'est une exigence ; c'est une urgence. La Rencontre Nationale sur la cohésion sociale organisée par le PNUD en 2005 a vu la participation importante des Collectivités Territoriales. Des recommandations ont été prises aussi bien au niveau de l'égalité des chances, de la lutte contre l'exclusion, de la communication, de la gouvernance, des pactes de stabilité et la construction de la confiance.

Les Collectivités Territoriales ont un rôle indispensable à jouer dans la régulation harmonieuse de notre société. Les autorités le savent, les populations également. Seul obstacle, la volonté vraie de mise en route effective de la décentralisation par le Transfert des compétences et surtout de tous les moyens nécessaires à sa réalisation.

La résolution des conflits passe aussi par la restauration de cet équilibre rompu, alors l'autorité de l'Etat doit s'imposer afin que les Textes de lois sur la Décentralisation soient appliqués. Il y va de l'implication des Collectivités Territoriales pour le bien-être des populations.

### **Atelier 3**

**« Rôle des réseaux locaux de villes  
dans le dialogue interculturel »**

---



### **Musée école et galerie école africaine d'éthique l'art et la culture au service de notre commune humanité**

L'Art et la Culture au service de notre Commune Humanité, pour le triomphe du Label humain et de notre commune Humanité, tel est le thème retenu par l'Ecole Africaine d'Ethique –Département Musée Ecole et Galerie EAE pour l'inauguration du Musée Ecole et aussi comme thème directeur de départ devant fonder ses activités. C'est sous cette dynamique que l'EAE avait participé en Italie aux foires de Florence Avril 2008 puis de Bari Mai 2008 et enfin de Milan à ARTIGIANO IN FIERA en Novembre décembre 2008.

**L'art et la culture au cœur des entreprises humaines** : s'y employer et en faire une culture. Il est question de faire ressortir plus fortement encore ce que les artisans, les artistes, de leur esprit, dans leur imagination ou au contact des réalités, distillent dans leur création, leur invention et leur réalisation faisant s'étaler les riches valeurs, l'éthique affirmant notre commune humanité. Ceci à une période de l'histoire où les êtres humains en ont le plus grand besoin pour plus de compréhension, de rencontre sur tous les plans et plus particulièrement sur les plans spirituels - au sens large et sous l'angle de la foi en Dieu - pour toujours plus de partage, d'amour entre eux ; tout cela sans considération des frontières quelles qu'elles soient, sans les barrières artificielles de tous genres qui naissent du triomphe de l'égoïsme. En effet l'égoïsme est cette caractéristique de la créature humaine qui est en permanente lutte avec cette autre caractéristique qu'est la générosité. Cette dernière appelle en permanence à s'identifier à son semblable, à s'imaginer être à sa place, à toujours plus de partage, éveillant ainsi l'amour, la compassion dans le plus profond de soi.

Les crises connues par notre monde sur les plans financiers, bancaires avec toutes les conséquences désastreuses sur les plans économiques, sociaux et culturels se sont avérés être des crises de valeurs ; ce qui nous interpelle ; parce que l'on avait oublié l'être humain, parce que l'on avait déifié l'argent, les limites de l'avidité, de l'accaparement se sont vite manifestés et il en a résulté des souffrances qui ne peuvent être jugulés que par les actions communes, de tout le monde obéissant à des valeurs, à des principes respectant la dignité humaine, notre commune humanité.

Parmi les Espaces Programme de l'EAE, celui de l'Art et de la Culture se trouve au cœur de tout de par les recherches appliquées en vue de l'éducation, de la formation et des productions culturelles et artistiques mettant en exergue notre commune humanité et permettant ainsi d'accepter, de partager et de cultiver les valeurs humaines, le profond sens de l'éthique comme fondements de la vie et des activités aussi bien des êtres humains sans considération des frontières que des institutions aussi bien nationales que internationales.

Le Musée Ecole et Galerie EAE développant tout ce que l'art et la culture en général par le travail des artisans et des artistes offrent comme sources de valeurs et d'éthique, vient partager tout cela avec toutes celles et tous ceux qui fréquentent les Musées ou aussi, dans les Foires et les différentes expositions, visitent les Stands. Il est question d'instaurer un dialogue qui va se poursuivre que l'on acquiert une pièce, un objet d'art ou non et, ainsi, contribuer à la consolidation et l'affirmation de notre commune humanité.

**L'art au service des perceptions positives des valeurs** : appel de la loi de l'éthique. « L'Ecole Africaine d'Ethique s'attèle à asseoir les valeurs humaines, l'éthique et leurs perceptions et exploitations positives c'est à dire pour le bonheur de l'être humain dans une société où chaque personne est et doit être partenaire partie prenante pour la construction de ce bonheur au-delà de toutes les formes des frontières. L'Ecole Africaine d'Ethique est née des expériences et des constats qui nous ont conduits au concept de Nouvelle Ethique et puis à la Loi de l'Ethique qui est :

- les sociétés où les valeurs humaines et l'éthique sont acceptées et partagées comme fondements par les membres, personnes physiques et morales et puis cultivées en permanence comme dynamiques et éclairages de leurs activités, de leurs actions, progressent socialement, économiquement, dans tous les domaines dont celui de la participation positive à tout ce qui contribue à la paix, à l'harmonie entre les êtres humains sans considération des frontières
- les sociétés où les valeurs sont seulement acceptées, stagnent
- les sociétés où les valeurs et l'éthique ne sont point acceptées régressent et poussent à la destruction de toute harmonie tant sur le plan interne que sur le plan international

L'art et la culture rapprochent les peuples instaurant le dialogue des diversités et des différences.



## KAMPOT (Cambodge)

---

Kâmpôt est une petite ville à la périphérie sud-est du Cambodge. Son histoire mouvementée, parfois dramatique, est le témoin d'une longue tradition de dialogue culturel. A l'aube de l'ère chrétienne une grande civilisation, celle du Funan, émerge dans nos parages par l'indianisation des populations autochtones. Cet échange culturel est relaté par le mythe fondateur. Vers l'an 50 de notre ère, un brahmane indien venu par mer, Kaundinya, atteint les côtes du golfe du Siam. Après avoir repoussé les assauts des indigènes qui tentaient de piller son navire, il épouse la fille du roi des nagas (serpent mythique, mis ici pour les populations locales), Soma et fonde une dynastie. Au cours de son histoire mouvementée Kâmpôt est souvent disputée, entre les Siamois et les Vietnamiens. Finalement c'est S.M. Ang Duong qui vécut de 1796 à 1860 et devint roi en 1847 qui assura l'appartenance définitive de Kâmpôt au Royaume Khmer. Il en fit le principal port du royaume et y développa commerce et agriculture. C'est par ce port que débarquèrent les grands voyageurs du XIX<sup>ème</sup> siècle, parmi lesquels il faut citer Henri Mouhot, le « découvreur » d'Angkor. Un peu plus tard c'est Auguste Pavie qui y vécut de 1876 à 1879. La période coloniale, douloureuse pour certains, a cependant permis des échanges culturels, notamment avec Adhémar Leclere, résident à Kâmpôt de 1886 à 1890. Cet humaniste a beaucoup aimé, beaucoup écrit sur Kâmpôt et le Cambodge. Sa ville natale d'Alençon, dans son musée et sa bibliothèque, en garde les traces. La période coloniale a vu aussi s'édifier la station balnéaire de Kêp et la station d'altitude du Bokor, deux réalisations qui concourent encore aujourd'hui au renouveau touristique de la région. Un chef d'œuvre de la littérature mondiale, « *Un barrage contre le Pacifique* », de Marguerite Duras, a été largement inspiré par ce qu'elle vécut adolescente à Prey Nop, alors partie de la province de Kâmpôt. Dans ce roman elle dénonce aussi les turpitudes du système colonial, aspect qu'a particulièrement développé le cinéaste cambodgien Rithy Panh dans son récent film.

La composition de la population témoigne de ce multiculturalisme. Il n'existe pas de statistiques ethniques récentes, dans le passé les Khmers représentaient 7/10<sup>ème</sup> de la population, les Chinois plus d'1/5<sup>ème</sup>, les Vietnamiens environ 2,5% et les Chams environ 1%, il est probable qu'actuellement les ordres de grandeurs soient restés les mêmes. Il faut y ajouter les Saoch, qui ne sont plus qu'une centaine, mais qui témoignent du peuplement d'origine du pays. Toutes ces ethnies aux diverses religions vivent en bonne intelligence. Une mention particulière doit être faite de la minorité chinoise. Celle-ci s'est massivement constituée, à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début des XX<sup>ème</sup> siècles avec la fièvre du poivre par des immigrants venus principalement de l'île de Hainan. Ils y ont développé une culture originale, sino-khmère d'où émerge le culte kampotois de Ben Tou Gong.

De nos jours Kâmpôt renaît. Des activités diverses s'y développent, la récolte du sel, la culture des fruits, la fabrication de sauce de poisson (prahok). Ce qui fit la renommée de Kâmpôt, la culture du poivre, est en plein renouveau et devrait prochainement bénéficier d'une indication géographique protégée... Mais c'est le tourisme qui connaît le plus spectaculaire développement. Des investissements y fleurissent, cafés, restaurants, hôtels... ils sont le fait de cambodgiens mais aussi de personnes venues de tous les continents ; de France, d'Angleterre, d'Hollande, de Suède, d'Amérique, d'Australie, d'Inde, du Japon notamment. Les investissements économiques amènent de nouvelles nationalités, Thaïlandais avec le ciment, Coréens avec les travaux publics, Chinois avec l'hydroélectricité. Ce brassage de populations est aussi un brassage culturel. Les ONG apportent leur contribution. La Maison de Jeunes et de la Culture, l'école de musique traditionnelle pour les handicapés, le café Epics Arts, sont des institutions culturelles développées avec l'aide d'ONG étrangères.

Si la priorité reste la réhabilitation des services publics, l'heure est venue maintenant pour développer le dialogue culturel.

Le dialogue des cultures est une tradition de notre ville que nous voulons poursuivre et amplifier. Je pense en particulier à une meilleure conservation de notre patrimoine culturel et architectural, patrimoine témoin du dialogue des cultures, qui pourrait contribuer à l'essor du tourisme et d'activités diverses comme le développement d'une industrie cinématographique, pour lequel un projet est en cours d'étude.



### « La promotion du dialogue interculturel à travers les réseaux de Kinshasa »

La langue française, notre piédestal, est en perte de vitesse dans certains de nos grands Centres Urbains. La Ville de Kinshasa, cette agglomération de près de dix millions d'habitants, n'est pas moins concernée par ce recul. Des efforts doivent être entrepris pour relever le défi. Somme toute, la capitalisation des réseaux locaux est l'une des pistes efficaces que l'AIMF, en tant que Réseau Global, devra soutenir pour valoriser le français en créant les conditions nécessaires à la construction d'un édifice interculturel favorable au développement individuel et collectif. La mobilité de nos populations dans l'espace francophone, la formation des organisations et mouvements associatifs sont des aspects qui doivent être pris en considération.

#### Identification des réseaux

- les Eglises de Réveil : interprétariat, aspect multiculturel, importance du français dans le chef de la culture évangélique
- les systèmes éducatifs : le système formel, le système non formel
- l'espace audiovisuel et média : télévision, radio, diffusion française
- activités culturelles de proximité : musique, théâtre, cinéma

#### Finalités

- **le renforcement des activités/ actions communes** : Entre Villes membres, nous devons entreprendre des actions de coopération et de solidarité. Nous devons répondre aux défis de la mondialisation : premièrement la diversité culturelle qui aura pour conséquence la paix et le développement durable.

Des activités liées à la culture (surtout au goût de la lecture – érection des bibliothèques modernes telles que la Maison de Savoirs MDS, traduction, participation des librairies aux foires internationales, etc.), des activités liées à l'aide au développement (alphabétisation des femmes et de jeunes filles, renforcement des quotas de livres scolaires et universitaires, accès aux infrastructures, aux interfaces techniques, à la diversité des logiciels, accès social et économique pour porter l'intérêt de la francophonie).

- **lisibilité et visibilité.**



### Gérer la diversité culturelle dans les villes

Note préparée par l'Université de Liège  
Dr Hassan Bousetta  
Chercheur qualifié FRS-FNRS - Dir. Adj. CEDEM  
Institut des Sciences Humaines et Sociales

*« (...) la nouveauté n'est pas tant la diversité en soi –puisque elle a de tout temps existé -, mais plutôt la reconnaissance que la gestion de la diversité culturelle lance un défi sans précédents à nos démocratie » Jorge Sampaio, 29/09/2008*

L'objectif du rapport est de fournir un état des lieux sur la question de la diversité culturelle au niveau des villes francophones. Considérant la diversité des situations vécues au sein des villes francophones, le rapport a pris le parti de tenter de dégager les enjeux de la protection et de la valorisation de la diversité culturelle tant en contexte d'immigration que dans le contexte des villes et sociétés en développement. Il est rédigé sous la forme d'une note à l'attention des participants à l'assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Il s'inscrit dans la continuité de l'action et de la réflexion de l'AIMF. A l'occasion de la réunion son assemblée générale à Beyrouth en 2002, l'association avait mis à l'agenda la question des enjeux économiques et culturels de l'émigration et de l'immigration. En se penchant aujourd'hui sur les enjeux de la diversité culturelle, elle aborde un terrain plus large mais étroitement lié, comme nous allons le voir, à la problématique de la mobilité humaine.

Le rapport s'attache dans un premier temps à clarifier les enjeux terminologiques et conceptuels afin d'offrir aux participants à la réunion de l'assemblée générale de l'AIMF une proposition de langage commun. En matière de diversité culturelle, ethnique et identitaire, de manière plus générale, préciser le sens du vocabulaire utilisé s'avère encore plus indispensable qu'en d'autres domaines des sciences humaines. D'un pays à l'autre, le sens du vocabulaire peut changer très radicalement en raison des conceptions sous-jacentes qu'il implique. Ainsi par exemple, la notion d'intégration dans l'espace francophone a historiquement signifié une distanciation avec la notion d'assimilation. L'intégration étant sensée être plus flexible par rapport au maintien de certains éléments culturels distinctifs. Dans les milieux multi culturalistes anglo-américains, par contre, la notion d'intégration fait quasiment figure de synonyme d'assimilation.

La notion de diversité culturelle est aux prises aux mêmes difficultés. Par le fait que ce débat s'engage à la fois aux niveau national et international, les interprétations et analyses que suscite ce concept peuvent aussi diverger radicalement. Certains acteurs peuvent être contre la diversité culturelle sur le plan national au nom d'une conception républicaine de la communauté des citoyens et, dans le même temps, être farouchement attachés à cette même notion sur le plan international parce qu'elle vise à protéger les cultures menacées. C'est par exemple au nom du respect de la diversité culturelle que le cinéma francophone se bat contre la domination des géants de l'industrie américaine du cinéma. C'est aussi dans cette optique que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a adopté en 2005 une convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Après avoir examiné ces différentes dimensions du débat international sur le dialogue interculturel, le rapport présente dans un deuxième temps une série de recommandations politiques permettant aux villes membres de l'AIMF de s'engager sur la voie de politiques publiques du dialogue interculturel.

D'un point de vue méthodologique, ce rapport s'appuie sur l'expertise développée par le CEDEM<sup>1</sup> en matière de soutien aux villes et réseaux de villes. Le CEDEM a en effet participé à divers travaux pour des réseaux de ville (Eurocities, European Network of Cities for Local Integration Policies) ou pour des villes (Bristol, Anvers, Paris, etc.). Vu les temps impartis pour la préparation de ce travail, la présente note ne s'appuie pas sur une enquête de terrain spécifique. Elle puise donc essentiellement son matériau de la littérature existante.

---

<sup>1</sup> Centre d'études de l'ethnicité et des Migrations, Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège

## **Le contexte international de la diversité culturelle**

### Migrations et multiculturalisme

Les enjeux des migrations et ceux des sociétés multiculturelles vont de pair. Aujourd'hui, plus de 200 millions de personnes résident dans un pays dont ils ne possèdent pas la nationalité. La migration est devenue une source majeure de la diversification culturelle des sociétés contemporaines. Les meilleurs experts internationaux en la matière estiment que ce phénomène n'est pas appelé à se tarir, ni à court ni à moyen-terme. Ces prédictions s'appuient notamment sur les perspectives de croissance démographique au Sud en lien avec leurs perspectives en termes de développement socio-économique.

Tous les jours, nous sommes rappelés à l'idée que, dans un monde globalisé, les migrations représentent un enjeu essentiel dans les rapports Nord/Sud, tant sur le plan macro-économique qu'au niveau des stratégies des individus et des ménages. On constate aujourd'hui la reproduction de schémas migratoires connus. Tout comme de nombreux européens ont été nombreux au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle à faire le choix de quitter leurs foyers, leurs familles et leur pays, pour tenter l'aventure de l'autre côté de l'Atlantique, d'autres hommes et d'autres femmes sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à être confrontés à des choix identiques, notamment entre l'Afrique et l'Asie, d'une part, et l'Europe, de l'autre. La crise survenue au mois d'octobre 2005 au cours de laquelle plusieurs centaines de migrants subsahariens ont tenté de franchir les murs d'enceinte du Président espagnol de Ceuta au Nord du Maroc avec des échelles de fortune nous rappelle que le désir d'émigrer, et souvent aussi la nécessité d'émigrer, est plus fort que jamais. Les écarts de développement entre le Nord et le Sud accentuent cette tendance.

Par ailleurs, l'évolution restrictive des politiques d'immigration et d'asile des pays riches conduit au renforcement et à la superposition de deux types de frontières : des frontières géographiques et des frontières de niveau de vie. Pour prendre un seul exemple, le détroit de Gibraltar représente aujourd'hui la frontière extérieure de l'Union européenne la plus contrastée en termes de revenus par habitants : 22.300 \$ en Espagne et 4.000 \$ au Maroc. Sur la frontière Sahélienne, la valeur du revenu par habitant est de 6.000 \$ en Algérie, 995 \$ au Mali et 835 \$ Niger. Hier dans les Alpes et les Pyrénées, la frontière migratoire se déplace au Sud vers le détroit de Gibraltar et déjà elle se dessine au niveau du Sahara.

La majorité des migrants internationaux vivent dans un pays de l'hémisphère Sud. A travers l'accélération et la complexification des mouvements migratoires dans le courant du 20<sup>ème</sup> siècle, la diversité culturelle s'est imposée comme un état de fait dans la plupart des sociétés du Nord comme du Sud. Les problématiques se posent toutefois de manières différentes au Nord et au Sud lorsqu'on envisage la manière de gérer les migrations et les cultures minoritaires dans l'espace public.

Respect de la diversité culturelle et gestion des migrations ne peuvent être entièrement séparés. Ils entretiennent différents types d'interaction. On peut ainsi souligner que si les pays riches (USA, Canada, Australie, Japon, Nouvelle Zélande, Union Européenne, etc.) ont développé des politiques de gestion des migrations de plus en plus restrictives et réactives, cela peut entraîner des conséquences néfastes pour la prise en compte de la diversité culturelle. Comme l'expliquait l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, à l'occasion de la publication du rapport de la Commission globale sur la migration internationale : « Si l'on veut que les politiques de migration soient viables et efficaces, et que les bienfaits des migrations profitent à tous, il faut dissiper les mythes et les préjugés xénophobes et s'attaquer aux vrais problèmes. (...) Une politique de migration doit, pour être efficace, s'appuyer sur des politiques rationnelles dans de nombreux domaines –les droits de l'homme, bien sûr, mais aussi le développement, le commerce, l'aide et la sécurité » (GCIM, 2005). Les politiques de lutte contre l'immigration irrégulière et les stratégies policières qui découlent d'une approche défensive de la migration entraînent également des effets déstabilisateurs, voire insécurisants, pour les populations migrantes régulièrement installées dans les grandes métropoles d'immigration au Nord.

Les migrations imposent aussi de revisiter la geste nationale. Un certain nombre de pays développent un récit mythifié de la nation fondé sur le postulat d'une congruence entre un Etat et un peuple présenté comme homogène sur le plan culturel et identitaire. Or, si la migration contribue à transgresser ces schémas, elle contribue à questionner de manière de plus en plus directe ce type de prétentions à l'authenticité. L'ampleur des mouvements humains dans le monde aujourd'hui impose aux Etats et aux décideurs politiques de reconnaître, de prendre en compte et de gérer la diversité culturelle dans toute une série de domaines de la vie publique (vie politique, santé, éducation, logement, etc.). L'histoire des sociétés d'immigration de l'hémisphère Nord enseigne en effet que les migrants, même lorsqu'ils sont sensés s'inscrire dans un accueil temporaire finissent le plus

souvent par s'installer définitivement. Par la même occasion, ils contribuent à faire émerger dans l'espace public des problématiques liées à la reconnaissance de leurs particularismes. C'est pour cette raison que les enjeux de la gestion de la diversité culturelle ont acquis une grande centralité politique, particulièrement dans les villes d'immigration de l'hémisphère Nord. La question qui est aujourd'hui posée est celle de savoir comment trouver un point d'équilibre, voire dans le meilleur des cas une harmonie, entre des exigences d'égalité entre tous les citoyens et des demandes de reconnaissance des différences culturelles de groupes particuliers.

### La diversité de la diversité

Lorsqu'on parle de diversité culturelle, c'est avant tout pour faire le constat que nos sociétés sont composées de différentes cultures, que l'on pourrait définir avec Guy Rocher comme « un ensemble de manières de penser, de sentir et d'agir propre à un groupe donné » (Rocher 1969). Au départ, cela n'implique donc aucun jugement de valeur. On ne devrait être ni pour ni contre la diversité culturelle. Il s'agit d'une simple observation. Le débat sur les sociétés multiculturelles ne concerne toutefois pas uniquement les groupes issus des migrations porteurs de différences culturelles. Il existe un large consensus dans la littérature internationale pour inclure dans cette définition une série d'autres minorités. Les tenants de la pensée multiculturelle incluent dans leur problématique tous les groupes qui font l'objet de revendications visant à leur reconnaissance. Cela inclut les minorités nationales, les peuples premiers ou nations indigènes, les minorités ethniques et religieuses, les minorités sexuelles, etc.

Le débat sur la diversité culturelle concerne donc tout à la fois des minorités historiques qui souhaitent maintenir leur langue, leur culture, voire des formes d'auto gouvernement, et des groupes issus d'immigrations économiques qui revendiquent un soutien des pouvoirs publics pour transmettre la connaissance de leur langue d'origine ou de certains éléments de leur culture à leurs enfants. De très nombreux pays sont donc à la fois confrontés à des demandes de protection de la diversité culturelle liée à des minorités historiques et des demandes liées à la diversité culturelle des populations issues d'immigration.

### Villes et diversité culturelle

La diversité culturelle dans les grands centres urbains n'est pas un phénomène uniquement lié aux migrations. Elle peut être le produit d'une coexistence historique sur un même territoire de groupes différents sur le plan ethnique, culturel, linguistique, etc. Par contre, la diversité culturelle produite par les migrations est un phénomène essentiellement urbain. Les migrants, tant au Nord qu'au Sud, ont tendance à s'installer et se regrouper davantage dans les villes que dans les campagnes. Ce sont les métropoles qui offrent en effet aux migrants internationaux les opportunités économiques et d'emploi qu'ils recherchent et les espaces de solidarité nécessaires à leur adaptation.

Nos villes n'ont pas encore su digérer cet enjeu majeur que d'autres enjeux plus fondamentaux encore s'annoncent. En effet, vu l'urgence environnementale, de plus en plus de personnes vivront demain dans les villes. Or, la tendance qu'il y a aujourd'hui à réduire le débat sur le dialogue interculturel à un dialogue avec les Musulmans a pour effet d'occulter ce grand chantier de l'avenir qui est précisément celui d'aménager des villes plurielles et durables. La qualité de vie en ville et la qualité de la coexistence interculturelle dépendra de plus en plus des politiques menées pour articuler développement durable et dialogue interculturel dans les grandes villes. Et de ce point de vue, les enjeux ne divergent pas fondamentalement entre les villes du Nord et du Sud.

Toutes sont face au défi de produire davantage de cohésion sociale dans leurs options de développement urbain.

## **Les modèles de gestion politique de la diversité culturelle dans les sociétés d'immigration**

### Assimilation et intégration

La gestion politique de la diversité culturelle dans les sociétés d'immigration peut poursuivre des objectifs très différents. C'est ici que les avis commencent à diverger et que naît le débat politique et idéologique sur le degré de reconnaissance des cultures minoritaires. Pour certains, il faut encourager la diversité culturelle en protégeant les cultures les plus faibles. Pour d'autres, en revanche, il faut que les cultures des minorités se fondent dans celle de la majorité au moins partiellement. Pour d'autres encore, elles doivent se fondre complètement.

Dans le premier cas, on parlera d'une politique qui cherche à maintenir et protéger l'identité culturelle des minorités. On l'appelle aussi parfois politique du pluralisme culturel ou politique multiculturelle<sup>2</sup>. Dans le second cas, il s'agira d'une politique d'intégration où l'on attend des personnes qu'elles adhèrent en partie à la culture de la majorité. On peut aussi l'appeler politique interculturelle<sup>3</sup>. Dans le troisième cas, il s'agira d'une politique d'assimilation où l'on attend de ces personnes que, dans l'espace public à tout le moins, elles adhèrent complètement à la culture qui domine.

#### Inter culturalisme et multiculturalisme

L'approche interculturelle et multiculturelle correspond à deux façons de gérer la diversité culturelle par le pouvoir politique. C'est en quelque sorte la méthode utilisée pour gérer la différence. L'interculturel et le multiculturel sont deux démarches qui sont généralement présentées comme opposées. Alors que la première est basée sur l'interpénétration, la communication et l'échange entre cultures, la seconde met l'accent sur la protection et la préservation de chaque culture.

Dans les villes francophones, on privilégie généralement la démarche interculturelle qui est vue comme synonyme d'intégration et d'enrichissement mutuel. La France, le Québec, la Communauté Française de Belgique développent une approche interculturelle basée sur un dialogue entre les cultures visant à favoriser leur compréhension mutuelle. Il s'agit de rendre notamment les convictions religieuses et morales et les traditions religieuses compatibles avec les valeurs démocratiques au travers du respect des droits de l'homme, du pluralisme et de l'état de droit.

Cette démarche insiste sur le fait que la coexistence entre gens de cultures différentes ne doit pas se faire en sens unique. Il s'agit d'un exercice au cours duquel chacun doit faire un pas en direction de l'autre. Du côté des pays anglophones, par contre, on a, historiquement, plutôt mis l'accent sur le multiculturel et sur l'idée qu'on doit permettre aux cultures minoritaires de se développer et survivre. Bien que l'idée du multiculturalisme soit fort contestée depuis les événements du 11 septembre, elle reste un cadre de référence au centre des débats au Royaume Uni, au niveau fédéral Canadien, aux Etats Unies, etc. Ce sont des pays, qui ont, par exemple, encourager les nouveaux arrivants à développer des espaces de solidarité communautaires notamment via le soutien aux associations ethniques.

#### Autres modèles

Les modèles connus de gestion de la diversité culturelle sont tous entrés dans une phase de crise. L'idée qu'il subsisterait des modèles nationaux ou locaux de bonne pratique prêts à l'usage a vécu. Aucun modèle n'a pu résister de manière convaincante aux crises multiculturelles que les sociétés d'immigration ont connues depuis 2001. L'objectif des décideurs politiques devrait moins consister à rechercher des modèles de gestion de la diversité à transférer qu'à inventer de nouvelles méthodes de gouvernance démocratique de la diversité culturelle.

Ces méthodes devront s'appuyer sur des nouveaux partenariats avec les régions de départ des migrants. En effet, toutes les analyses de la réalité contemporaine des migrants insistent sur l'idée que ces acteurs maintiennent et entretiennent des réseaux de longue distance avec leurs espaces d'origine. Ces relations contribuent à la création de réseaux transnationaux entre sociétés de départ et sociétés d'installation. Les villes et leurs maires sont bien placés pour voir ces phénomènes à l'œuvre.

Le développement d'espaces transnationaux à travers les migrations conduit au regain d'intérêt des Etats des pays départ pour leurs communautés migrantes et pour ce qu'ils sont nombreux à désigner comme leur « diaspora ». Transnationalisme et diaspora sont des nouvelles réalités à prendre en considération, non seulement dans l'approche de la gestion de la diversité culturelle mais également dans l'approche du développement.

### **Diversité culturelle et développement**

#### Les enjeux de la protection de la diversité culturelle dans le monde en développement

La diversité culturelle n'est pas sans effet sur la dynamique de développement économique et social des villes du Sud. Les liens entre diversité culturelle et développement soulèvent d'immenses inquiétudes ainsi que d'énormes

---

<sup>2</sup> Voir au point suivant la différence entre multiculturel et interculturel.

<sup>3</sup> Idem.

espoirs. Pour appréhender la complexité de ce débat, il faut tout souligner le fait que les choix de développement économique sont toujours situés culturellement et que les conséquences de ces choix économiques sur la diversité des cultures ne sont pas neutres.

Dans un monde globalisé, la préservation et la protection de la diversité culturelle se heurte inévitablement à la problématique de l'uniformisation culturelle que produit la mondialisation. La diffusion à l'échelle planétaire des modèles de production et de consommation occidentaux s'accompagne non seulement d'une pression inédite sur les ressources naturelles de la Terre mais également par une érosion des repères culturels et des modes de vie non-occidentaux. La globalisation de l'économie fait peser des menaces sur la perpétuation de nombreuses cultures minoritaires dans le monde en développement. La difficulté pour les peuples autochtones de maintenir le contrôle de leurs terres et de leurs ressources naturelles en est une bonne illustration. C'est en ce sens que de nombreuses voix se sont manifestées au cours des dernières années pour protéger juridiquement la diversité culturelle d'une marchandisation généralisée (Mattelart 2005).

D'autres voix plus optimistes se font entendre pour suggérer l'idée que la diversité culturelle est également source de richesses, d'emplois, de nouveaux marchés et donc de croissance économique. La culture dans ses diverses expressions peut en effet aussi être à l'origine du développement de nouvelles industries. La création et la diffusion de biens immatériels se traduit par des échanges commerciaux auxquels prennent part des industries culturelles (cinéma, musique, édition, artisanat, etc.).

A travers ces échanges, une forme de diversité culturelle trouve à s'exprimer. Pour bien mesurer l'importance des liens entre diversité culturelle et développement, on pourrait poser la question en sens inverse : l'homogénéité culturelle est-elle un facteur de développement ? Selon différents auteurs, la réponse est négative. L'uniformisation culturelle a tendance à dissuader la créativité, le dynamisme et le sens du risque que l'on retrouve dans l'entrepreneuriat en situation interculturelle.

L'homogénéisation ne serait pas de nature à stimuler l'innovation et la créativité. Le soutien à l'entrepreneuriat au sein des groupes culturels minoritaires, et plus particulièrement des femmes au sein de ces groupes, mérite de ce point de vue un soutien particulier.

#### Dialogue interculturel et prévention des conflits

Le dialogue interculturel peut jouer un rôle important dans la prévention des conflits et la préservation de la paix. Comme on peut le voir à la pratique de certaines organisations internationales (OSCE, Union Africaine), des projets de terrain visant la valorisation du pluralisme culturel peuvent favoriser l'apaisement de tensions entre groupes en conflits. L'éclatement de conflits territoriaux, ethniques ou religieux surgit souvent dans le contexte d'une absence ou d'une déficience du dialogue interculturel. S'il ne peut être considéré comme une panacée, il est, à tout le moins, impératif d'envisager le dialogue interculturel comme modalité de gestion de la réconciliation post-conflit, et cela à différents niveaux : entre personnes, organisations et Etats.

#### Diversité culturelle, développement et genre

La question du genre est au cœur des problématiques de développement. Elle est également importante dans les enjeux de gestion de la diversité. Il subsiste de nombreuses inégalités, désavantages et discriminations qui touchent les femmes, et particulièrement les femmes appartenant à des communautés culturelles minoritaires. Certaines situations défavorables qui les touchent sont justifiées par la coutume ou la tradition. Autrement dit, il faut développer une attention particulière et une vigilance pour faire en sorte que la protection de la diversité culturelle ne soit pas une justification pour légitimer des inégalités de genre.

#### Diversité culturelle, développement et santé

La qualité de la santé d'une population est souvent tributaire de la qualité de son habitat et de son milieu de vie. Des minorités culturelles en situation de pauvreté peuvent être victimes de mauvaises conditions sanitaires. L'enjeu d'une bonne gestion interculturelle de la santé peut se décliner en termes d'accessibilité et de reconnaissance. Par accessibilité, il s'agit d'insister sur la nécessité d'étendre une large offre publique de soins à tous les groupes minoritaires. Par reconnaissance, il s'agit d'impliquer ces groupes et de reconnaître leurs savoirs traditionnels dans la mise en œuvre des politiques de santé.

## **Difficultés liées à la mise en œuvre du dialogue interculturel.**

Que ce soit dans les politiques publiques menées par les autorités locales ou nationales ou dans les initiatives associatives ou citoyennes de terrain, la mise en œuvre du dialogue interculturel rencontre une série de difficultés. Ces obstacles produisent des effets non désirés. Nous les avons regroupés en cinq catégories.

### Eviter l'essentialisation des cultures

Le premier problème concerne l'essentialisation des cultures et des groupes ethniques, culturels et religieux. De nombreux acteurs sociaux et politiques qu'ils soient sensibles ou non à la protection de la diversité culturelle ont une vision des cultures comme des ensembles clairement délimités de traits culturels distinctifs et relativement immuables définissant une substance voire une essence culturelle propre à chaque groupe. Dans cette optique, tous les membres du groupe sont censés partager l'ensemble de ces traits culturels distinctifs et être les seuls à le faire. Les frontières entre les groupes sont vues comme étant claires, nettes et distinctes. Le monde est vu comme un ensemble de groupes culturels - et éventuellement religieux - homogènes, distincts et séparés.

Cette conception est fortement contestée par différents courants anthropologiques et sociologiques depuis plusieurs décennies. De nombreux travaux dans ces disciplines ont montré que tant les cultures que les frontières entre les groupes sont des constructions sociales dynamiques et donc changeantes. Par ailleurs, les groupes qui sont vus de l'extérieur comme des entités homogènes se caractérisent en réalité sur le plan interne par une hétérogénéité culturelle et identitaire variable. Tant les traits culturels admis comme étant caractéristiques du groupe, que les contours de l'identité de celui-ci et ses frontières avec les autres groupes sont changeants et sont soit négociés, soit le résultat de luttes de pouvoir au sein du groupe, tout en étant influencées par les interactions entre les groupes et les autres groupes vivant dans la même société.

Dès lors, concevoir la société comme une juxtaposition de groupes culturels homogènes, cohérents et hermétiquement séparés les uns des autres est non seulement simpliste et biaisé. Mais cette vision, les discours et les pratiques sociales et politiques qui s'en inspirent peuvent avoir l'effet pervers de construire la séparation alors même que le dialogue et les relations sont recherchés. Il convient donc d'opter pour une optique qui prend mieux en compte la fluidité et le dynamisme tant intra, qu'interculturels.

### Eviter la folklorisation des cultures minoritaires

Le second problème s'inscrit dans le sillage du premier et concerne la folklorisation des groupes ethnoculturels et religieux. Ainsi, par exemple, les fêtes interculturelles dans les sociétés d'immigration ont d'une manière générale, bien peu changé depuis les années 80. Immanquablement, lorsqu'on organise un dîner interculturel, les Nord Africains sont en charge de préparer le couscous, les Italiens sont affectés à la préparation des pizzas, et ainsi de suite. Cette manière de faire bien intentionnée reproduit les images stéréotypées de la différence culturelle. Elle ne rend pas justice à la dynamique de changement et de métissage culturels qui caractérise aussi les villes d'immigration.

### Prendre en considération la dimension sociale des questions de diversité

Le troisième problème concerne l'occultation des liens étroits entre les questions culturelles et identitaires d'une part, et les questions de justice sociale et d'inégalités socio-économiques, d'autre part. En se centrant sur la culture, la religion et le dialogue interculturel et interreligieux, on tend parfois à oublier que le processus de formation et d'affirmation des identités culturelles et religieuses et les processus de marginalisation, d'exclusion, voire d'exploitation économique sont intimement liés. Dans les villes post-migratoires, ceux qui sont marginalisés, discriminés exclus ou exploités sont aussi ceux dont la culture et l'identité sont redoutées et ne sont pas reconnues comme légitimes. Une manière de dépasser de problème est de considérer que la promotion de relations interculturelles et interreligieuses harmonieuses doit aller de pair avec des politiques antidiscriminatoires fortes et des mesures efficaces visant à octroyer une réelle égalité des chances à toutes et tous. La probabilité de construction et d'affirmation d'identités ethniques, culturelles et religieuses ouvertes et flexibles augmente en même tant que la réduction des inégalités et des processus d'exclusion socio-économiques. Inversement, l'augmentation des inégalités et de l'exclusion socio-économiques constituera à l'avenir un terreau toujours plus fertile pour l'affirmation d'identités fermées, sortes de refuges identitaires et culturels.

### Eviter de produire un dialogue interculturel centré sur un seul groupe

En quatrième lieu, braquer sans arrêt et exclusivement le projecteur sur un seul groupe, comme on le fait avec les Musulmans depuis les événements du 11 septembre 2001, peut engendrer des effets pervers importants. Certes, l'inscription de l'Islam et des Musulmans dans l'espace européen est une réalité très intéressante digne d'être analysée et commentée. Toutefois, la fixation sur cette question est problématique.

En premier lieu, elle renforce l'idée courante – mais néanmoins fautive – partagée par des non-Musulmans et des Musulmans d'une spécificité de l'Islam qui rendrait extrêmement difficile, voire impossible, leur intégration et leur inclusion dans la citoyenneté en Europe. En second lieu, elle risque de renforcer chez un certain nombre de Musulmans l'idée que l'islamophobie progresse et nourrir un sentiment de stigmatisation qui peut conduire à des expressions de racisme à rebours. En troisième lieu, elle réduit l'identité des ressortissants (légaux ou d'origine) de pays où domine l'Islam à sa seule dimension religieuse. Certes, cette dimension est saillante, mais en aucun cas on ne peut réduire l'identité de citoyens quels qu'ils soient à leur seule appartenance religieuse supposée. En quatrième lieu, la focalisation sur l'Islam contribue à laisser dans l'obscurité, ou à tout le moins dans l'ombre, l'essor tout aussi intéressant d'autres communautés religieuses dans les villes d'immigration, par exemple les communautés pentecôtistes et évangélistes. Enfin, mettre l'Islam au cœur du débat peut contribuer à donner l'impression – qui ne correspond pas à la réalité – au large public que les Musulmans seraient en fait une communauté privilégiée pour laquelle on fait tout. Surmonter ces difficultés et obstacles pour développer des politiques plus adéquates suppose l'adoption de quelques principes directeurs pour le développement des relations interculturelles.

### **Principes pour le développement de politiques du dialogue interculturel**

Développer des politiques interculturelles appropriées dans le cadre d'une citoyenneté commune en mouvement suppose la prise en compte d'au moins deux principes fondamentaux. Le premier est celui de la légitimité de l'intervention publique dans la gestion de la diversité culturelle. Un certain degré d'interventionnisme public est non seulement nécessaire mais souhaitable. La tentation est parfois forte de considérer qu'au nom d'une certaine neutralité, les pouvoirs publics ne devraient pas s'immiscer dans les questions culturelles. Chez certains, cette position revient à plaider pour un laisser-faire. Dans ce scénario, c'est le marché qui répond par défaut aux demandes de reconnaissance de la diversité culturelle, et cela pour autant que des profits puissent être dégagés.

L'interventionnisme des pouvoirs publics peut aussi être indirect et se réduire à encourager l'auto-organisation des groupes ethniques et culturels qui sont ainsi appelés à se prendre en charge eux-mêmes.

Le second principe découle du premier. Le soutien devrait en priorité être accordé aux organisations et mouvements qui défendent des valeurs démocratiques. Quand bien même ces valeurs et principes sont discutés et contestés, il faut affirmer la nécessité pour toute approche de la diversité culturelle de respecter les droits de l'homme, l'intégrité physique et psychologique de la personne humaine, le principe de non-discrimination, l'égalité de chacun devant la loi, l'égalité entre les femmes et les hommes, et les procédures démocratique. Ces valeurs démocratiques centrales ne devraient pas être soumises à négociation.

Au-delà de ces principes, de nombreuses questions doivent être clairement posées et des solutions trouvées en termes de politiques publiques à différents niveaux, du local au global. En vrac, elles touchent à la reconnaissance symbolique de la diversité culturelle, aux politiques linguistiques permettant de faciliter la communication entre les citoyens de diverses origines et les autorités, aux programmes interculturels dans les écoles, aux accommodements religieux, à la participation citoyenne et politique de tous les citoyens quelle que soit leur origine, au rôle des arts et de la culture dans la promotion de relations interculturelles cohésives, à la mise en place de mécanismes locaux de résolution d'éventuels conflits ethnoculturels, à la mixité résidentielle, etc. Toutes ces questions, et la liste n'est pas exhaustive, sont cruciales. Elles doivent faire l'objet de discussions démocratiques franches et ouvertes en vue de déboucher sur les politiques publiques qui pourraient permettre un meilleur développement d'une citoyenneté commune.

**Encourager les villes à protéger la diversité culturelle et à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses.**

Promouvoir la reconnaissance symbolique de la diversité culturelle : la reconnaissance symbolique de la diversité d'une ville et son affirmation publique est une étape importante et une évolution positive dans le sens de relations interculturelles harmonieuses. Une telle démarche pose les fondations symboliques permettant aux initiatives particulières de se développer sur le terrain.

Promouvoir l'apprentissage des langues nationales et la diversité linguistique : les relations interculturelles impliquent la communication interculturelle, laquelle est étroitement liée à la langue. La cohésion sociale est fondamentalement liée à une bonne maîtrise d'une langue commune.

Soutenir les associations de migrants et des minorités culturelles : les associations de migrants et des minorités culturelles remplissent une série de fonctions importantes pour le dialogue interculturel et la cohésion sociale. Leur rôle devrait être reconnu et encouragé via un soutien, y compris financier.

Recherche des accommodements aux demandes d'expression des particularismes culturels et religieux : la diversité religieuse est une caractéristique de plus en plus saillante de la diversité culturelle. Différentes sortes de demandes de reconnaissance sont formulées par les leaders de communautés confessionnelles (lieux de prière, d'inhumation, etc.). Il est important pour les villes d'entamer le dialogue sur ces sujets en vue de faire émerger des accommodements et des ajustements concertés.

Développer des programmes et projets interculturels dans l'enseignement : dans les établissements scolaires qui dépendent des autorités locales, il est souhaitable de développer des programmes et projets interculturels visant à sensibiliser l'ensemble des étudiants au respect de la diversité.

Encourager la participation et représentation politique des groupes minoritaires : le partage du pouvoir et l'accès des migrants et minorités culturelles au processus politique ne peut être exclu d'une approche de promotion de la diversité culturelle. Des espaces formels et informels doivent être investis pour favoriser une démocratie multiculturelle locale.

Stimuler les arts et les politiques culturelles : les arts et la culture sont des moyens importants pour favoriser les relations et la communication interculturelles. Les politiques culturelles des villes constituent un puissant levier d'intervention en la matière.

Etablir des mécanismes de résolution des conflits : dans le cas de conflits interculturels, il faut envisager des mécanismes de résolution des conflits et de restauration du dialogue.

Informé au sujet des questions de diversité : l'information en direction de l'ensemble de la population sur les questions de la diversité est importante pour éviter les fausses-représentations qui conduisent aux comportements de rejet. Les villes peuvent contribuer significativement à la diffusion d'une bonne information.

Favoriser la mixité résidentielle : encourager le dialogue et les relations interculturelles suppose que les gens de différents groupes ont l'occasion de se rencontrer. La ségrégation résidentielle peut de ce point de vue constituer un obstacle aux relations interculturelles.

Aller à la rencontre des publics exclus sur le plan culturel : les femmes et les personnes âgées sont plus susceptibles que d'autres catégories de population de vivre de manière isolée du reste de la société, voire de vivre confinés dans un univers de relations sociales intra-communautaires. Il est important de favoriser le désenclavement culturel des ces publics particuliers.

## Bibliographie

- Entzinger, H. (1993) 'L'immigration aux Pays-Bas: du pluriculturalisme à l'intégration', in Wieviorka, M. (ed.) *Racisme et modernité*, Paris: Editions la découverte.
- Jacobs, D (2004) 'Alive and Kicking? Multiculturalism in Flanders', *International Journal on Multicultural Societies*, 6 (2): 189-208.
- Kymlicka, W. (2001) *Politics in the vernacular: Nationalism, multiculturalism and citizenship*, Oxford: Clarendon Press.
- Kymlicka, W. (1995) *Multicultural citizenship. A liberal theory of minority rights*. Oxford: Clarendon Press.
- Mattelart, A. (2005) *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris : La Découverte.
- Parekh, B. (2000) *Rethinking Multiculturalism: Cultural Diversity and Political Theory*, Basingstoke: Macmillan.
- Phillips, A. (1995) *The Politics of Presence. The Political Representation of Gender, Ethnicity, and Race*” Oxford: Oxford University Press.
- Runblom, H. (1994) 'Swedish Multiculturalism in a Comparative European Perspective', *Sociological Forum*, 9 (4): 623–640.
- Semprini, A. (1997) *Le multiculturalisme*. Paris: PUF.
- Taylor, C. (1992) *Multiculturalism and 'the politics of recognition'*, Princeton: Princeton University Press.
- Vermeulen, H. and Slijper, B. (2003) *Multiculturalisme in Canada, Australië en de Verenigde Staten. Ideologie en Beleid, 1950-2000*. Amsterdam: Aksant



Les politiques publiques de la Ville de Nantes reposent sur un socle de valeurs et de grandes orientations telles que la cohésion sociale, la solidarité, la réussite éducative, la proximité, l'attractivité. Sixième ville de France, connue internationalement grâce à la Folle Journée, Royal de Luxe, ses grands festivals ou ses grandes expositions, Nantes a cherché à concilier économie, qualité de vie et solidarité. La municipalité considère la culture comme un atout pour son rayonnement et un ferment de la cohésion sociale, de la solidarité et du « vivre-ensemble ». Elle consacre 68 millions d'Euros à la culture, soit 14% du budget municipal.

### **Culture et démocratie**

Comme toutes les grandes métropoles, Nantes a cherché les points de rencontre entre une politique culturelle innovante et ambitieuse et une politique culturelle démocratisée permettant l'accès à la culture de tous les citoyens.

Nantes a ainsi fait le choix d'une politique de proximité culturelle, visant l'élargissement des publics par un large programme de médiation, d'éducation et la rencontre avec l'art et les artistes (principe de la « création partagée »). Tout en veillant à une égale répartition de l'offre culturelle sur tout le territoire et en mettant l'accent sur les actions en direction des populations les plus éloignées de la culture et sur le jeune public. Cette politique repose sur un maillage territorial fort et s'appuie sur de nombreux acteurs culturels et associatifs (équipes de quartiers, centres socioculturels, écoles, associations). La Ville de Nantes soutient 1200 associations dans les domaines de la culture, social et jeunesse.

### **Attractivité et solidarité internationale par le dialogue et la diversité culturelle**

L'action de Nantes à l'international occupe une place privilégiée dans cette politique, en cohérence avec ces grands objectifs. Elle veille à concilier attractivité et solidarité internationales à travers des accords de coopération avec de nombreuses villes dans le monde.

A ce titre, la Ville de Nantes s'inscrit pleinement dans les grands objectifs de l'AIMF comme des grands réseaux auxquels elle adhère; (Eurocities, CGLU...): La promotion du dialogue entre les cultures et la diversité culturelle comme source d'enrichissement mutuel pour favoriser la compréhension, la réconciliation et la tolérance, et contribuer à la cohésion sociale et à la prévention des conflits intercommunautaires.

Nantes, le pari de la culture pour le développement de la cohésion sociale

- la culture au service du développement et de l'attractivité :
  - o d'une ville meurtrie à un dynamisme reconnu (essor démographique, population jeune)
  - o 68 millions d'euros (14 % du budget municipal consacré à la culture)
  - o manifestation dédiée à la musique classique (450 concerts en 3 jours, 1.800 artistes invités, 55 entreprises privées partenaires)
  - o un événement qui s'exporte : Tokyo, Rio, Bilbao, Varsovie...
  - o des spectacles de rue, des histoires merveilleuses... déambulation dans les rues de Nantes et des plus grandes villes du monde (Londres, Liverpool, Berlin, Yokohama, New York...)
  - o biennal d'art contemporain (2007-2009-2011) ; collection d'œuvres à ciel ouvert sur les 60 km de l'estuaire de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire (près d'un million de visiteurs)
  - o réouverture du Château des Ducs de Bretagne au public en 2007 après 3 ans de travaux, muséographie moderne au sein d'un monument emblématique de l'histoire de Nantes (plus de 800.000 visiteurs/an)
  - o musée des Beaux Arts : collections exceptionnelles, va faire l'objet d'une importante rénovation et d'une extension importante (réouverture en 2011)
  - o les machines de l'Ile : à côté de l'éléphant géant, un manège fantastique va venir prendre place
  - o le pari de miser sur l'excellence artistique : une traduction directe sur le plan économique ; la culture n'est pas que dépense stérile (l'activité culturelle de Nantes représente une économie considérable en

- retombées indirectes générées : des milliers d'emplois, des millions d'euros en chiffre d'affaires liés au tourisme, au commerce, aux transports...)
- la culture au service de la cohésion sociale :
    - o favoriser l'accès de tous les citoyens à la culture
    - o ciment de la société
    - o forger des références collectives dans le respect des identités
    - o le choix de la proximité culturelle et de la création partagée à travers la présence d'artistes dans les quartiers, des créations partagées avec les habitants, la mobilisation de l'ensemble des acteurs culturels associatifs, des équipements culturels municipaux et des institutions culturelles dans les quartiers, le développement des pratiques artistiques amateurs, des actions spécifiques auprès des publics « empêchés » (hôpitaux, prisons, handicapés...)
    - o rôle central de la lecture : réseau de médiathèques et bibliothèques, travail contre l'illettrisme (1.200 associations soutenues dans les domaines culture, social et jeunesse)
    - o prise en compte de toutes les formes artistiques des plus savantes aux plus populaires
    - o nouvelles pratiques jeunes (hip hop...)
  - la culture et l'action internationale de Nantes
    - o relations partenariales avec de nombreuses villes du monde, accueil permanent d'artistes étrangers à Nantes et présence d'artistes nantais à l'étranger
    - o le Festival des 3 continents : consacré au cinéma d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, action d'aide à la production de jeunes réalisateurs et producteurs de ces pays
    - o école des Beaux arts : de nombreux projets avec le Japon, la Chine, les USA... ; plus de 30 partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur artistique dans le monde
    - o dans le cadre des jumelages : Tbilissi (Géorgie), Recife (Brésil), Dschang (Cameroun), Niigata (Japon), Seattle et Jacksonville (USA), Durban (Afrique du Sud), Cardiff, Sarrebrück, Cluj (Eu), Rufisque (Sénégal), Agadir (Maroc), Qingdao (Chine et Cochabamba (Bolivie
    - o coopération Nantes / Dschang : principaux axes d'actions (développement durable par le tourisme, création d'un office de tourisme, formation de techniciens, mise en valeur du patrimoine culturel, protection de l'environnement)
    - o la Francophonie à Nantes : un axe important de la politique municipale (implication dans les réseaux [AIMF, AUF, OIF, TV5], organisation d'activités autour de la Francophonie avec la semaine de la Francophonie, l'organisation de manifestations autour des pays francophones... ; en 2010, focus sur le Québec, invité d'honneur de la Foire Internationale de Nantes [120.000 visiteurs attendus] ; en 2011, manifestation en lien avec le Congrès Mondial Acadien)
    - o implication dans d'autres réseaux : Nantes préside le forum Culture d'Eurocities, réseau regroupant les plus grandes villes européennes ; Nantes est également porte parole des villes au titre de CGLU dans les négociations de Copenhague sur le changement climatique

L'action au quotidien de la ville de Nantes d'inscrit pleinement dans le vœu de l'AIMF : « La promotion du dialogue entre les cultures et la diversité culturelle comme source d'enrichissement mutuel pour favoriser la compréhension, la réconciliation et la tolérance, et contribuer à la cohésion sociale et à la prévention des conflits intercommunautaires ».

D'un point de vue historique, Ouidah était un centre d'affaires où escale si l'on veut, qui aura vu passer jusqu'à un million d'esclaves embarqués sur sa place, sur un chiffre total de 10 à 11 millions qui font aujourd'hui le consensus parmi les historiens et autres spécialistes de la Traite Esclavagiste.

Une traite pluriséculaire dont nous aurons été à la fois les vraies victimes et acteurs forcés à divers niveaux. Il n'empêche pourtant que ce fut à Ouidah qu'aura pris corps, l'une des symbioses culturelles, par le greffage de plusieurs rameaux de peuples. Ouidah, on peut le dire, est une symphonie culturelle à laquelle on ne rend pas assez justice pour s'être imprégné dans une large mesure aux sources de la civilisation universelle.

### **Ouidah sur le globe**

D'abord, où se trouve Ouidah et que représente-t-elle ?

Il semble important de situer un peu cette ville pour permettre d'en avoir une idée précise, ne serait-ce qu'au double plan géographique et humain.

Ville historique célèbre d'un pays d'Afrique occidentale non moins célèbre appelé jadis Dahomey, puis aujourd'hui République du Bénin, Ouidah est une coquette cité blottie au pied du golfe de Guinée.

Ouverte sur l'océan Atlantique, tranquille et riche de ses nombreux atouts historiques culturels, culturels et touristiques, la ville fut, à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, la porte d'entrée des Hollandais, des Portugais, des Anglais, des Danois et notamment des Français. Ville de rencontre et de brassage des cultures, Ouidah fut déjà en 1906, la 2<sup>ème</sup> commune de plein exercice de l'Afrique Occidentale Française (ex. AOF).

Ouidah a été un port très renommé dans le tragique commerce des esclaves dit commerce triangulaire dont les méfaits ont laissé des empreintes indélébiles dans les pages noires de l'histoire universelle.

L'évocation du passé de cette ville paraît très fondamentale pour justifier les bases de la diversité culturelle notable et particulièrement riche dont Ouidah est le symbole dans le concert des villes béninoises, africaines voire francophones. L'héritage de l'esclavage a consisté, entre autre, à faire coexister dans cette ville carrefour et de transit, des populations autochtones et celles venues de contrées lointaines. Afro-brésiliens, Nagots et Ibos venus du Nigéria et toute une mosaïque de communautés qui pour des raisons diverses sont arrivées aussi bien d'autres régions du Bénin que d'Afrique avec leur identité culturelle propre.

De par le legs de l'histoire, il est à noter que Ouidah est par excellence, la ville des diasporas parce que renfermant en son sein divers espaces culturels qui constituent sa spécificité fondamentale et son identité propre.

### **Le dialogue interculturel, fondement et nécessité**

Le monde moderne se caractérise par la formalisation de cadres de concertation qui permettent aux dirigeants de la planète de se concerter sur les enjeux et les défis majeurs de l'humanité. Sur les plans économiques et politiques, le dialogue a pris corps notamment après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Que ce soit à travers les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies ou à travers des organisations d'intégration régionales ou sous-régionales, les Etats modernes essayent tant bien que mal de se retrouver pour discuter et convenir des règles de bonne conduite. Ces pratiques, même si elles sont appelées à évoluer, épargnent au monde des crises inutiles et limitent les tensions entre les Etats.

Au plan culturel, la chose a du mal à prendre vraiment forme et de plus en plus, certaines institutions, organisations ou personnalités s'emploient à attirer l'attention de tous sur la nécessité d'un dialogue entre les cultures. Le dialogue interculturel est de plus en plus prôné comme une solution aux guerres, aux affrontements qui éclatent dans nos villes, nos pays ou qui opposent des Etats.

## **Qu'est-ce que le dialogue interculturel ?**

L'idée de « dialogue interculturel » puise sa source dans la reconnaissance de la différence et de la multiplicité du monde dans lequel nous vivons. La planète, nos continents, nos pays et nos villes portent en leur sein une pluralité de cultures et donc une pluralité de façons d'appréhender la réalité et de concevoir le monde. Ces différences d'opinions, de points de vue et de valeurs existent non seulement au sein de chaque culture mais aussi entre les cultures.

Le dialogue interculturel est ce processus qui doit chercher à traiter de ces différents points de vue avec le désir de comprendre et d'apprendre de ceux qui ne voient pas le monde de la même façon que nous. Un dialogue efficace est donc une interaction enrichissante qui ouvre l'esprit et encourage le partage respectueux des idées et une exploration des différents processus de pensée par lesquels on aborde et on comprend les choses.

Cette interaction accroît les occasions pour une connaissance élargie et approfondie de soi-même et de notre vision du monde. En tant que processus, le dialogue interculturel encourage les gens à identifier les frontières qui les définissent et les invite à communiquer à travers ces frontières et même de les remettre en question.

Dans cet univers de plus en plus mondialisé et interdépendant, où la rencontre de différences culturelles est pratiquement inévitable, il est essentiel que les nations, les communautés et les individus développent la capacité d'engager un dialogue de tolérance et de respect.

## **Les divers espaces et empreintes culturelles à Ouidah**

Pour revenir au cas de Ouidah, il faut dire qu'il existe dans cette ville plusieurs espaces où s'édifie, au quotidien, une inter culturalité dynamique et apaisée.

### L'empreinte d'un héritage culturel européen

La pénétration européenne s'établit à Ouidah dès le 16<sup>ème</sup> siècle, période où a commencé à prendre corps le commerce triangulaire. La ville a connu différents comptoirs : Hollandais, Portugais, Anglais, Danois et notamment français. Déjà à cette époque, le mode de vie autochtone avait commencé à subir, petit à petit, l'influence des nouveaux venus. Plus tard, la colonisation française est venue enfoncer le clou avec la création de l'école où les indigènes avaient commencé à apprendre la langue, le mode de vie et la culture du colonisateur. Une élite intellectuelle a vite pris corps et la culture occidentale a très vite pris une place importante aux côtés des us et coutumes autochtones.

### L'empreinte d'un héritage culturel afro-brésilien

Ouidah abrite un patrimoine important animé et entretenu au sein d'une communauté de descendants, de négociants brésiliens et d'anciens esclaves affranchis, revenus du Brésil au XIX<sup>ème</sup> siècle. Vous pouvez trouver à Ouidah, des bâtisses d'architecture brésilienne.

On retrouve dans ce milieu un rythme afro-brésilien très populaire : le « Bourian ». Au sein de cette communauté afro-brésilienne se relèvent des noms très significatifs comme de Souza, d'Oliveira, da Matha, d'Almeida, da Silva, etc.

### L'empreinte afro-caribéenne

La communauté des descendants d'anciens esclaves de retour est en pleine constitution. Ouidah, jadis « Porte du Non Retour » est devenue « Porte du Retour ».

La famille Jah a fait ce retour vers la Terre Première et entend amorcer ainsi le Grand Retour. Une forte communauté est en train de prendre, petit à petit, corps autour de la famille Jah. Périodiquement, cette communauté organise un camp intitulé « Africa Unite ».

### Les groupes socioculturels autochtones

Sa composition est tributaire de la traite négrière, des guerres expansionnistes de l'ancien royaume de Danhomé et des vagues migratoires tant d'origine Adja (Sud Ouest du Bénin) que d'origine yoruba (Sud Ouest du Nigeria) :

- les Fon (centre du Bénin)
- les Adja (Sud-Ouest du Bénin)
- les Yoruba (Sud-Est du Bénin)
- les Bariba (Nord-Est du Bénin)
- les Dendi (Nord-Ouest du Bénin)
- les Xuéda (premiers occupants des lieux)
- les Aïzo (premiers occupants des environs de Ouidah)

### **Méthode de facilitation du dialogue interculturel**

Cette méthode réside essentiellement dans l'accompagnement diligent et le choix d'activités incitatives à une inter culturalité féconde. Il convient de faire remarquer que la nouvelle équipe de gestion de la cité conduite par le maire, s'investit activement dans la mise en œuvre d'une politique rationnelle susceptible de promouvoir la diversité culturelle et artistique en créant par la même occasion les conditions propices à un dialogue culturel enrichissant au cœur de la cité.

La société civile ouidahnière foisonne d'innombrables initiatives au plan culturel et constitue, se faisant, un terrain fertile à l'inter culturalité et au métissage culturel.

Nombre de ces initiatives bénéficient du soutien matériel et financier de la mairie attachée à leur pérennité.

S'il est une ville au Bénin où le dynamisme interculturel est probant, vivace et productif de richesses parce que vecteur du développement socio-économique, c'est bien Ouidah. La mairie entend donc jouer positivement sa partition en accompagnant et en initiant parfois de grandes manifestations culturelles.

C'est ainsi qu'après avoir servi de cadre à la grande manifestation « Ouidah 92 » qui symbolisait l'historique retour de la diaspora africaine sur les vestiges de la route des esclaves et des cultures traditionnelles vodoun, la ville de Ouidah abrite régulièrement de nombreuses rencontres de l'art et de la culture qui drainent un nombre considérable de visiteurs.

Chaque année, des manifestations d'envergure internationale s'organisent dans les domaines de la musique, du cinéma, des arts plastiques et des confessions religieuses aussi bien traditionnels que modernes.

Il existe à Ouidah plusieurs institutions de facilitation du dialogue interculturel. On peut citer :

- le célèbre Institut de développement endogène (IDEE), dont les nombreuses activités contribuent efficacement à l'enrichissement du dialogue des cultures dans la sous région Afrique voire dans le monde
- le festival filmique Quintessence qui fait vibrer chaque année à Ouidah des milliers de Béninois, d'Africains et tous les amoureux du 7<sup>ème</sup> art, une semaine durant, participe aussi de ce culturel. La devise du festival Quintessence est « la culture sans ma culture m'acculture ». Il s'investit dans la promotion du dialogue des cultures
- la fête des religions traditionnelles, le 10 janvier de chaque année, constitue un grand événement au cours duquel tous les couvents vodoun se mettent en mouvement
- la journée patronale festive des ressortissants de Ouidah organisée chaque 8 décembre constitue une autre occasion solennelle où la ville étale sur les places publiques sa riche variété culturelle et artistique
- la tenue, le 2 janvier de chaque année, d'une journée de jeûne, de prières et de louanges à Dieu. Cette manifestation rassemble en un même lieu toutes les confessions religieuses de la cité, les autorités et les adeptes. A notre sens, il n'y a rien de plus indiqué pour sceller le dialogue des religions
- l'organisation à l'orée des fêtes officielles, de concerts de musique en plein air

Toutes ces manifestations offrent la part belle à l'assimilation culturelle, à une cohabitation enrichissante des cultures. Les diverses entités culturelles s'estiment complémentaires et non concurrentes, créant de ce fait, un climat d'entente, de solidarité et de paix.

Le sentiment d'appartenance à un même creuset social séculaire et multiculturel cimenter un havre de paix qui s'observe dans la ville de Ouidah où confessions religieuses endogène et allogènes cohabitent en harmonie depuis plus d'un siècle déjà, sans le moindre heurt.

Bien au-delà de ces réalités de terrains propres à Ouidah, la dimension internationale du dialogue des cultures trouvera un terrain des plus fertiles au sein de l'AIMF. A l'heure de la mondialisation de l'économie, des grands regroupements géographiques et des technologies de l'information et de la communication qui réduisent le monde en un village planétaire, la rencontre de l'autre et sa culture n'est plus une question de choix : elle s'impose à nous. Comme on se plaît souvent à le dire, « deux idées valent mieux qu'une », le meilleur que le monde puisse s'offrir aujourd'hui reste la prise en compte de nos différences respectives dans une approche globale de développement humain. Il serait donc plus aisé pour tous de faire du dialogue des cultures et de ses bienfaits les bases fondamentales de la tolérance, de la compréhension et de la solidarité entre les citoyens du monde pour rester en harmonie avec les mutations actuelles de notre planète qui se veut débarrassée de frontières et de distance.

Les échanges interculturels à travers les jumelages entre les villes membres de l'AIMF devront faire l'objet d'une politique particulièrement suivie en faveur du rapprochement de nos peuples et de la réduction de l'écart de développement entre le nord et le sud.

Bien vivre dans nos villes ne passe pas sans une organisation harmonieuse et cohérente des différentes composantes de la société avec la pleine conscience que la reconnaissance et l'acceptation de la diversité et de la différence est toujours source de richesse et de progrès.

Soyons donc riches de nos différences !

### **Les réseaux de partenaires locaux et internationaux source d'enrichissement individuel et collectif**

#### **Les saisons culturelles**

La France offre chaque année l'opportunité à des pays partenaires de présenter la richesse et la diversité de leur vie culturelle, scientifique et économique sur le sol français à l'occasion de grandes Saisons. En s'appuyant sur son dense réseau de villes partenaires, Paris participe activement à ces Saisons, organisées sur la base de la réciprocité, et permet ainsi à ses habitants de s'ouvrir à la richesse du monde.

Jusqu'en mars 2010, la Turquie est à l'honneur dans la capitale. La création russe prendra ensuite le relais dans le cadre des années croisées France-Russie.

#### **Les résidences d'artistes étrangers**

Chaque année, des artistes de toutes disciplines sont sélectionnés par un jury sur la base d'un projet qu'ils souhaitent développer à Paris, soit à l'invitation d'une institution culturelle parisienne, soit dans le cadre d'une démarche de recherche personnelle. Les lauréats sont accueillis dans l'un des ateliers/logements du couvent des Récollets ou de la Cité Internationale des Arts. Ils viennent ainsi enrichir leur art dans la capitale qui bénéficie en retour de leur créativité.

#### **Le Label Paris Co-Développement Sud**

Beaucoup de Parisiens originaires de pays en développement maintiennent des liens très étroits avec leur pays d'origine. Certains manifestent cet attachement en se regroupant en associations et en élaborant des projets de développement, qu'ils financent parfois à partir de fonds personnels. Ces projets ont le double avantage de venir en aide à des populations souvent démunies et de constituer un terrain d'action favorisant l'intégration à Paris des populations migrantes.

Créé en 2006, le « Label Paris Co-Développement Sud » a pour objet d'appuyer les actions de ces associations et, ce faisant, de reconnaître les apports des populations étrangères à la construction de notre identité et de notre avenir communs. C'est aussi reconnaître un devoir de solidarité en direction de pays défavorisés représentatifs de la pluralité des origines des Parisiens. Chaque année, c'est une enveloppe de 100 000 euros qui est attribuée aux associations parisiennes qui mènent des actions de co-développement en collaboration avec des migrants.

Les fêtes traditionnelles, les « Nouvel An » et la Semaine des Cultures Etrangères

Fort d'une population diverse, Paris célèbre les Nouvel An chinois (9<sup>ème</sup> édition en 2009) et berbère (Yennayer 2959 en 2009), les fêtes de Diwali et Newroz ainsi que les Nuits du Ramadan qui sont l'occasion pour les citoyens parisiens de tous horizons de se rassembler dans la convivialité et de découvrir les différentes cultures qui façonnent notre capitale. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris est également partenaire de la Semaine des Cultures Étrangères organisée par les 38 centres et instituts culturels étrangers de la capitale.

#### **Les projets associatifs**

Fêtes de quartier, publication d'ouvrages, festivals métissés, manifestation sur les danses urbaines, expositions photographiques, ateliers artistiques, festival théâtral... La Ville soutient régulièrement de nombreux projets d'associations sur les cultures du monde qui se retrouvent à Paris.

#### **Le festival des cultures et de la diversité**

Le Festival des cultures et de la diversité, dont la première édition devrait se tenir en 2010, présentera les productions d'artistes de renommée internationale, issus de l'immigration et/ou dont les œuvres sont directement inspirées des cultures de l'immigration et du métissage culturel. La programmation fera une place à toutes les disciplines artistiques : arts plastiques, littérature, cinéma, théâtre, musique, danse, arts de la rue, etc. en y associant le plus largement possible tous les publics.



### L'immigration : une compétence partagée

- rôle du gouvernement fédéral
- rôle du gouvernement provincial
- rôle du gouvernement municipal
  - o accueil, intégration et relations interculturelles
  - o en partenariat avec le MICC
  - o promotion et positionnement du territoire

### Ce que fait la ville de Québec

- accueil des nouveaux arrivants (séances hebdomadaires d'information et visite de la ville, accompagnement personnalisé, cérémonie annuelle d'accueil)
- intégration sociale : aide financière pour l'accès aux loisirs et activités municipales, financement d'activités spécifiques,
- participation citoyenne des personnes immigrantes : conseil municipal, conseils de quartier, divers comités de consultation
- intégration professionnelle des personnes immigrantes : stages rémunérés, programme d'égalité en emploi, aide à l'entrepreneuriat, support financier et logistique, sensibilisation des employeurs à l'ouverture aux immigrants
- rapprochement interculturel : support financier et promotion d'événements et d'activités socioculturelles (mois de l'histoire des Noirs, semaine d'actions contre le racisme, semaine québécoise des rencontres interculturelles)
- conseil interculturel de la ville de Québec : quinze membres de différentes communautés, comité consultatif, forum universel des cultures, forum des organismes œuvrant auprès des immigrants
- politique municipale : cinq axes pour l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes (ville ouverte et accueillante, intégration économique, attraction, intégration sociale, partenariat), processus de consultations publiques
- membre de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (création de deux comités pour la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination)

Un outil développé par la ville

[http://www.ville.quebec.qc.ca/immigrants/etablir/services\\_immigrants/docs/repertoires\\_services\\_immigrants.pdf](http://www.ville.quebec.qc.ca/immigrants/etablir/services_immigrants/docs/repertoires_services_immigrants.pdf)

Ce qui se fait dans la communauté

- intégration sociale : intégration psychosociale, classes d'accueil dans les écoles, camps de jour « colonies de vacances » multiethniques, jardins communautaires
- intégration professionnelle : table de concertation de la Conférence régionale des élus, programme de subventions salariales, programme de mentorat, aide à l'intégration en emploi et à la gestion de la diversité en entreprise, initiatives développées par les entreprises
- rapprochement interculturel : plus de 75 associations multiculturelles à Québec

Actions favorisant le développement des espaces de dialogue interculturel

- stimuler la concertation régionale
- identifier un lieu propice aux échanges interculturels
- intégrer et sensibiliser la jeune génération
- créer un cadre « engageant »
- intégrer la dimension « interculturelle » dans la structure municipale



### **Le réseau AVEC (Alliance de villes européennes de culture)**

Le réseau AVEC :

L'Alliance de Villes Européennes de Culture (A.V.E.C.) a été créée en 1997 à l'initiative de cinq villes européennes:

Pécs en Hongrie, Olomouc en République Tchèque, Tours en France, Toledo en Espagne et la cité italienne de Cosenza.

L'objectif principal du projet A.V.E.C. était, à l'origine, d'établir un réseau pérenne pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le champ de la valorisation du patrimoine, à la fois au niveau local et à l'échelle interrégionale.

#### **Les objectifs que se sont fixés les membres du réseau AVEC**

- intégrer le plus harmonieusement possible l'innovant dans l'existant, pour un développement durable du patrimoine historique et culturel des villes et territoires en Europe. En réfléchissant ensemble aux dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale de leur patrimoine, les membres du réseau enrichissent leurs propres expériences et apportent des solutions communes pour poursuivre l'œuvre des bâtisseurs d'hier
- faire des patrimoines locaux des moteurs du développement économique, culturel et social des villes et territoires dans l'esprit de la charte signée par chaque membre. Cette charte les engage dans une démarche qualité qui dépasse l'utilisation à court terme des patrimoines comme simple source de revenus. Les villes & territoires signataires gèrent les patrimoines dont ils sont légataires avec le constant souci de préserver tant la qualité de leur environnement naturel et culturel que les intérêts des générations futures
- contribuer à la réussite économique et au rayonnement de leurs territoires. L'influence du réseau AVEC constitue un véritable atout pour l'avenir de leurs communautés
- se donner une visibilité internationale. Soutenir et diffuser l'image de culture et de développement durable, avec l'objectif de faire du réseau à terme une référence patrimoniale incontournable

### **Charte Européenne de Villes et territoire de Culture et de patrimoine**

#### **Le patrimoine**

Le patrimoine d'une cité - ou d'un territoire - est plus que la simple collection des biens mobiliers et immobiliers rassemblés en ce lieu au long de nombreux siècles. Le patrimoine, c'est aussi le récit mouvant par lequel, génération après génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre, comme à ce qui l'unit au reste de la communauté humaine.

Le patrimoine, c'est encore la trace des métissages et apports successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité. C'est aussi la somme des regards que posent les humains sur cet élément irremplaçable de leur patrimoine commun.

#### **Les Villes et Territoires de Culture, un patrimoine vivant**

Les cités signataires de la présente charte n'ont pas vocation à être des musées.

Elles s'attachent à conserver et développer une activité diversifiée, au cœur et au delà des centres historiques.

Elles s'attachent également à poursuivre l'œuvre des bâtisseurs d'hier par l'intégration harmonieuse d'apports nouveaux de qualité.

*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture définit et met en œuvre, dans la limite de ses compétences, un plan détaillé de préservation, d'enrichissement et de valorisation du patrimoine traduisant ces orientations dans la réalité.*

## **Les Villes et Territoires de Culture, un patrimoine pour et par tous**

L'une des priorités des Villes Européennes de Culture est la réappropriation du patrimoine par sa population. Ainsi chacun doit-il être en mesure de décrypter, interpréter, habiter, réinventer les lieux et les usages d'une ville, bien commun à tous.

Les habitants doivent être, plus que des usagers, les citoyens responsables et actifs de leur ville.

*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture s'appuie sur une équipe qualifiée de médiateurs du patrimoine.*

*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture associe l'ensemble des partenaires concernés (administrations, université, associations, entreprises...) dans le cadre d'un Forum local permanent pour la valorisation du patrimoine.*

*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture mène une politique d'association étroite des habitants à la définition et à la réappropriation du patrimoine local.*

## **Les Villes et Territoires de Culture, centres de rencontre et lieux de culture partagée**

Nos villes ont en commun de se vouloir centres vivants de culture et de rencontre entre cultures. Elles s'attachent notamment à faire de l'accueil des visiteurs non seulement une activité économique mais aussi une occasion privilégiée d'échanges humains.

*\*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture mène une politique de développement culturel au service de l'ensemble de sa population, en portant une attention particulière à ceux qui ont moins facilement accès à la vie culturelle.*

*\*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture s'attache à imaginer et mettre en œuvre des formes d'accueil permettant aux visiteurs et aux habitants de se rencontrer effectivement.*

## **Les Villes et Territoires de Culture, garants d'un développement viable**

Les Villes et Territoires de Culture et de Patrimoine se sont donné pour objectif commun de faire du patrimoine local un moteur du développement économique, culturel et social.

Le patrimoine est trop souvent considéré comme une simple source de revenus à court terme. Pour leur part, les villes & territoires signataires de la présente charte gèrent le patrimoine dont ils sont légataires avec le constant souci de préserver tant la qualité de leur environnement naturel et culturel que les intérêts des générations futures.

*\*Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture définit une politique globale et met en œuvre des programmes de préservation et de valorisation de la qualité de son environnement naturel et culturel.*

## VICTORIA (Seychelles)

---

On a surnommé Victoria, “La Capitale du Monde Créole” par le fait qu’elle rassemble tous les ans en octobre, les divers représentants des peuples créoles pour le Festival Créole qui est maintenant devenue depuis 3 décennies, un festival international. Capital du monde créole, aussi par le fait que cette ville, qui est ‘*le centre nerveux*’ de la vie Seychelloise, a une histoire révolutionnaire dans la valorisation de la langue Créole en tant qu’outil politique, outil de développement et ingrédient de base dans la création et l’affirmation de l’identité Seychelloise. Il y a lieu de rappeler que c’est par une décision de l’Assemblée Nationale, que le Créole est devenue la première langue nationale à côté de l’anglais et du français.

Avec une superficie de 455km<sup>2</sup>, Victoria est peut-être la plus petite capitale du monde. Cependant, c’est un vrai noyau d’inter culturalité, inter culturalité connu dans cet archipel sous le nom de ‘la créolité’. Le Bureau du Maire de Victoria, vient d’organiser en 2008, une année de célébrations pour le 230<sup>ème</sup> anniversaire de la ville de Victoria. Fondée en 1778 par le Lieutenant Charles Routier de Romainville, qui a été l’envoyé du Gouverneur Général de l’Ile de France (ancien nom de Maurice), la ville a été nommée ‘*l’Etablissement du Roi*’ jusqu’en 1841, quand les Anglais, qui avaient pris possession de l’archipel en 1814, par la Traité de Paris, l’ont rebaptisée *Victoria*, en l’honneur du mariage de la Reine Victoria avec le Prince Albert en 1840.

Une ville n’est pas fondée seulement par une déclaration. Il faut la sueur des hommes qui construisent les infrastructures; les bâtiments, les routes, l’établissement des liens commerciaux et sociaux. Aujourd’hui, l’histoire des hommes et des femmes qui ont participé à la construction de Victoria, depuis les Français qui l’ont fondée, les Anglais qui l’ont colonisée, les esclaves qui ont édifié bâtiments, routes, plantations, et les asiatiques qui ont fondé sa vie commerciale, est présente dans la ville dans son architecture, dans la fonction de ses bâtiments et dans la physionomie des gens qui la peuplent et qui la fréquentent. Victoria est devenue un véritable « *melting pot* » de races et de cultures en parfaite harmonie, un vrai modèle d’inter culturalité. Un symbole sur le plan confessionnel : sur une aire d’un kilomètre se côtoient églises, mosquée, temples et divers lieux de culte de moindre importance par le nombre de ses fidèles.

A Victoria et d’une façon générale, dans le pays, il n’y a pas du tout alors des structures politiques, économique, sociales, culturelles, syndicales, professionnelles, religieuses ou autres fondée sur une base dite communautariste. La politique du Gouvernement qui a dirigé l’archipel sans discontinuer pratiquement depuis 1977, un an après l’indépendance nominale, a rendu caduque toute référence communautaire grâce notamment à l’accès gratuit à l’éducation, à la santé, à la pension de vieillesse, aux programmes de logements sociaux et divers avantages visant les moins favorisés - une discrimination positive - le tout soutenu par une éducation citoyenne permanente visant toutes les couches sociales. Du coup, tous les habitants de l’Archipel se définissent, s’identifient d’abord comme seychellois et vivent leur créolité, le plus naturellement possible : c’est-à-dire qu’ils comprennent et assument avec fierté, avec une passion légitime mais non agressive ou aliénante. Pour nous la créolité c’est assumer sans complexe de supériorité ou d’infériorité qu’on est le fruit d’une histoire, d’une rencontre certes douloureuse, d’hommes et de femmes venant de continents divers ; l’Afrique, l’Europe et l’Asie en l’occurrence ; mieux, de reconnaître que de ce brassage est né un peuple dont les traits physiques, la pensée, la langue, la cuisine, la musique, la danse, l’habillement, l’habitat, l’artisanat, l’art, etc., sont une réalité qui confère encore de nos jours une identité à notre population et qu’il y a lieu de la préserver tout en la développant pour les générations à venir. Cette réalité est de plus en plus communément appelée créolité.

Nous devons préciser cependant que ce qui est aujourd’hui primordial pour nous, c’est le sentiment pour notre population de partager le même destin et partant d’avoir la volonté et la détermination de bâtir ensemble une nation toujours plus paisible, harmonieuse, prospère et heureuse.



## Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)

---

La diversité culturelle est un sujet de première importance pour les municipalités canadiennes. L'immigration est en hausse au Canada et si la diversité culturelle apporte de nombreux avantages, elle suscite également bon nombre de défis.

Les gouvernements municipaux ont un rôle de premier plan à jouer auprès des immigrants et doivent élargir et adapter leurs services. Toutefois, les ressources nécessaires aux municipalités canadiennes ne sont pas suffisantes – et les gouvernements municipaux ne sont pas consultés de façon systématique ni inclus dans le processus décisionnel en matière de politiques et de programmes d'immigration.

La Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), par le biais de son Système de rapports sur la qualité de vie, a évalué et suivi la question de l'immigration dans les municipalités canadiennes. La FCM a publié un rapport qui recommande, entre autres, que le gouvernement fédéral inclue les municipalités à la table des décideurs et qu'il fournisse une aide financière par habitant prévisible, équitable et durable afin de soutenir les services municipaux et autres services offerts aux immigrants.

Depuis 1901, la Fédération canadienne des municipalités est la voix nationale des gouvernements municipaux au Canada. Elle représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses 1 775 membres regroupent les plus grandes villes du Canada, des petites collectivités urbaines et rurales, ainsi que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités. Les politiques de la FCM à l'égard des principaux enjeux sont établies une fois par an, lors de la conférence nationale de la FCM qui réunit les dirigeants municipaux de toutes les régions du Canada.

La FCM se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans l'ensemble des collectivités canadiennes en promouvant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables. Pour atteindre ces objectifs, la FCM dispose de nombreux outils, dont le *Système de rapports sur la qualité de vie*, qui évalue, suit et diffuse les tendances sociales, économiques et environnementales dans les collectivités locales canadiennes.

Je reviendrai plus tard sur ces rapports préparés par la FCM mais tout d'abord, laissez-moi vous parler de la réalité de l'immigration dans les municipalités canadiennes.

### **L'immigration dans les municipalités canadiennes**

Le Canada est fier d'être un pays accueillant, sécuritaire, humanitaire et ouvert. En 2008, pour une population de 33 million d'habitants, environ 250 000 immigrants sont venus s'installer au Canada, dont 70 000 qui ne parlaient ni le français, ni l'anglais. Issus de plus de 160 pays, ces nouveaux arrivants sont arrivés de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique, de l'Océanie et des Amériques. Ils sont venus pour des raisons politiques ou économiques, pour rejoindre leur famille ou en qualité de réfugiés. Ils sont venus enrichir la mosaïque sociale canadienne.

La diversité culturelle est donc un sujet de première importance pour les municipalités canadiennes. L'immigration est en hausse au Canada et si la diversité culturelle comporte de nombreux avantages, elle suscite également bon nombre de défis, tant pour les municipalités que pour les nouveaux arrivants.

Les gouvernements municipaux, grands et petits, ont un rôle primordial à jouer auprès des immigrants et doivent élargir et adapter leurs services. Car si les grands centres urbains traditionnels tels que Toronto, Montréal et Vancouver continuent d'attirer les deux-tiers des nouveaux arrivants au pays, de plus en plus d'immigrants s'installent dans de petites et moyennes villes. Ces dernières sont moins habituées à accueillir des immigrants et manquent parfois des infrastructures et services nécessaires.

Les indices de sous-emploi et de pauvreté sont très élevés dans la population des nouveaux arrivants au Canada. Cela est dû en partie à un système d'évaluation trop lent des acquis et des diplômés étrangers. Les conséquences sont lourdes pour les gouvernements municipaux qui dans plusieurs provinces doivent procurer aux nouveaux arrivants des logements abordables convenables, des abris d'urgence, une aide sociale et des services de santé publique.

Cependant, les municipalités canadiennes élaborent des outils, des systèmes et des stratégies novateurs et efficaces pour faciliter l'adaptation des immigrants. À titre d'exemple, le réseau des services d'emploi pour les immigrants de la Région de Waterloo, en Ontario, réunit des partenaires de tous les secteurs qui souhaitent attirer de manière plus efficace les immigrants de talent et augmenter leurs chances de réussite lors du recrutement par les employeurs de la Région. Ce même réseau propose un programme de mentorat qui permet à un mentor canadien d'épauler un immigrant qualifié pendant quatre mois ainsi qu'un programme de stages permettant à des immigrants qualifiés d'effectuer un stage rémunéré d'une durée de quatre mois auprès d'un employeur local.

La Ville de Laval, au Québec, a, quant à elle, mis en place plus de trente mesures pour continuer d'attirer les immigrants dans la municipalité, d'assurer le succès de leur établissement et de soutenir le développement de relations interculturelles positives et harmonieuses entre les communautés d'immigrants et la population locale. Ces mesures ont été mises en place dans le cadre stratégique du développement durable et de la politique « Ensemble à Laval ». La Ville de Laval effectue également l'analyse des besoins culturels, sociaux et professionnels des immigrants qui vivent dans la collectivité afin de mieux concevoir et exécuter les programmes et services intégrés, en coordination avec d'autres partenaires.

En ce qui concerne ma propre municipalité, la Ville de Sherbrooke, nous travaillons en partenariat avec de nombreux organismes pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, dont le Service d'aide aux néo-canadiens et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Nous apportons notre soutien à des événements multiculturels tels que le Festival des Traditions du monde, un événement unique en région qui favorise le rapprochement interculturel. La majorité des artistes et des invités sont des Sherbrookoïses issus de communautés culturelles. Nous investissons dans la tenue du gala des Prix de reconnaissance du mérite immigrant et participons également chaque année à la réalisation de l'Homage aux actions interculturelles.

### **L'appui qu'offre la FCM aux villes en matière d'immigration**

Malgré cet excellent travail, les municipalités canadiennes ne disposent pas de ressources suffisantes pour réaliser leurs objectifs en matière d'immigration.

C'est pourquoi cette question est devenue une priorité pour la Fédération canadienne des municipalités – la FCM. La FCM soutient le travail des collectivités ; elle élabore, partage et diffuse des outils et des connaissances en collaboration avec les municipalités et à leur intention. La FCM a d'ailleurs publié tout récemment un rapport thématique sur l'immigration et la diversité dans les villes et collectivités canadiennes. Ce rapport sert à renforcer le dialogue entrepris avec les gouvernements fédéral et provinciaux et met l'accent sur les initiatives que réclame la FCM en vue d'améliorer les perspectives des immigrants récents au Canada.

Car au Canada, les gouvernements municipaux ne sont pas consultés de façon systématique ni inclus dans le processus décisionnel en matière de politiques et de programmes d'immigration. La FCM réclame une place à la table des décideurs pour les gouvernements municipaux. Il s'agit d'un enjeu de coordination et de collaboration tout autant que d'un enjeu financier – même si la question du financement reste très importante.

Ce que demande la FCM, c'est notamment d'assurer la participation des gouvernements municipaux au dialogue fédéral, provincial et territorial au niveau de la conception de la politique, des programmes et des services en matière d'immigration et d'établissement. Qu'il y ait une garantie de ressources suffisantes octroyées aux gouvernements municipaux et aux organismes d'établissement des immigrants pour gérer les services liés à l'immigration, basées sur une formule proportionnelle au nombre d'habitants et assurant un financement équitable, prévisible et continu. Que des systèmes de suivi soient mis en place pour mesurer l'efficacité des ententes et améliorer la reddition de comptes à l'égard des fonds affectés. Enfin, que l'on investisse dans des stratégies locales pour aider les collectivités à attirer et à retenir les nouveaux arrivants et à faciliter leur établissement et leur intégration.

La FCM parle au nom de tous ses membres – et c'est grâce à la force et l'unité de ce réseau que la voix et les besoins des gouvernements municipaux se font entendre au niveau fédéral.

En terminant, je tiens à féliciter l'AIMF d'avoir fait de la diversité culturelle le thème de cette rencontre annuelle. Ce dialogue des cultures entre nous tous collègues du monde municipal francophone est très important pour le Canada. Les villes et leurs réseaux ou associations municipales ont un rôle primordial à jouer afin de faire fructifier cette richesse que représente la diversité culturelle dans nos milieux. Je nous souhaite que ce dialogue continue bien au delà de cet atelier.

Extrait du Livre Blanc sur le dialogue interculturel,  
« Vivre ensemble dans l'égalité »  
Strasbourg – Mai 2008

### **Le dialogue – Élément clé pour l'avenir de l'Europe**

La gestion démocratique d'une diversité culturelle grandissante en Europe – ancrée dans l'histoire de notre continent et amplifiée par la mondialisation – est devenue, depuis quelques années, une priorité. Comment répondre à la diversité ? Quelle est notre vision de la société de demain ? S'agit-il d'une société où les individus vivront dans des communautés séparées, caractérisée au mieux par la coexistence de majorités et de minorités aux droits et responsabilités différenciés, vaguement reliées entre elles par l'ignorance mutuelle et les stéréotypes ? Ou, au contraire, nous représentons-nous une société dynamique et ouverte, exempte de toute discrimination et profitable à tous, qui privilégiera l'intégration de tous les individus dans le plein respect de leurs droits fondamentaux ? Le Conseil de l'Europe croit que le respect et la promotion de la diversité culturelle sur la base des valeurs qui sont le fondement de l'Organisation sont des conditions essentielles du développement de sociétés fondées sur la solidarité.

Le « Livre blanc sur le dialogue interculturel » présenté ici, affirme avec force, au nom des gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, que notre avenir commun dépend de notre capacité à protéger et développer les droits de l'homme, tels qu'entérinés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, la démocratie et la primauté du droit et à promouvoir la compréhension mutuelle. Il défend l'idée que la démarche interculturelle offre un modèle de gestion de la diversité culturelle ouvert sur l'avenir. Il propose une conception reposant sur la dignité humaine de chaque individu (ainsi que sur l'idée d'une humanité commune et d'un destin commun). S'il faut construire une identité européenne, celle-ci doit reposer sur des valeurs fondamentales partagées, le respect de notre patrimoine commun et la diversité culturelle ainsi que le respect de la dignité de chaque individu.

Le dialogue interculturel a un rôle important à jouer à cet égard. Il nous sert, d'une part, à prévenir les clivages ethniques, religieux, linguistiques et culturels. Il nous permet, d'autre part, d'avancer ensemble et de reconnaître nos différentes identités de manière constructive et démocratique, sur la base de valeurs universelles partagées.

Le dialogue interculturel ne peut se développer que si certaines conditions préalables sont réunies. Le Livre blanc explique que, pour faire progresser le dialogue interculturel, il faut adapter à de nombreux égards la gouvernance démocratique de la diversité culturelle ; renforcer la citoyenneté démocratique et la participation ; enseigner et développer les compétences interculturelles ; créer des espaces réservés au dialogue interculturel ou étendre ceux qui existent ; il faut enfin donner au dialogue interculturel une dimension internationale.

Le Livre blanc s'appuie sur les fondements solides de l'acquis du Conseil de l'Europe. Il tient compte de l'ensemble des informations recueillies lors de la consultation de nombreuses parties prenantes, y compris de partenaires non-européens, organisée en 2007. Il est donc, à bien des égards, un produit du débat démocratique qui est au cœur du dialogue interculturel lui-même.

Le Livre blanc répond au besoin toujours plus fort de préciser dans quelle mesure le dialogue interculturel peut contribuer à valoriser la diversité tout en maintenant la cohésion sociale. Il vise à fournir un cadre conceptuel et un guide aux décideurs politiques et aux praticiens. Le dialogue interculturel ne peut, toutefois, être prescrit par la loi ; il doit rester une invitation ouverte à mettre en œuvre les principes fondamentaux définis dans le présent document, à appliquer, de manière flexible, les différentes recommandations énumérées ici et à participer au débat actuel sur la future organisation de la société.

Le Conseil de l'Europe est intimement convaincu qu'il est de notre responsabilité commune à tous de construire une société dans laquelle nous puissions vivre ensemble, dans l'égalité.



# ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES EDUCATRICES

---

L'AIVE est une organisation réunissant les gouvernements locaux qui se sont engagés, avec les principes de la Charte des Villes Educatrices qui constitue la feuille de route de ce mouvement mondial lancé en 1990 avec le premier Congrès international des villes éducatrices et qui a donné lieu à la création de l'AIVE en 1994. La ville de Barcelone est à la tête de cette association, membre de CGLU.

La Ville éducatrice est un projet partagé par les gouvernements locaux et la société civile concernant la création et l'application d'interventions et de politiques qui, partant d'une facette éducatrice, désirent améliorer la qualité de la vie de toutes les personnes qui vivent sur un même territoire, en même temps qu'est encouragée une démocratie participative, intégrante et solidaire.

Le concept « ville éducatrice » a donné son nom à la certitude que la majorité des politiques et interventions qui se réalisent au sein de la ville ne sont pas neutres, bien au contraire elles ont des impacts éducatifs qui affectent tous les citoyens.

Une grande partie des politiques et des interventions municipales –au point de vue urbanisme, sports, environnement, culture, économie, transports, santé, finances...- menées à bien dans la ville comportent des facettes éducatives qu'il faudra découvrir et développer, afin de donner une meilleure réponse aux grands défis des villes contemporaines. Par conséquent, un premier pas important permettant de progresser dans la Ville éducatrice est de prendre conscience au sein du gouvernement municipal du fait que les différentes politiques éduquent en transmettant des valeurs déterminées aux citoyens, pour pouvoir ensuite approfondir et renforcer ces potentialités éducatives.

La Charte prévoit le Droit à la Ville éducatrice comme l'expression fondamentale des droits collectifs, sociaux, économiques et formatifs de tous ses habitants, dans le cadre des principes de solidarité, liberté, équité et dignité, basés sur le respect des cultures différentes, de la justice et la cohésion sociale.

La Charte des Villes éducatrices est l'outil dont se sont dotés plus de 410 villes de tous les continents pour travailler à mettre des fondements solides pour un développement local durable.

Il s'agit d'un instrument politique que le conseil municipal de chaque ville adhérente adopte et se compromet à mettre en pratique. Par conséquent, elle sert à orienter des politiques locales dans plusieurs domaines. Il s'agit aussi d'un instrument pédagogique, car les villes qui l'ont adoptée partagent la conviction qu'elles peuvent toutes apprendre de toutes et tous ensemble. Cet instrument de mobilisation exige d'une part la coopération des différents départements municipaux et, d'autre part, celle de la société civile organisée.

La Charte dévoue son deuxième article à la diversité culturelle et au dialogue interculturel, sujets de grande importance pour les villes impliquées et engagées dans ce projet :

« La ville devra promouvoir l'éducation dans la diversité pour la compréhension, la coopération solidaire internationale et la paix dans le monde. Une éducation qui devra combattre toute forme de discrimination. Elle devra permettre la liberté d'expression, la diversité culturelle et le dialogue dans des conditions d'égalité. Elle devra accueillir aussi bien les initiatives d'avant-garde que celles de la culture populaire, indépendamment de leur origine. Elle devra contribuer à corriger les inégalités qui surgissent lors de la promotion culturelle, dues à des critères exclusivement mercantiles. »

D'autres questions telles que la participation et l'engagement des citoyens, la cohésion sociale et l'information sont également indispensables pour développer des stratégies interculturelles et sont aussi objet de mention dans la Charte.

## **Cohésion sociale et échanges culturels**

Les politiques d'inclusion de la diversité se matérialisent et s'appliquent en fonction des besoins et de la réalité de chaque ville. Cependant, ce qui caractérise une Ville éducatrice est précisément que ses interventions suivent les principes de l'égalité des opportunités et du respect des différences. On assiste ainsi à la configuration des

villes qui, à travers leurs interventions, éduquent pour la paix et forment des citoyens responsables et respectueux.

Il s'agit d'avancer vers une citoyenneté multiculturelle, c'est-à-dire vers une reconnaissance égale des différents identités culturelles, ce qui représente sans doute une alternative réelle à la situation d'exclusion et de discrimination que subissent de nombreuses minorités ethniques et culturelles. C'est ainsi que se créent des opportunités et des espaces de dialogue et de participation où les habitants apprennent les uns des autres différentes manières de vivre et les valeurs qui les soutiennent, facilitant ainsi la création d'une nouvelle culture citoyenne.

### **Egalité des opportunités**

La Ville éducatrice veille à garantir aux Droits de l'Homme de tous les individus, indépendamment de leur appartenance ethnique ou culturelle.

L'un des principes des Villes éducatrices est de promouvoir l'accès de toute la population à l'éducation tout au long de la vie. Dans la société actuelle de la connaissance, l'éducation est devenue l'un des éléments clé de l'inclusion/exclusion sociale. L'inégalité de l'accès à l'offre éducative crée de nouvelles formes d'inégalité sociale ; ce sont les individus les mieux formés qui accèdent le plus facilement au monde du travail et à d'autres sphères sociales et culturelles. C'est pour cette raison que les Villes éducatrices parient sur l'accès de tous à une éducation permanente de qualité et travaillent à l'inclusion des minorités ethniques et culturelles en risque d'exclusion sociale.

Faire de notre ville une Ville éducatrice signifie également permettre le progrès économique et durable de la ville et de ses habitants, en y incorporant le capital humain que l'immigration apporte.

### **Participation citoyenne**

« La ville éducatrice devra encourager la participation citoyenne avec une perspective critique et coresponsable. » (cf. article 9)

L'un des axes structurels de toute ville éducatrice est la coopération entre les gouvernements locaux et la société civile. La participation citoyenne est indispensable en ce qui concerne l'application des politiques locales, mais également dans leur préparation, c'est-à-dire lors des processus de prise de décisions. Grâce à la participation du tissu social, la ville éducatrice conçoit et met en œuvre des politiques actives intégrant et plurielles.

L'accès à l'information est l'une des conditions de la participation citoyenne. Les gouvernements locaux doivent garantir l'existence de canaux bidirectionnels de communication avec la société civile et faire arriver l'information à tous de manière compréhensible. De même, pour que tous les citoyens puissent participer, il faut créer des espaces interculturels de dialogue où sera entendue la voix de tous les groupes et où il se créera une culture de la convivialité et donc de la paix. Tous ces procès sont éducatifs en soi-même.

### **Villes ouvertes**

Les villes qui font partie de l'Association ne sont pas refermées sur elles-mêmes, mais elles sont en rapport avec d'autres noyaux urbains de son territoire ou d'autres pays, dans le but d'apprendre, de procéder à des échanges et, par conséquent, d'enrichir la vie de ses habitants. De son côté les citoyens sont en contact avec des populations venues d'horizons différents, et dans un respect mutuel, la création d'espaces de dialogue est nécessaire.

Dans des villes perméables, l'identité se construit tous les jours (cf. article 7).

Nous sommes conscients que la mise en pratique de stratégies et de politiques interculturelles qui promeut à notre association, n'est pas une tâche facile.

L'idée d'améliorer la ville, considérée comme un espace de convivialité plurielle qui éduque, mais parfois qui « dés éduque », exige une transversalité d'action dans le gouvernement local et dans la gestion proactive de réseaux collaboratifs entre les différents acteurs urbains de la société civile.

Au niveau interne des gouvernements municipaux, les villes ont des difficultés au moment d'introduire la « mentalité éducative » dans l'action quotidienne des personnes responsables des différents services municipaux, au-delà de ceux qui sont responsables du système éducatif au sens traditionnel du terme.

Du point de vue de la ville dans son ensemble, le travail en réseau du gouvernement municipal, avec le reste des acteurs urbains, n'est pas toujours évident. D'abord, il faut faciliter la connaissance mutuelle entre les différents acteurs urbains pour stimuler le travail en réseau. Il est parfois nécessaire de réorienter les projets existants avec une approche multi acteurs, de caractère collaboratif, en identifiant les possibles actions (projets ou programmes) de collaboration entre les différents acteurs urbains convoqués.

Il est nécessaire, de la même manière, d'évaluer périodiquement les nécessités des citoyens et les impacts des différentes politiques vers la citoyenneté.

Consciente de ces défis, l'AIVE offre à ses membres des plateformes de travail, des possibilités d'échanges de politiques et d'expériences, des espaces de réflexion, des opportunités de formation et de développement d'actions communes. La question de la diversité culturelle a été l'objet d'intérêt de l'association au début de son parcours, l'organisation de deux congrès internationaux sur ce thème n'a pas été évidente.

Parmi d'autres activités promues par l'AIVE, on peut souligner les séminaires de formation, le travail interne des réseaux thématiques et territoriaux, ainsi que les visites d'étude et l'accès à une banque de données avec informations sur environ 900 initiatives des villes membres (en trois langues) et plusieurs publications.

Pour finir, nous invitons les villes présentes à parcourir avec nous ces chemins longs et pas toujours faciles, mais à la fois nécessaires, stimulants et positifs vers la construction des villes plus éducatrices, c'est-à-dire des villes où les individus seront chaque fois plus respectueux, plus justes, plus cultivés, plus créatifs, plus inclusifs et plus solidaires.



## Résolutions

---



## **Atelier n° 1 :**

### **« Gouvernance et dialogue interculturel »**

---

A partir des communications de Grand Bassam, Abidjan, Praia, Neuchâtel, Bujumbura, Niamey et Paris, les participants ont échangé sur les mécanismes qu'ils ont mis en place dans leurs villes respectives pour faciliter le dialogue entre les cultures.

Plusieurs initiatives concrètes, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burundi, ont ainsi été présentées qui ont mis en lumière le rôle central des collectivités locales dans la prévention et la résolution des conflits.

Il ressort des débats que ces outils de gouvernance ne sont efficaces que si les habitants bénéficient des services sociaux de base : accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, etc. Il est également essentiel de s'employer, notamment par des politiques d'insertion professionnelle, à la réduction des inégalités sans laquelle il est difficile de construire un « vivre ensemble » durable, lui-même indispensable au développement économique.

Au regard de ce qui précède, les participants, reconnaissant les valeurs du dialogue entre les cultures, recommandent de :

- promouvoir la participation et la représentation politique des groupes minoritaires ;
- favoriser le développement des arts et des politiques culturelles locales comme moyen d'intégration ;
- établir des mécanismes participatifs de résolution des conflits
- soutenir les associations de migrants et des minorités culturelles et sensibiliser les habitants aux apports positifs des migrants au développement social, économique et culturel local ;
- mettre en place des « cadres de concertation » entre les acteurs locaux de développement et des guichets uniques de services aux citoyens ;
- renforcer les mécanismes de lutte contre la pauvreté afin de réduire les inégalités.

Les Maires demandent à l'AIMF de poursuivre son appui aux initiatives mises en place et d'encourager le dialogue entre les villes membres.



## Atelier n° 2 :

### « Les espaces de dialogue »

---

Les villes sont diverses, cosmopolites, multiculturelles, voire pluriethniques. Elles doivent structurer des espaces de dialogue. Pour cela, il faut trouver des ressorts. Les maires recommandent que deux voies complémentaires soient explorées :

- susciter une mobilisation de la société civile partant de sa diversité et de sa richesse pour faciliter la connaissance mutuelle et les solidarités interpersonnelles.
- créer des instances de participation démocratique, favorisant l'apprentissage d'une citoyenneté partagée par tous et permettant de définir des priorités politiques.

Pour qu'il y ait dialogue et éviter les risques d'enfermement ethnique ou communautaire, les maires recommandent la mise en place de lieux et d'occasions de rencontre et de reconnaissance mutuelle. A l'intérieur de ceux-ci, les expressions propres à chaque partie prenante du dialogue reflètent les identités de chacun. Les manifestations, telles que les fêtes de quartiers, des institutions ou des services publics tels que les écoles, sont à cet égard un vecteur de connaissance mutuelle.

Certaines collectivités proposent d'appuyer les réseaux de solidarité préexistants au sein de la population. C'est ainsi que Lubumbashi souhaite dans le cadre de sa nouvelle politique municipale se reposer sur les pratiques d'entraide en vigueur dans les plus de 240 ethnies présentes dans la ville. Hué s'appuie quant à elle sur les valeurs issues du bouddhisme pour faciliter le « vivre ensemble ».

D'autres collectivités soulignent l'importance de l'apprentissage de la diversité des langues. A ce titre, le Maire de Ziguinchor rappelle qu'il utilise quatre langues dans ses rapports avec ses administrés.

Selon certains intervenants, comme les maires de Dolisie ou Tombouctou, il revient aussi aux citoyens de s'approprier leur héritage historique pour dépasser les facteurs de conflit et de violence dans la construction d'un espace commun.

Bordeaux et Paris, selon des modalités qui leur sont propres ont mis en place des conseils représentant la diversité et les populations étrangères n'ayant pas le droit de vote afin qu'elles participent à la gestion des affaires de la cité. De son côté Niamey, tout en respectant l'autorité des chefs traditionnels, fait vivre aujourd'hui plusieurs cadres de concertation qui facilitent l'articulation des programmes d'investissements publics et privés.

#### *Conclusion*

Ce qui revient unanimement dans les travaux de l'atelier, c'est le rôle central joué par l'école comme creuset de cette reconnaissance mutuelle. Transcendant les deux voies de travail mentionnées, elle rassemble les différentes catégories de la population et structure un sentiment de partage d'une même citoyenneté et d'un même destin. Dans les générations futures, elle facilitera « l'ouverture culturelle » que les maires souhaitent tous.



## Atelier n° 3 :

### « Rôle des réseaux de villes dans le dialogue interculturel »

---

A partir des interventions des représentants des villes de Foumban (Cameroun), Kâmpôt (Cambodge), Kinshasa (République Démocratique du Congo), Nantes, Paris, Québec, Victoria (Seychelles), et de ceux de CGLU, du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO, de l'Association Internationale des Villes Educatrices, trois piliers ont été identifiés pour renforcer le dialogue interculturel dans le cadre des réseaux locaux et internationaux :

- La communication qui, en multipliant les occasions de faire connaître les cultures, favorise la compréhension, le dialogue, le rapprochement et l'enrichissement mutuel
- La représentation, qui favorise l'engagement et la prise de parole des communautés culturelles au sein de nos municipalités
- L'intégration qui permet de construire une identité commune tout en respectant les diversités

Dans ce cadre, il est recommandé à l'AIMF et aux villes francophones de :

#### **Communication - Echanges**

- Mettre en place des manifestations culturelles qui valorisent toutes les composantes de leurs villes
- Créer des moments et des espaces de dialogue entre les composantes culturelles des villes
- Encourager des projets de coopération décentralisée centrés sur l'art et la culture
- Encourager une participation active aux initiatives culturelles des réseaux de villes (Cités et Gouvernements Locaux Unis, sa commission culture, l'Association Internationale des Villes Educatrices) et des organisations internationales (Conseil de l'Europe, ONU et ses agences, en particulier l'UNESCO) pour renforcer et faire valoir l'expertise des villes francophones

#### **Représentation**

- Généraliser les systèmes de conseils de résidents étrangers
- Donner une plus grande place, au sein des institutions municipales francophones, à la représentation des minorités culturelles
- S'appuyer sur les différents réseaux culturels en les soutenant activement

#### **Intégration**

- Mettre en place des mécanismes de soutien linguistique et de soutien à l'insertion professionnelle des populations migrantes
- Mettre en place des mécanismes de valorisation des cultures minoritaires
- Valoriser, dans le cadre de la Francophonie, la diversité linguistique
- Favoriser, en s'appuyant notamment sur l'Agence Universitaire de la Francophonie, la reconnaissance des acquis et des diplômés étrangers



## RECOMMANDATIONS

---

Les ateliers des Maires et des représentants institutionnels et internationaux se sont déroulés le 2 octobre 2009 à Paris, lors de la 29<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AIMF, sur le thème des « Villes et dialogue des cultures ». Ils ont regroupé les responsables des collectivités locales, des Associations de villes, des représentants institutionnels et internationaux autour des trois sous-thèmes suivants :

- Gouvernance et dialogue interculturel
- Les espaces de dialogue
- Rôle des réseaux de villes dans le dialogue interculturel

La méthodologie des ateliers était fondée sur une approche participative. Elle a consisté en des communications emblématiques de l'action entreprise dans les collectivités territoriales, et des travaux, débats et échanges au sein de chaque groupe.

Il ressort de ces travaux les recommandations suivantes.

### **Pour l'atelier N°1 « Gouvernance et dialogue interculturel »**

Considérant la dimension sociale des questions de diversité, les enjeux de la protection, de la sauvegarde, et de la valorisation de la diversité culturelle dans la prévention de conflits, dans l'amélioration des considérations de genres et d'âges, dans l'amélioration de la santé ;

Considérant que le dialogue interculturel doit être compris et considéré à sa juste valeur comme un potentiel important de développement local.

Constatant :

- La méconnaissance des textes et des missions des collectivités dans le domaine interculturel ;
- L'insuffisance d'expertise au niveau des collectivités en ce qui concerne les mesures de développement, de promotion, de sauvegarde, et de protection du dialogue des cultures.

### **Les Maires recommandent de :**

- Reconnaître les valeurs du dialogue entre les cultures ;
- Promouvoir la reconnaissance symbolique de la diversité culturelle ;
- Encourager la participation et la représentation politique des groupes minoritaires ;
- Stimuler les arts et les politiques culturelles locales comme expression de la diversité ;
- Etablir des mécanismes de résolution de conflits ;
- Informer au sujet des questions de diversité ;
- Exercer une capacité d'influence servie par une volonté politique dans l'identification, la sauvegarde et la valorisation du dialogue interculturel ;
- Soutenir les associations de migrants et des minorités culturelles.

### **Pour l'atelier N°2 « Les espaces de dialogue »**

Considérant les migrations et le multiculturalisme, la diversité de la diversité ;

Considérant que les collectivités sont les génératrices du dialogue des cultures et qu'elles le vivent au quotidien ;

Constatant :

- Les risques d'essentialisation des cultures, de folklorisation des cultures minoritaires, de production d'un dialogue culturel centré sur un seul groupe ;
- Les tendances incontrôlées au cloisonnement socio – culturel de la cité.

### **Les Maires recommandent de :**

- Rechercher des accommodements aux demandes d'expression des particularismes culturels et religieux ;
- Développer des programmes et projets interculturels dans l'enseignement ;
- Aller à la rencontre des publics exclus sur le plan culturel ;
- Favoriser la mixité résidentielle, mettre en place des plans de développement communaux ;
- Créer et/ou dynamiser un point focal (service) pour la valorisation du dialogue des cultures ;
- Mettre en place un Comité local du dialogue interculturel, qui assure :
  - une fonction de conseil auprès du Maire,
  - un rôle de concertation entre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat.
- Mettre toutes les catégories de participants (élus, agents des CL ou professionnels socio – culturels) au même niveau de connaissance de base en matière de développement local ou territorial dans le contexte de la décentralisation, et les familiariser avec les méthodes et outils d'investigation sur le terrain.

### **Pour l'atelier N°3 « Rôle des réseaux de ville dans le dialogue interculturel »**

Considérant la nécessaire interactivité entre les instances nationales, internationales et les collectivités locales et leurs partenaires de la société civile et religieuse ;

Constatant :

- L'insuffisance de dialogue entre les groupes culturels d'une part, entre les institutions porteuses de dialogue entre les cultures, et entre eux et les collectivités décentralisées et les instances internationales concernées d'autre part ;

### **Les Présidents d'Associations de Maires recommandent de :**

- Promouvoir l'apprentissage des langues nationales et la diversité linguistique ;
- Sensibiliser les populations locales à la valeur de leur patrimoine culturel :
  - susciter la demande sociale pour le dialogue interculturel ;
  - diffuser et vulgariser les écrits ;

- Mobiliser et renforcer les ressources humaines :
  - renforcer les capacités des élus locaux dans la connaissance des différentes composantes du dialogue entre les cultures et des outils de gestion existants,
  - renforcer la formation des agents et des gestionnaires socio - culturels,
  - s'appuyer sur les ressources de l'Etat et des instances internationales ;
- Encourager les Etats et partenaires, ainsi que les instances locales et internationales à soutenir l'initiative de dialogue interculturel et développement portée par l'ONU et ses partenaires ;
- Répondre aux demandes régionales ou élargies pour la réplication de séminaires de sensibilisation et des actions de formation pour les collectivités locales et leurs agents ;
- Elargir la formation des acteurs à d'autres segments de la société qui agissent sur la chaîne de la décentralisation pour une sensibilisation totale ;
- S'appuyer sur les organisations locales, personnes ressources et instances internationales, qui participent à la valorisation du dialogue entre les cultures.



## **Revue de presse**

Jeudi 27 Août 2009

**INDISCRETS politique****Invitation**

Pour fêter ses trente ans, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), présidée par Bertrand Delanoë, a invité Jacques Chirac à s'exprimer lors de sa prochaine assemblée générale, au début d'octobre à Paris. L'ancien chef de l'Etat fut l'un des fondateurs de cette association, qui compte aujourd'hui 166 villes de 46 pays.

Tous droits réservés : L'Express  
547065437EF0F40600ED05E3E50F815643D7AF6182F750906F392AC

Diff. 547 041 ex. (source OJD 2005)



Bertrand Delanoë (à dr.)  
et Jacques Chirac :  
l'AIMF les réunit.

**Chirac et Delanoë réunit pour l'anniversaire de l'AIMF**

publié le 31/08/2009 16:00

Pour fêter ses trente ans, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), présidée par Bertrand Delanoë, a invité Jacques Chirac à s'exprimer lors de sa prochaine assemblée générale, au début d'octobre à Paris. L'ancien chef de l'Etat fut l'un des fondateurs de cette association, qui compte aujourd'hui 166 villes de 46 pays.

4 Q051 FRS 0751 260809-17h08

Collectivités-francophonie-Paris

Jacques Chirac invité à la prochaine assemblée générale de l'AIMF

PARIS, 26 août 2009 (AFP) - L'Association internationale des maires francophones (AIMF), présidée par le maire PS de Paris Bertrand Delanoë, a invité l'ancien président de la République Jacques Chirac à s'exprimer devant sa prochaine assemblée générale qui se réunira du 1er au 3 octobre à Paris.

La mairie de Paris, interrogée par l'AFP, a confirmé mercredi une "indiscrétion" de l'Express. L'AIMF, co-fondée par Jacques Chirac alors maire de Paris en 1979 avec le maire de Québec de l'époque Jean Pelletier, fête ses trente ans.

Jacques Chirac a été président de l'AIMF jusqu'en 1995, Jean Tiberi lui succédant. En 2001, le maire socialiste de Paris Bertrand Delanoë a été porté à la présidence de l'association qui compte aujourd'hui 166 villes de 46 pays.

Cette 29e assemblée générale se tiendra au Petit Palais sur le thème "Villes et dialogues des cultures".

jmg/ha/df

AFP

## EN BREF

### BERTRAND DELANOË INVITE JACQUES CHIRAC

Présidée par le maire  
PS de Paris Bertrand  
Delanoë, l'Association  
internationale des maires  
francophones a invité  
l'ancien président de  
la République et ancien  
maire RPR de la capitale  
Jacques Chirac à  
s'exprimer devant  
son assemblée générale,  
qui se réunira du 1<sup>er</sup> au  
3 octobre à Paris. Cette  
29<sup>e</sup> assemblée générale  
se tiendra au Petit Palais  
sur le thème «Villes et  
dialogues des cultures».

Source: DIRECT MATIN PLUS Date de parution: 27.08.2009

# Le Journal du Dimanche

Dimanche 27 Septembre 2009

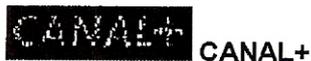
**JDD PARIS - A SUIVRE CETTE SEMAINE**

**JEUDI**

L'ancien président de la République Jacques Chirac est invité , au Petit Palais , à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones ( AIMF ), dont fait partie la Ville de Paris. Une association qu'il a créée il y a trente ans. Depuis 2001, Bertrand Delanoë préside l'AIMF , qui compte aujourd'hui 166 villes.

Tous droits réservés : LE JOURNAL DU DIMANCHE  
5574D52D7FC0600C004409E3160A715C5841EF75A630224CF84121A

Diff. 264 853 ex. (source OJD 2006)



**DIMANCHE + – Le 27/09/2009 – 13 :42 :39 – Extrait**

**NICOLAS ESCOLAND**

On suivra les trente ans de l'association des maires francophones. Invité de Bertrand DELANOË : Jacques CHIRAC. L'ex et l'actuel maire de Paris échangeront sûrement leurs souvenirs de campagne.

(...)

Bertrand DELANOË, lui, l'a promis : deux mandats et c'est fini. On verra en 2014. 13 :43 :15 FIN<

## FRANCOPHONIE

### GRAND-MESSE DES MAIRES À PARIS

LA 29<sup>È</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) réunira, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre à Paris, 146 édiles et 173 délégations venues d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Moyen-Orient, d'Asie méridionale, de Madagascar, du Canada, des Caraïbes, d'Europe et, bien sûr, de France. Dans la liste provisoire des invités figurent notamment les noms de Fatima Zahra Mansouri (Marrakech), Jean-François Ntoutoume Emane (Libreville), André Kimbuta (Kinshasa), Hugues Ngouelondele (Brazzaville), Khalifa Ababacar Sall (Dakar) et Gilbert Tsimi Evouna (Yaoundé). L'Assemblée générale se tiendra à l'Hôtel de Ville et au Petit Palais. Elle aura pour thème : « La ville et le dialogue des cultures ». Selon les organisateurs, les participants seront invités à s'interroger sur l'impact du dialogue interculturel dans le développement économique et social.



Bertrand Delanoë, le maire de Paris.

JEUNE AFRIQUE N° 2542 • DU 27 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2009

#### 30e anniversaire de l'AIMF



» Bertrand DELANOË, maire de Paris, président de l'AIMF, Jorge SAMPAIO, Haut représentant de l'ONU pour l'alliance des civilisations, Abdou Diouf, secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Jacques CHIRAC, co-fondateur de l'AIMF, Bernard KOUCHNER, Musée du Petit Palais - Avenue Winston Churchill (8e) Le 2 octobre 2009 Crédit : Henri Garat/Mairie de Paris

» Crédits photo : Mairie de Paris/Henri Garat

### Les maires des villes francophones pour la promotion de la solidarité et du dialogue interculturel

Paris -02/10/09- L'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui célèbre vendredi à Paris son 30-ème anniversaire, assure rester fidèle à sa vocation de promouvoir la solidarité, le dialogue interculturel et la diversité, en encourageant la coopération décentralisée.

Ce constat a été fait par les élus de plus de 180 villes, du monde de la francophonie et de l'Alliance des civilisations, à l'occasion d'une cérémonie organisée pour fêter cet anniversaire, placé sous le thème "Villes et dialogue des cultures".

Ont notamment pris part à cette cérémonie, l'ancien président français, Jacques Chirac, cofondateur de l'AIMF, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf, le haut représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations, Jorge Sampaio, le ministre français des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, et le président de l'AIMF, Bertrand Delanoë, maire de Paris.

M. Chirac a indiqué, à cette occasion, que l'AIMF incarne les mêmes valeurs de solidarité, d'échange et de partage et qu'elle cherche toujours à "unir dans le respect de la diversité".

L'AIMF, a-t-il ajouté, a été l'une des premières associations à prôner "le partage d'expériences, la coopération sud-sud et la logique de partenariat au lieu de l'assistance qui prévalait jusqu'alors".

Le maire de Paris a indiqué qu'en 30 ans ce vaste réseau a beaucoup grandi, passant de 20 à 184 villes représentant 48 pays, évoquant la possibilité d'un nouvel élargissement de l'Association pour englober d'autres villes francophones d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

Selon lui, le thème choisi pour célébrer cet anniversaire traduit le souci de promouvoir le dialogue interculturel entre les villes dans le respect de la diversité, qui reste une source "d'enrichissement" pour la francophonie.

Il a également souligné l'intérêt accordé par l'AIMF au développement de sa coopération avec d'autres organismes, dont l'Organisation des Villes Arabes (OVA), afin de relever ensemble les défis de l'urbanisation, notamment en termes d'infrastructures, de santé, d'éducation, de développement durable et gouvernance locale.

De son côté, M. Kouchner a salué l'action de l'AIMF pour améliorer le bien-être des populations à travers ses différents projets de développement, notant que son département est disposé à soutenir davantage ces projets.

Il a appelé l'AIMF à accorder une importance particulière dans ses programmes aux zones où prévalent les tensions et les conflits.

M. Sampaio a mis l'accent, quant à lui, sur le rôle de la diplomatie des villes comme facteur clé dans le dialogue des cultures, notant que "la ville est le lieu où notre futur se joue, notre citoyenneté peut se décliner" mais aussi celui "où les conflits identitaires explosent".

Il a souligné l'importance d'encourager la cohésion sociale au niveau local et de faire jouer un rôle plus actif aux acteurs locaux, notamment les maires, dans la prévention des conflits et la promotion de la paix.

Pour le SG de l'OIF, l'AIMF est un acteur "incontournable" de la coopération décentralisée, fondée sur le partage de préoccupations et de solutions, avec un intérêt particulier accordé à la promotion des relations sud-sud.

L'AIMF partage les mêmes valeurs de solidarité qui animent le monde francophone et son ambition pour la réalisation des Objectifs de Développement pour le Millénaire, a-t-il ajouté.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de membres du corps diplomatique d'Etats francophones accrédités à Paris, dont l'ambassadeur du Maroc, M. El Mostafa Sahel.

Plusieurs responsables de villes marocaines membres de l'AIMF ont fait le déplacement pour prendre part à ce rendez-vous, qui coïncide avec la 29-ème assemblée générale de l'AIMF.

La délégation marocaine représente notamment les villes de Rabat, Casablanca, Marrakech, Essaouira et Agadir.



وكالة المغرب العربي للأنباء

Agence Maghreb Arabe Presse

#### **Célébration à Paris du 30-ème anniversaire de l'AIMF avec la participation du Maroc**

Paris, 02/10/09- L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a célébré, vendredi à Paris, son 30-ème anniversaire avec la participation de représentants de plusieurs villes membres, dont celles du Maroc.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de l'ancien président français Jacques Chirac, cofondateur et président d'honneur de l'AIMF, du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) Abdou Diouf, du Haut représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations Jorge Sampaio, du ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, et du maire de Paris Bertrand Delanoë, président actuel de l'AIMF.

Y ont également pris part des membres du corps diplomatique d'Etats francophones accrédités à Paris, notamment l'ambassadeur du Maroc, M. El Mostafa Sahel.

Plusieurs responsables de villes marocaines membres de l'AIMF ont fait le déplacement pour prendre part à ce rendez-vous, qui coïncide avec la 29-ème Assemblée générale de l'association, placée sous le thème "Villes et dialogue des cultures".

La délégation marocaine représente notamment les villes de Rabat, Casablanca, Marrakech, Essaouira et Agadir.

Cet anniversaire est l'occasion de mieux faire connaître l'action essentielle de l'association au "service de l'amélioration du bien-être des populations et de la modernisation de la gestion municipale", et partant sa contribution au "renforcement de la démocratie locale", selon les initiateurs.

Au programme de cette manifestation, figure notamment une réunion conjointe des bureaux de l'AIMF et de l'Organisation des Villes Arabes (OVA) autour de la thématique générale "+Villes et dialogue des cultures+", "afin d'envisager des pistes d'actions communes".

En parallèle, auront lieu des sessions de travail déclinées en trois ateliers portant sur "la gouvernance et le dialogue interculturel", "les espaces du dialogue" et "le rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel".

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF regroupe aujourd'hui 184 villes et 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, dont le Maroc.

Dernière modification 02/10/2009 11:45.  
©MAP-Tous droits réservés

## Des maires marocains soulignent l'importance de la participation nationale aux rendez-vous de l'AIMF

### Des maires marocains soulignent l'importance de la participation nationale aux rendez-vous de l'AIMF

Paris-03/10/09- Des membres de la délégation marocaine prenant part à Paris aux réunions de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à l'occasion de son 30-ème anniversaire, ont souligné l'importance de la participation des villes marocaines aux rencontres de l'AIMF en tant qu'espace d'échange et de partage d'expériences en matière de gestion des affaires locales.

Dans des déclarations à la MAP, les membres de la délégation marocaine, dont des élus de Rabat, Casablanca, Marrakech, Essaouira et Agadir, ont été unanimes à relever la pertinence du thème choisi pour célébrer cet anniversaire "Villes et dialogue des cultures", soulignant que l'échange culturel doit être un vecteur important pour la promotion de la coopération entre les villes.

Pour le maire de Rabat, M. Fathallah Oualalou, la participation de la Capitale à cet anniversaire revêt une grande importance dans la mesure où il s'agit d'abord d'un grand forum permettant aux maires d'échanger leurs expériences en matière de gestion des villes, mais aussi parce qu'il se tient à Paris, liée avec Rabat par un partenariat embrassant divers secteurs.

"C'est essentiel que les capitales accompagnent, à travers la coopération décentralisée, les relations d'amitié et de partenariat liant leurs Etats respectifs", a-t-il dit, soulignant que le renforcement de la coopération entre les villes en général s'impose dans le contexte actuel, marqué par une évolution rapide de l'urbanisation.

Les villes, a-t-il dit, sont porteuses de modernité "globale", politique, économique, sociétale et culturelle, notant l'importance d'en tirer un meilleur profit en faisant en sorte que "la diversité, la tolérance et la différence soient des éléments de renforcement, de cohésion et de partenariat et non des obstacles".

Le président du conseil de la ville de Casablanca, M. Mohamed Sajid a rappelé, pour sa part, que le Maroc participe à l'Assemblée générale de l'AIMF "pratiquement depuis sa création" en 1979, précisant que neuf villes sont actuellement membres de ce réseau, dont Casablanca qui occupe un siège au bureau décisionnel.

"C'est une association dynamique qui a réussi à consolider les liens entre les villes francophones dans différents continents, notamment en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique", a-t-il indiqué.

L'AIMF, qui œuvre à favoriser le dialogue entre les villes et le rapprochement des cultures, ne cesse de développer des actions au service de l'amélioration du bien-être des populations à travers la réalisation de divers projets de développement dans les villes francophones, a-t-il souligné.

En tant que membre du bureau de l'AIMF, M. Sajid dit avoir proposé à cette occasion que l'une des prochaines réunions de l'association se tienne à Casablanca qui a déjà abrité son assemblée générale en 2001.

De son côté, le président du conseil municipal d'Essaouira, M. Mohamed El Farah, a souligné que le thème de cet anniversaire cadre bien avec la vocation de la ville où "cohabitent toutes les cultures : musulmane, chrétienne, juive", se disant convaincu que cette caractéristique lui permettra de contribuer activement au dialogue avec d'autres villes.

Même son de cloche chez M. Adnane Benabdellah, maire adjoint de Marrakech, qui indique que la ville ocre aspire également à apporter une contribution à ce dialogue interculturel.

Les responsables des villes marocaines ont participé dans ce cadre aux ateliers programmés dans le cadre de cette manifestation, qui a pris fin samedi matin, autour des thèmes "la gouvernance et le dialogue interculturel", "les espaces du dialogue" et "le rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel".

Le programme de cette manifestation a également été marqué par la tenue de la 29-ème Assemblée générale de l'AIMF et d'une réunion conjointe des bureaux de l'AIMF et de l'Organisation des Villes Arabes (OVA) autour de la thématique générale "Villes et dialogue des cultures", afin d'envisager des pistes d'actions communes".

Les deux associations ont pour membres communs les collectivités locales de sept pays, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, le Liban, Djibouti, les îles Comores et la Mauritanie.

En juillet 2007, les deux structures avaient signé un protocole d'entente qui prévoit des consultations sur des questions d'intérêt commun, une coordination des actions de renforcement des municipalités, ainsi que le développement des échanges et des savoir-faire.

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF regroupe aujourd'hui 184 villes et 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, dont le Maroc.

## Francophonie. Clôture de l'assemblée des maires francophones

### Lafayette (États-Unis) rejoint l'AIMF



PARIS, 3 oct. 2009 (UPF) -

Le maire d'une ville des États-Unis, Lafayette en Louisiane, est l'un des neuf nouveaux membres de l'association internationale des maires francophones (AIMF) accueillis à l'occasion de la 29<sup>e</sup> assemblée générale qui s'est terminée ce matin à Paris.

Les représentants de trois autres villes du Cameroun -Bangangté, Bertoua, Foumban- et le maire de Manga au Burkina Faso ont adhéré à l'association des maires francophones, ainsi que les associations nationales des municipalités de Roumanie et du Niger, la Fédération canadienne des municipalités et l'association des communes du Mono et du Couffo au Bénin.

En outre, Strasbourg et Nice deviennent les premières "villes associées" de l'AIMF, un statut nouveau qui leur donne une voix consultative et une liberté de contribution.

A l'issue des rapports présentés par les trois ateliers de réflexion sur le thème "Villes et dialogue des cultures", le président de l'AIMF, M. Bertrand Delanoë, a par ailleurs souhaité voir se développer concrètement les liens noués par les maires francophones avec l'Organisation des villes arabes (OVA) en engageant "un projet commun culturel" débouchant sur un "document écrit commun" signé par l'AIMF et l'OVA". Une première coopération a réuni par le passé les deux associations sur un projet d'accès à l'eau en Mauritanie au profit de 600 000 habitants de Nouakchott.



M. Pierre Baillet (*photo*), jusqu'alors secrétaire permanent adjoint, devient secrétaire permanent en titre de l'AIMF qui réunira son prochain bureau dans la ville de Liège (Belgique) à la fin du premier trimestre 2010.

"Villes et universités au service du développement" est le thème proposé en 2010 aux maires par M. Delanoë. Mais la ville où se tiendra la 30<sup>e</sup> assemblée générale, qui sera selon l'usage celle du Sommet des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie (OIF), n'est pas encore fixée. Après la suspension de Madagascar, pays initialement prévu, l'Organisation internationale de la Francophonie n'a pas fait connaître son choix de remplacement de la ville qui accueillera le XIII<sup>e</sup> Sommet l'an prochain.

## **actualites : Une ville américaine rejoint l'association internationale des maires francophones**

### **Francophonie**

#### **Une ville américaine rejoint l'association internationale des maires francophones**

PARIS, 3 oct 2009 (AFP) - 03.10.2009 16:14

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui s'est réunie à Paris, a annoncé samedi qu'elle comptait désormais 184 villes membres dont pour la première fois une ville américaine, Lafayette, en Louisiane.

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui s'est réunie à Paris, a annoncé samedi qu'elle comptait désormais 184 villes membres dont pour la première fois une ville américaine, Lafayette, en Louisiane.

L'AIMF qui regroupe également 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, a réuni pendant trois jours, sous la présidence du maire de Paris, Bertrand Delanoë, près de 500 élus locaux dans la capitale française pour fêter son 30e anniversaire.

L'AIMF a été créée en 1979 au sein de la Francophonie autour d'une vingtaine de villes.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue sur le thème "Villes et dialogue des cultures" en compagnie de l'Organisation des Villes Arabes.

"Nous avons placé cet événement sous le signe du dialogue des cultures pour une francophonie ouverte et qui s'enrichisse de sa diversité", a déclaré M. Delanoë.

L'ancien président français Jacques Chirac, ex-maire de Paris et cofondateur de l'AIMF, le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, l'ex-président sénégalais et actuel secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf et l'ancien président portugais et Haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations, Jorge Sampaio, ont notamment pris la parole au cours de cette assemblée générale.

# le Parisien

Dimanche 4 Octobre 2009

Paris

## Cinq cents élus du monde entier réunis

Hier, plus de 500 élus locaux du monde entier se sont réunis à l'Hôtel de Ville autour de Bertrand Delanoë, en présence de Jacques Chirac et de Bernard Kouchner. L'Association internationale des maires francophones, fondée en 1979 par l'ancien président de la République, compte aujourd'hui 184 villes.

Tous droits réservés : Le Parisien  
9571952473C07C0720B808B3A50B31D147F31D98E5546CCBE41AA66

■ **La Grande Mosquée plébiscitée.** L'installation sur la façade de la Grande Mosquée de Paris (V<sup>e</sup> arrondissement) a attiré énormément de curieux. A commencer par les maires des villes francophones, en congrès dans la capitale, qui ont tous fait le pèlerinage dans ce magnifique lieu de culte.

H.L. ET ERIC BUREAU

**Notre diaporama**

leParisien.fr | Aujourd'hui.fr

LUNDI 5 OCTOBRE 2009



VIE FRANCO-AMÉRICAINNE

France-Amérique.com &gt; Vie Franco-Américaine &gt; Communauté

## Une ville américaine rejoint l'association internationale des maires francophones



Flickr by Adam Melancon

Le Festival international de Louisiane a lieu chaque année à Lafayette

AFP

03 octobre 2009

**L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui s'est réunie à Paris, a annoncé samedi qu'elle comptait désormais 184 villes membres dont pour la première fois une ville américaine, Lafayette, en Louisiane.**

L'AIMF qui regroupe également 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, a réuni pendant trois jours, sous la présidence du maire de Paris, Bertrand Delanoë, près de 500 élus locaux dans la capitale française pour fêter son 30e anniversaire.

L'AIMF a été créée en 1979 au sein de la Francophonie autour d'une vingtaine de villes. L'assemblée générale de l'association s'est tenue sur le thème "Villes et dialogue des cultures" en compagnie de l'Organisation des Villes Arabes.

"Nous avons placé cet événement sous le signe du dialogue des cultures pour une francophonie ouverte et qui s'enrichisse de sa diversité", a déclaré M. Delanoë.

L'ancien président français Jacques Chirac, ex-maire de Paris et cofondateur de l'AIMF, le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, l'ex-président sénégalais et actuel secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf et l'ancien président portugais et Haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations, Jorge Sampaio, ont notamment pris la parole au cours de cette assemblée générale.

Imprimer L'article

Envoyer à un ami

Commentaires

Partager

Facebook

Digg

Delicious

LinkedIn

MySpace

Twitter

4 HO65 FRS 0796 031009-18h14

Collectivités-francophonie-France-USA

Une ville américaine rejoint l'association internationale des maires francophones

PARIS, 3 oct 2009 (AFP) - L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui s'est réunie à Paris, a annoncé samedi qu'elle comptait désormais 184 villes membres dont pour la première fois une ville américaine, Lafayette, en Louisiane.

L'AIMF qui regroupe également 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, a réuni pendant trois jours, sous la présidence du maire de Paris, Bertrand Delanoë, près de 500 élus locaux dans la capitale française pour fêter son 30e anniversaire.

L'AIMF a été créée en 1979 au sein de la Francophonie autour d'une vingtaine de villes.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue sur le thème "Villes et dialogue des cultures" en compagnie de l'Organisation des Villes Arabes.

"Nous avons placé cet événement sous le signe du dialogue des cultures pour une francophonie ouverte et qui s'enrichisse de sa diversité", a déclaré M. Delanoë.

L'ancien président français Jacques Chirac, ex-maire de Paris et cofondateur de l'AIMF, le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, l'ex-président sénégalais et actuel secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf et l'ancien président portugais et Haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations, Jorge Sampaio, ont notamment pris la parole au cours de cette assemblée générale.

hel/ct

AFP

Date de parution: 05.10.2009

## ***XXIX<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)***



### ***Une participation exceptionnelle***

A l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'AIMF, près de 500 élus locaux venus des pays de l'espace francophone, mais aussi des Etats-Unis et du monde arabe, se sont retrouvés à Paris autour du thème des dialogues des cultures.

En séance d'ouverture, M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris et Président de l'AIMF a déclaré « Ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle peut être angoissant, mais il ne peut pas être celui du choc des civilisations. C'est pourquoi nous avons placé cet événement sous le signe du dialogue des cultures, pour une Francophonie ouverte et qui s'enrichisse de sa diversité. »

M. Jacques Chirac, ancien Président de la République française et cofondateur de l'association, M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jorge Sampaio, ancien Président de la République portugaise et Haut représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, et M. Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal et Secrétaire général de la Francophonie, ont rappelé le rôle des villes dans le développement et dans la recherche de la paix. Tous ont souligné la place importante de l'AIMF dans le développement de la solidarité entre les villes.

*Le dialogue des cultures au coeur des échanges*

Les maires francophones ont souhaité, pour leur 30<sup>e</sup> anniversaire, se retrouver autour du thème du dialogue des cultures. A cet égard, ils ont notamment recommandé de renforcer les mécanismes de participation aux affaires municipales de l'ensemble des composantes culturelles des villes, de développer les manifestations culturelles qui valorisent toutes les composantes de leurs villes, et d'encourager les échanges culturels en mettant en oeuvre des projets de coopération centrés sur l'art et la culture.

A l'occasion de ces travaux s'est tenue une réunion spéciale des membres des Bureaux de l'Organisation des Villes Arabes et de l'AIMF. Les deux associations ont déjà, en 2008, lancé un projet commun d'adduction d'eau qui à terme bénéficiera à 600 000 habitants de la ville de Nouakchott. Elles ont décidé de poursuivre cette coopération en bâtissant un projet culturel commun dédié à la connaissance, et en élaborant un rapport commun pour mettre en avant leurs efforts respectifs pour contribuer au dialogue des cultures et au rapprochement des civilisations.

### ***Une solidarité concrète***

Le Bureau, réuni le 1<sup>er</sup> octobre, a attribué de nouvelles subventions pour un montant d'1,5 million d'euros, qui portent l'investissement de l'association pour l'année 2009 à plus de 5 millions d'euros. Les investissements décidés par le Bureau rendront possible la réalisation de projets contribuant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement :

- Formation et sensibilisation à la décentralisation à Bandundu (République Démocratique du Congo)
- Assainissement et accès à l'eau potable à Vientiane (Laos), Bandiagara (Mali), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et Kpalimé (Togo)
- Centre de santé à Kinshasa (Rép. Démocratique du Congo) et installation sanitaire à Mopti (Mali)
- Création d'espaces publics de quartiers à Praia (Cap Vert) et Diego Suarez (Madagascar)

Le Bureau a également décidé de nommer M. Pierre Baillet, ancien Secrétaire permanent adjoint, au poste de Secrétaire permanent.

*Assemblée générale : des décisions déterminantes pour l'avenir de l'association*

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 3 octobre, les maires francophones ont adopté le Programme d'orientation 2010-2013, qui guidera l'action de l'association pour les quatre prochaines années. Ce programme, qui prévoit un budget d'investissement d'une trentaine de millions d'euros, est structuré autour de deux axes :

- > Le renforcement des capacités politiques et techniques des élus locaux avec des projets concrets concernant la gestion des villes et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- > La valorisation du savoir-faire des maires francophones en matière de régulation urbaine non seulement au sein du réseau des maires francophones mais aussi des organisations mondiales

Plusieurs villes et associations de villes ont été admises, notamment Lafayette, en Louisiane, qui devient ainsi la première ville américaine à faire partie de l'AIMF. Enfin, il a été décidé que le prochain Bureau se réunira au printemps 2010 à Liège et que le thème de l'Assemblée générale qui suivra à l'automne de la même année portera sur « Villes et universités au service du développement ».

Source : <http://www.aimf.asso.fr/>

### **Actualité Mondiale : France : Célébration à Paris du 30ème anniversaire de l'AIMF avec la participation du Maroc**



L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a célébré, vendredi à Paris, son 30-ème anniversaire avec la participation de représentants de plusieurs villes membres, dont celles du Maroc.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de l'ancien président français Jacques Chirac, cofondateur et président d'honneur de l'AIMF, du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (FOI) Abdou Diouf,

Du Haut représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations Jorge Sampaio, du ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, et du maire de Paris Bertrand Delanoë, président actuel de l'AIMF.

Y ont également pris part des membres du corps diplomatique d'Etats francophones accrédités à Paris, notamment l'ambassadeur du Maroc, M. El Mostafa Sahel.

Plusieurs responsables de villes marocaines membres de l'AIMF ont fait le déplacement pour prendre part à ce rendez-vous, qui coïncide avec la 29-ème Assemblée générale de l'association, placée sous le thème "Villes et dialogue des cultures".

La délégation marocaine représente notamment les villes de Rabat, Casablanca, Marrakech, Essaouira et Agadir.

Cet anniversaire est l'occasion de mieux faire connaître l'action essentielle de l'association au "service de l'amélioration du bien-être des populations et de la modernisation de la gestion municipale", et partant sa contribution au "renforcement de la démocratie locale", selon les initiateurs.

Au programme de cette manifestation, figure notamment une réunion conjointe des bureaux de l'AIMF et de l'Organisation des Villes Arabes (OVA) autour de la thématique générale "+Villes et dialogue des cultures+", "afin d'envisager des pistes d'actions communes".

En parallèle, auront lieu des sessions de travail déclinées en trois ateliers portant sur "la gouvernance et le dialogue interculturel", "les espaces du dialogue" et "le rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel".

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF regroupe aujourd'hui 184 villes et 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, dont le Maroc.

**Vendredi 9 octobre 2009**



mercredi 28 octobre 2009

### **30e anniversaire de l'Association des Maires Francophones : De nombreuses personnalités présentes**

**AIMF Association Internationale des Maires Francophones - 27/10/2009 17:00:00**

Une participation exceptionnelle

A l'occasion du 30e anniversaire de l'AIMF, près de 500 élus locaux venus des pays de l'espace francophone, mais aussi des Etats-Unis et du monde arabe, se sont retrouvés à Paris autour du thème des dialogues des cultures.

En séance d'ouverture, M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris et Président de l'AIMF a déclaré « Ce début de XXIème siècle peut être angoissant, mais il ne peut pas être celui du choc des civilisations. C'est pourquoi nous avons placé cet événement sous le signe du dialogue des cultures, pour une Francophonie ouverte et qui s'enrichisse de sa diversité. »

M. Jacques Chirac, ancien Président de la République française et cofondateur de l'association, M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jorge Sampaio, ancien Président de la République portugaise et Haut représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, et M. Abdou Diouf (consulter le discours), ancien Président de la République du Sénégal et Secrétaire général de la Francophonie, ont rappelé le rôle des villes dans le développement et dans la recherche de la paix. Tous ont souligné la place importante de l'AIMF dans le développement de la solidarité entre les villes.

Le dialogue des cultures au coeur des échanges

Les maires francophones ont souhaité, pour leur 30e anniversaire, se retrouver autour du thème du dialogue des cultures. A cet égard, ils ont notamment recommandé de renforcer les mécanismes de participation aux affaires municipales de l'ensemble des composantes culturelles des villes, de développer les manifestations culturelles qui valorisent toutes les composantes de leurs villes, et d'encourager les échanges culturels en mettant en oeuvre des projets de coopération centrés sur l'art et la culture.

A l'occasion de ces travaux s'est tenue une réunion spéciale des membres des Bureaux de l'Organisation des Villes Arabes et de l'AIMF. Les deux associations ont déjà, en 2008, lancé un projet commun d'adduction d'eau qui à terme bénéficiera à 600 000 habitants de la ville de Nouakchott. Elles ont décidé de poursuivre cette coopération en bâtissant un projet culturel commun dédié à la connaissance, et en élaborant un rapport commun pour mettre en avant leurs efforts respectifs pour contribuer au dialogue des cultures et au rapprochement des civilisations.

Une solidarité concrète

Le Bureau, réuni le 1er octobre, a attribué de nouvelles subventions pour un montant d'1,5 million d'euros, qui portent l'investissement de l'association pour l'année 2009 à plus de 5 millions d'euros. Les investissements décidés par le Bureau rendront possible la réalisation de projets contribuant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement :

- Formation et sensibilisation à la décentralisation à Bandundu (République Démocratique du Congo)
- Assainissement et accès à l'eau potable à Vientiane (Laos), Bandiagara (Mali), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et Kpalimé (Togo)
- Centre de santé à Kinshasa (Rép. Démocratique du Congo) et installation sanitaire à Mopti (Mali)
- Création d'espaces publics de quartiers à Praia (Cap Vert) et Diego Suarez (Madagascar)

Le Bureau a également décidé de nommer M. Pierre Baillet, ancien Secrétaire permanent adjoint, au poste de Secrétaire permanent.

Assemblée générale : des décisions déterminantes pour l'avenir de l'association

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 3 octobre, les maires francophones ont adopté le Programme d'orientation 2010-2013, qui guidera l'action de l'association pour les quatre prochaines années. Ce programme, qui prévoit un budget d'investissement d'une trentaine de millions d'euros, est structuré autour de deux axes :

- Le renforcement des capacités politiques et techniques des élus locaux avec des projets concrets concernant la gestion des villes et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- La valorisation du savoir-faire des maires francophones en matière de régulation urbaine non seulement au sein du réseau des maires francophones mais aussi des organisations mondiales

Plusieurs villes et associations de villes ont été admises, notamment Lafayette, en Louisiane, qui devient ainsi la première ville américaine à faire partie de l'AIMF. Enfin, il a été décidé que le prochain Bureau se réunira au printemps 2010 à Liège et que le thème de l'Assemblée générale qui suivra à l'automne de la même année portera sur « Villes et universités au service du développement ».

# L'AIMF S'ÉLARGIT

## VILLES ET DIALOGUE DES CULTURES EN DÉBAT

Présidée par Bertrand Delanoë, maire de Paris, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) s'est appesantie, du 1er au 3 octobre 2009, sur le thème « villes et dialogue des cultures », à l'occasion de sa XXIX<sup>ème</sup> Assemblée Générale, qui a marqué aussi le XXX<sup>ème</sup> anniversaire de sa création en mai 1979..



Bertrand Delanoë, Président de l'AIMF à l'ouverture solennelle au petit palais

Ce fut un grand événement pour les maires francophones et les maires apparentés à l'Organisation des Villes Arabes (OVA), qui se sont rassemblés au Petit Palais en présence de Jorge Sampaio, ancien président du Portugal, d'Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF et de l'ancien président Jacques Chirac, fondateur avec feu Jean Pelletier de l'AIMF. Ensuite à l'Hôtel de ville de Paris, les maires ont poursuivi leurs travaux pour évaluer le chemin parcouru par l'AIMF, depuis sa création en 1979. Les délégués, plus de 500 personnalités, en provenance de diverses capitales du monde ont accueilli avec brio les nouveaux membres, qui intègrent la famille francophone, au premier rang desquels se trouve la ville américaine de Lafayette, dans l'Etat de Louisiane.

Cette année, « villes et dialogue des cultures », un thème d'une importance capitale qui colle parfaitement avec les débats de l'heure, dominait les travaux des maires francophones dorénavant

convaincus que « face aux tensions sociales, ils sont amenés à cerner les risques de violence existant dans les villes... L'engagement pour le dialogue des cultures est pour le maire le fondement du développement local durable ».

Les délégués se sont interrogés sur l'impact du dialogue culturel dans le développement économique et social et ils ont défriché des pistes de travail « pour que l'identité de la ville se construise. Cette identité doit être fondée sur des valeurs partagées, le respect du patrimoine commun et de la dignité de chacun. Au-delà des piliers ethniques sur lesquels reposent les sociétés (droits et devoirs du citoyen, démocratie et implication de la société civile dans la vie de la cité, protection des minorités, résolution des conflits, équité générationnelle et de genre), les maires peuvent humaniser la gouvernance démocratique locale en tenant compte de la diversité culturelle ».

De nombreuses actions de gou-

vernance municipale doivent renforcer le dialogue des cultures, et cette gouvernance municipale doit s'adresser « à toutes les catégories d'usagers des villes, pour enfin permettre « l'expression d'aspirations individuelles dans le cadre de la collectivité et du mieux vivre dans un contexte pacificateur » L'action citoyenne, qui doit être « appliquée aux lieux de travail, à la vie des quartiers, à la jeunesse, aux médias et aux arts » doit aboutir « à la création d'espaces de dialogue autour des questions de la vie locale afin de définir des concepts de société inclusive dont les répercussions peuvent rayonner internationalement ».

Vaste chantier (dira-t-on !) qui exige « la cohésion entre les personnes et les groupes, ayant des identités différentes » pour parvenir, en guise de synthèse générale, à « l'harmonie sociale », condition essentielle pour le développement économique et l'amélioration de la qualité de la vie courante.

### LAFAYETTE ETATS-UNIS DEVIENT MEMBRE DE L'AIMF

Située au cœur de l'Acadiana, à 208 km à l'ouest de la Nouvelle-Orléans en Louisiane, Lafayette est une ville unique qui combine traditions culturelles et modernisme. Cette ville, qui compte environ 114 000 habitants, s'est considérablement développée. Lafayette est devenue un centre à la fois commercial, médical et universitaire.

Lafayette est un site important de pétrole et de gaz naturel. Cette ville est aussi le second site touristique de la Louisiane, après la Nouvelle-Orléans.

Le Mardi Gras, le Derby de l'Hippodrome, le festival international de Louisiane, le village acadien, Vermilionville, la cuisine régionale (gombo, boudin, jambalaya, haricots rouges et riz ...) et la musique traditionnelle sont autant de repères qui vont faire l'objet de notre prochain reportage aux Etats-Unis.

#### Marquis de Lafayette gagné à la cause américaine.

Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert du Motier, marquis de Lafayette est né le 6 septembre 1757 au château de Chavaniac en Auvergne. Il est issu d'une famille noble et choisit de suivre, comme son père, une carrière militaire. Le 20 avril 1777, âgé d'à peine 20 ans, il a embarqué en semi-clandestinité, dans le port espagnol de Pasajes, sur "La Victoria" pour soutenir la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis contre "l'ennemi commun" : l'Angleterre, et venir en aide aux insurgés. Gagné à la cause de la jeune nation américaine par son ami Benjamin Franklin, Lafayette s'était pris d'une affection quasi filiale pour le général Washington ; il deviendra membre de son état-major. La confiance absolue des deux hommes, l'un envers l'autre, sera déterminante dans le choix de Lafayette pour cette mission capitale sur les plans militaire, diplomatique et commercial.

"C'est à l'heure du danger que je souhaite partager votre fortune", lancera-t-il alors aux insurgés.

Nommé major général de l'Armée Américaine par résolution spéciale du Congrès, Lafayette a participé à la guerre d'Indépendance, et a été blessé à Brandywine en septembre 1777 ; il a combattu à la tête des troupes de Virginie avant d'aller combattre en 1778 dans le New-Jersey et en Pennsylvanie et avant de rentrer à Brest à bord de "L'Alliance."

Puis George Washington lui a confié la mission de convaincre le roi de France, d'envoyer un corps expéditionnaire. Depuis son retour en France le 6 février 1779, il n'a pas cessé d'intervenir auprès du Cabinet du Roi pour que soit apporté toutes les aides possibles aux troupes de l'Union bien démunies face aux bataillons Anglais.

Le 10 mars 1780, La Fayette, ce jeune homme de 23 ans, en "mission particulière", a embarqué pour son deuxième voyage aux Etats-Unis, à bord de la frégate "L'Hermione", frégate de la Royale, afin d'annoncer à George Washington l'arrivée de renforts français. Avec la "Fregate des Lumières", Gilbert Motier, marquis de Lafayette, apportait aux insurgés du nouveau continent un vent de liberté... Commandée par Louis de La Touche, lieutenant de vaisseau, mouillée à l'abri au Port-des-Barques, avec un stock de six mois de vivres, l'artillerie principale a été complétée : 313 hommes d'équipage et 4.000 habits d'uniformes destinés aux Etats-Unis.

### REPÈRES

180 villes et 19 associations adhérentes à l'AIMF

M. Bertrand Delanoë, reconduit au poste de président

M. Pierre Baillet, élu Secrétaire permanent

Budget prévisionnel : 8 872 848 euros pour l'année 2010

Les nouvelles adhésions (villes et associations)

Manga (Burkina Faso), Bangangé, Bertoua, Fouban (Cameroun), Lafayette (Etats-Unis), Nice (France)

Association des municipalités du Niger

Fédération canadienne des municipalités

Association des communes du Mono et du Couitou au Bénin

Association des municipalités de Roumanie

# TRENTE BOUGIES DE L'AIMF

Les maires francophones sont en action perpétuelle. L'Association internationale des Maires francophones (AIMF) a tenu, du 1er au 3 octobre 2009 à Paris, sa XXIX<sup>e</sup> Assemblée générale qui a été aussi le moment particulier pour marquer son trentième anniversaire, sous la bannière des « Villes et Dialogue des Cultures ».



La cérémonie d'ouverture solennelle au Petit Palais, dans le VIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, avait une valeur de symbole, ponctuée par la symphonie musicale républicaine et les honneurs militaires rendus à la fois aux maires francophones, aux hautes personnalités politiques et aux invités d'honneur en tête Jacques Chirac, ancien président de la République française. Celui-ci a été l'initiateur, en sa qualité d'ancien maire de Paris, de la création de l'AIMF, en mai 1979, avec l'ancien maire de Québec, le regretté Jean Pelletier dont les efforts consentis au service de l'AIMF et de la Francophonie ont été salués, en signe d'hommage et de reconnaissance.

La cérémonie a été aussi honorée de la présence de l'ancien président du Sénégal, Abdou Diouf, actuel Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de Jorge Sampaio, ancien président du Portugal et dorénavant Haut président de l'ONU pour l'Alliance des civilisations, de Bernard Kouchner, ministre

français des Affaires étrangères et européennes. Ils se sont tous exprimés de manière émouvante pour insuffler courage et détermination aux maires francophones à aller de l'avant dans la réalisation des projets de développement à la base et la perpétuation de la démocratie participative dans les communes, condition essentielle pour une mobilisation des forces.

Les maires francophones sont convaincus que « la médiation interculturelle permet la reconnaissance mutuelle, le dialogue et la rencontre entre les habitants d'horizons divers ; elle présente l'opportunité de pouvoir transformer les différends culturels en force créatrice ». L'AIMF a souligné clairement que « l'engagement pour le dialogue des cultures est, pour le Maire, le fondement du développement local durable ». La prochaine édition du Journal sera consacrée aux travaux en ateliers, qui ont défini les outils du « dialogue des cultures », afin que les nombreuses actions de gouvernance municipale favorisent la cohésion et l'harmonie sociales.

## وكالة المغرب العربي للأنباء

### Agence Maghreb Arabe Presse

#### Des maires marocains à Paris pour le 30-ème anniversaire de l'AIMF

Paris- L'Association internationale des maires francophones (AIMF) fêtera, du 1-er au 3 octobre à Paris, son 30-ème anniversaire avec la participation de représentants de plusieurs villes membres, notamment marocaines.

La délégation marocaine devra représenter notamment les villes d'Agadir, Casablanca, Essaouira, Marrakech et Rabat, apprend-on auprès de la mairie de Paris qui assure la présidence de l'AIMF.

Cet anniversaire coïncide avec la 29-ème Assemblée générale de l'AIMF, placée sous le thème "Villes et dialogue des cultures", indique-t-on de même source.

C'est l'occasion, d'après les initiateurs, de mieux faire connaître l'action essentielle de l'association au "service de l'amélioration du bien-être des populations et de la modernisation de la gestion municipale", et partant sa contribution au "renforcement de la démocratie locale". La cérémonie d'ouverture sera marquée par la présence de l'ancien président français Jacques Chirac, cofondateur de l'AIMF, du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie Abdou Diouf, du Haut représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations Jorge Sampaio, et le ministre français des Affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner.

Au programme de cette manifestation, figure notamment une réunion conjointe des bureaux de l'AIMF et de l'Organisation des Villes Arabes (OVA) autour de la thématique générale "Villes et dialogue des cultures", afin d'envisager des pistes d'actions communes".

En parallèle, auront lieu des sessions de travail déclinées en trois ateliers portant sur "la gouvernance et le dialogue interculturel", "les espaces du dialogue" et "le rôle des réseaux locaux de villes dans le dialogue interculturel".

Créée en 1979 autour d'une vingtaine de villes, l'AIMF regroupe aujourd'hui 184 villes et 19 associations nationales de villes représentant 48 pays, dont le Maroc.

## Photographies



Petit Palais, 2 octobre 2009, Bertrand DELANOË et Jacques CHIRAC



Petit Palais, 2 octobre 2009 :  
Bertrand DELANOË, Clément DUHAIME, Abdou DIOUF, Marc COUSINEAU (de gauche à droite)



Petit Palais, 2 octobre 2009 : Bertrand DELANOË et Jorge SAMPAIO



Petit Palais, 2 octobre 2009 : Bernard KOUCHNER, Pierre SCHAPIRA, Jorge SAMPAIO, Abdou DIOUF, Bertrand DELANOË, Jacques CHIRAC, Anne HIDALGO (de gauche à droite)



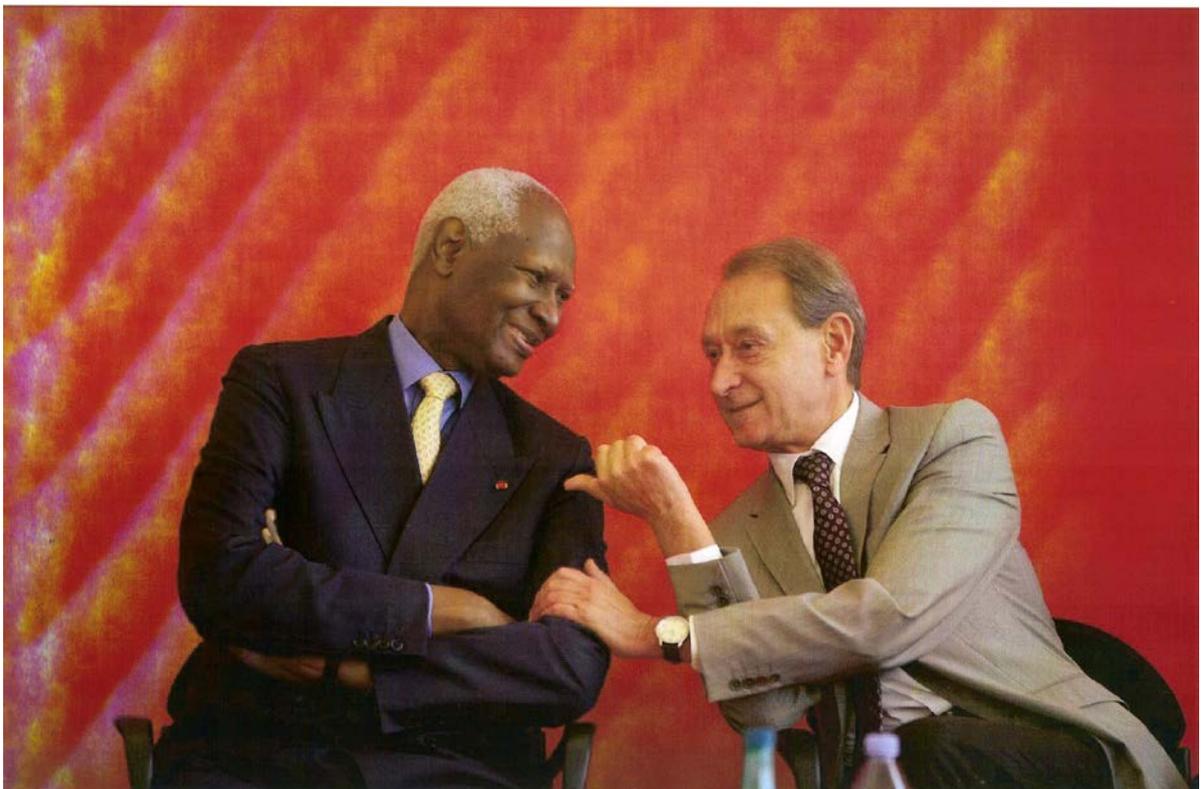
Petit Palais, 2 octobre 2009 : Bertrand DELANOË et Jacques CHIRAC



Petit Palais, 2 octobre 2009 : arrivée des participants



Petit Palais, 2 octobre 2009, séance inaugurale d'ouverture



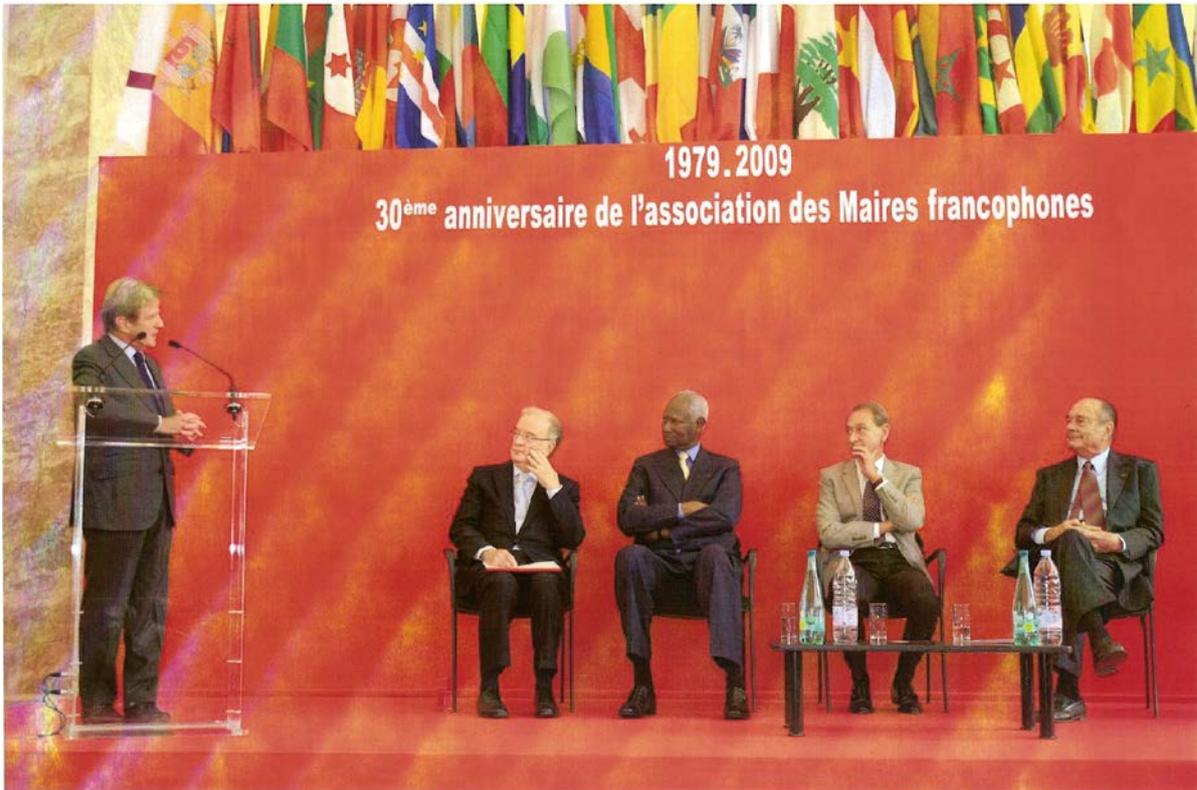
Petit Palais, 2 octobre 2009, séance inaugurale d'ouverture : Abdou DIOUF et Bertrand DELANOË



Petit Palais, séance inaugurale d'ouverture 2 octobre 2009 :  
Abdou DIOUF, Bertrand DELANOË, Jacques CHIRAC



Petit Palais, séance inaugurale d'ouverture, 2 octobre 2009 :  
Bertrand DELANOË et Jacques CHIRAC



Petit Palais, séance inaugurale d'ouverture, 2 octobre 2009 : Bernard KOUCHNER, Jorge SAMPAIO, Abdou DIOUF, Bertrand DELANOË, Jacques CHIRAC



Hôtel de Ville de Paris, Salle du Conseil municipal, 2 octobre 2009, réunion conjointe AIMF / OVA



Hôtel de Ville de Paris, 2 octobre 2009, Travaux en ateliers



Petit Palais, 2 octobre 2009, séance inaugurale d'ouverture